

# L'ANNUEL 2014

RAPPORT ANNUEL ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'EST DE  
L'ÉLAN COLLECTIF  
QU'ÉMERGENT  
LES PLUS BEAUX  
RÉSULTATS.

## FAITS SAILLANTS

### CHIFFRES CLÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en millions \$ ; sauf les actions de catégorie A en circulation : nombre en milliers)

	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Résultats</b>					
Produits	248	256	247	256	222
Bénéfice net	774	458	215	650	600
<b>Bilan</b>					
Actif net	10 126	9 301	8 525	8 178	7 294
Actions de catégorie A en circulation	334 234	332 441	320 629	315 504	305 951
<b>Ratio des charges totales d'exploitation<sup>1</sup></b>	<b>1,4 %</b>	1,4 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %

### VALEUR NETTE PAR ACTION

AUX 31 MAI  
(EN DOLLARS)



### NOMBRE D'ENTREPRISES PARTENAIRES

AUX 31 MAI  
(FONDS ET RÉSEAU)



### JUSTE VALEUR DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT<sup>2</sup>

AUX 31 MAI  
(EN MILLIONS \$)



### INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT<sup>2</sup>

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI  
(EN MILLIONS \$)



### ÉMISSIONS D' ACTIONS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI  
(EN MILLIONS \$)



### RACHATS D' ACTIONS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI  
(EN MILLIONS \$)



### NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS, MAINTENUS OU SAUVEGARDES AU QUÉBEC PAR LE FONDS ET SON RÉSEAU

AUX 31 MAI



### NOMBRE D' ACTIONNAIRES

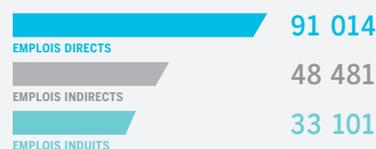
AUX 31 MAI



### 172 596

EMPLOIS CRÉÉS, MAINTENUS OU SAUVEGARDES AU QUÉBEC GRÂCE AUX INVESTISSEMENTS DU FONDS ET DE SON RÉSEAU\*

AU 31 MAI 2014



### 91 014

EMPLOIS DIRECTS



EN TENANT COMPTE DES PARTENARIATS PASSÉS ET ACTUELS, ON ESTIME À PLUS DE 530 000 LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS, MAINTENUS OU SAUVEGARDES AU QUÉBEC PAR LE FONDS ET SON RÉSEAU DE 1990 À 2014.

\* Par les entreprises partenaires en portefeuille au 31 mai 2014.

### PROFIL DES ACTIONNAIRES

AU 31 MAI 2014



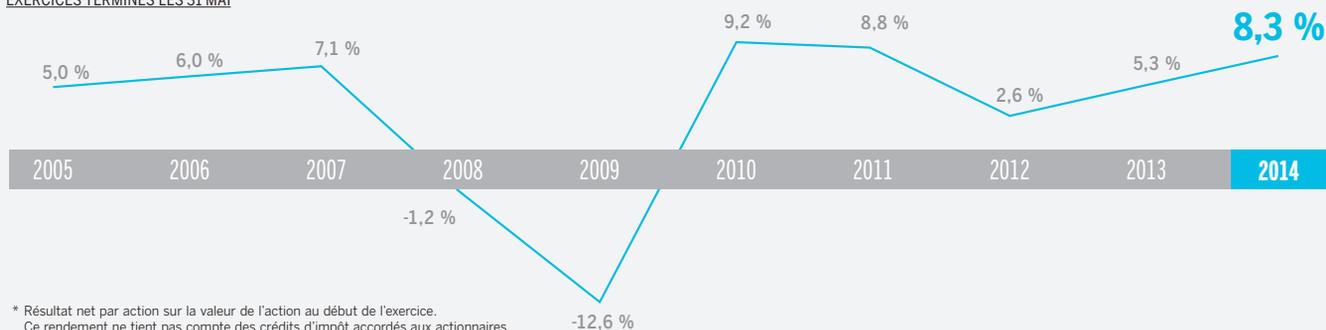
1. Le ratio des charges totales d'exploitation exclut la taxe sur le capital et est calculé tel que stipulé au Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement.

2. Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

3. Ce montant tient compte des 300 millions de dollars investis dans SSQ Groupe financier.

## FAITS SAILLANTS

### RENDEMENT ANNUEL DU FONDS\* EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI



\* Résultat net par action sur la valeur de l'action au début de l'exercice.  
Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires.

### RÉPARTITION DES RACHATS PAR CRITÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2014

Rachats prévus à la Loi du Fonds et à la Politique d'achat de gré à gré	Nombre	M\$	% du total
Retraite et préretraite	41 422	634	87
Accession à la propriété	3 735	32	4
Décès, invalidité, rachat 60 jours	2 200	33	5
Situations exceptionnelles (perte d'emploi et autres)	4 166	20	3
Retour aux études	409	3	-
Autres critères (injection de capitaux dans une entreprise, émigration, rachat de crédits de rente et inadmissibilité aux crédits d'impôt)	412	7	1
<b>Total</b>	<b>52 344</b>	<b>729</b>	<b>100</b>

### ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (AU COÛT)<sup>1</sup>

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2014

Régions <sup>3</sup>	Solde au 31 mai 2013 <sup>2</sup>			Investissements			Désinvestissements			Solde au 31 mai 2014		
	Nbre	M\$	%	Nbre	M\$	%	Nbre	M\$	%	Nbre	M\$	%
Ouest du Québec	23	132	3	3	1	-	6	7	2	22	126	2
Région de Montréal	122	2 417	45	30	345	63	40	227	57	127	2 535	46
Centre du Québec	18	144	3	1	5	1	7	8	2	17	141	3
Région de Québec	32	634	12	3	7	1	9	28	7	31	613	11
Est du Québec	24	180	3	4	49	9	8	7	2	23	222	4
Ensemble du Québec	51	1 488	28	4	119	22	16	101	26	49	1 506	28
Hors Québec	35	332	6	3	22	4	14	18	4	37	336	6
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>5 327</b>	<b>100</b>	<b>48</b>	<b>548</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>396</b>	<b>100</b>	<b>306</b>	<b>5 479</b>	<b>100</b>
<b>Secteurs</b>												
Immobilier	4	442	8	2	31	6	1	40	10	4	433	8
Développement régional <sup>4</sup>	22	442	8	-	-	-	1	3	1	22	439	8
Industries, services, ressources naturelles et consommation	197	3 221	61	35	356	65	69	191	48	198	3 386	62
Nouvelle économie	82	1 222	23	11	161	29	29	162	41	82	1 221	22
<b>Total</b>	<b>305</b>	<b>5 327</b>	<b>100</b>	<b>48</b>	<b>548</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>396</b>	<b>100</b>	<b>306</b>	<b>5 479</b>	<b>100</b>

1. Ces investissements excluent les titres du portefeuille Entreprises publiques québécoises à faible capitalisation et incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

2. La distribution par région a été modifiée en fonction des réorganisations survenues dans les entreprises en portefeuille.

3. Regroupements régionaux : **Ouest du Québec** : Abitibi-Témiscamingue/Outaouais. **Région de Montréal** : Montréal/Laval/Laurentides/Montérégie/Lanaudière.

**Centre du Québec** : Estrie/Mauricie/Centre-du-Québec. **Région de Québec** : Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches. **Est du Québec** : Bas-Saint-Laurent/Saguenay-Lac-Saint-Jean/Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine/Côte-Nord/Nord-du-Québec. **Ensemble du Québec** : investissements qui ont des impacts dans plus d'une région. **Hors Québec** : investissements dans des entreprises dont le siège social est à l'extérieur du Québec.

4. Fonds régionaux, fonds locaux et sociétés régionales d'investissement.

# NOTRE MISSION

## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>1</u></b>	NOTRE MISSION	<b><u>32</u></b>	NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL
<b><u>2</u></b>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	<b><u>36</u></b>	NOS EMPLOYÉS
<b><u>3</u></b>	MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	<b><u>39</u></b>	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE
<b><u>4</u></b>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FTQ ET PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	<b><u>45</u></b>	NOTRE RAPPORT DE GESTION
<b><u>5</u></b>	UNE GOUVERNANCE AMÉLIORÉE	<b><u>76</u></b>	NOS ÉTATS FINANCIERS
<b><u>10</u></b>	DÉVELOPPEMENT DURABLE	<b><u>100</u></b>	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ DE DIRECTION
<b><u>12</u></b>	ÉTHIQUE ET GOUVERNANCE	<b><u>101</u></b>	LES MEMBRES EXTERNES DU FONDS ET DE LA FTQ SIÉGEANT À NOS CONSEILS ET COMITÉS
<b><u>14</u></b>	NOTRE IMPACT SOCIAL	<b><u>102</u></b>	LES INSTANCES DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET LE SYNDICAT
<b><u>18</u></b>	NOS ACTIONNAIRES		
<b><u>22</u></b>	NOTRE IMPACT ÉCONOMIQUE		
<b><u>26</u></b>	NOS PARTENAIRES		

## CRÉER, MAINTENIR OU SAUVEGARDER DES EMPLOIS

Investir dans des entreprises à impact économique québécois et leur fournir des services en vue de contribuer à leur développement et de créer, de maintenir ou de sauvegarder des emplois.

## FORMER LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS

Favoriser la formation des travailleuses et travailleurs dans le domaine de l'économie et leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec.

## DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleuses et travailleurs, de même qu'aux entreprises québécoises.

## PRÉPARER LA RETRAITE

Sensibiliser et inciter les travailleuses et travailleurs à épargner pour leur retraite et à participer au développement de l'économie par la souscription aux actions du Fonds.

# LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ MÉRITE NOTRE CONFIANCE



« Le Fonds de solidarité FTQ compte parmi les grandes institutions du Québec vouées au développement économique. »

ROBERT PARIZEAU

## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai fait mon entrée au conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ dans la foulée des recommandations du comité spécial de gouvernance mis sur pied par le Fonds à la fin de 2013. À mon arrivée, j'ai découvert une organisation solide, intègre et gérée de manière professionnelle. Ma décision d'accepter la présidence, qui n'a pas été prise à la légère, reposait donc sur un constat inébranlable : le Fonds est une organisation digne de confiance.

Dès 2009, le Fonds de solidarité FTQ avait d'ailleurs entrepris d'améliorer sa gouvernance et de resserrer l'application de ses règles d'éthique. Il avait alors procédé aux changements requis avec diligence et dans les règles de l'art.

En février 2014, le Fonds a annoncé son intention de pousser plus loin la réforme de sa gouvernance. En quelques mois seulement, de nombreux gestes ont été

posés et plusieurs nouvelles mesures ont été mises en place. Outre le fait que la présidence du conseil d'administration soit maintenant confiée à une personne indépendante du Fonds et de la FTQ, deux nouveaux comités ont été formés, soit le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de ressources humaines. Le Fonds a également mis sur pied, avec la collaboration de la firme KPMG, une ligne éthique externe à l'intention de ses employés ; cette ligne permet de rapporter, de façon confidentielle et en bénéficiant de l'immunité nécessaire, des comportements qui ne seraient pas conformes aux lois en vigueur ou aux politiques du Fonds.

La mise en place de ces mesures a exigé la collaboration de toutes les instances du Fonds. Je souhaite remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail et leur engagement exceptionnels. Je remercie plus particulièrement M. Daniel Boyer, qui a fait preuve de leadership et d'ouverture dans l'implantation de ces changements.

Je tiens également à dire merci aux employés du Fonds pour leur travail consciencieux ainsi qu'aux responsables locaux (RL) qui sont plus de 2 000 à militer dans leur milieu de travail pour faire connaître la mission économique et sociale du Fonds ; leur engagement constitue une force remarquable qui caractérise la nature même de notre institution.

Le Fonds de solidarité FTQ compte parmi les grandes institutions du Québec vouées au développement économique. Les entreprises québécoises ainsi que nos actionnaires-épargnants méritent que nous fassions tous les efforts nécessaires à son succès et à son développement. C'est donc avec fierté que j'entends accompagner le Fonds dans les prochaines étapes de la mise en place de sa nouvelle gouvernance.

# LE FONDS : UNE MISSION PLUS PERTINENTE QUE JAMAIS !

« J'entends tout mettre en œuvre pour que le Fonds continue d'occuper une place de choix dans l'esprit des épargnants et des entrepreneurs québécois. »



GAÉTAN MORIN

## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Mon parcours au sein du Fonds de solidarité FTQ a commencé en 1989. Rapidement, j'ai été conquis par la mission de développement socioéconomique qui anime le Fonds et par son modèle d'affaires novateur et unique. J'y travaille avec fierté aux côtés de collègues compétents et dévoués.

Je suis toujours habité par cette fierté et tout aussi convaincu de la pertinence du Fonds. Aujourd'hui, en tant que président et chef de la direction, j'entends tout mettre en œuvre pour que le Fonds de solidarité FTQ continue d'occuper une place de choix dans l'esprit des épargnants et des entrepreneurs québécois.

J'ai donc fait en sorte d'accélérer la révision de notre plan stratégique afin de nous assurer que le Fonds répond toujours mieux aux besoins des entreprises. Nous poursuivons

également notre dialogue avec le gouvernement du Québec afin que les activités du Fonds soient toujours en concordance avec les priorités économiques du Québec. Enfin, j'ai accordé depuis ma nomination tout le soutien nécessaire à l'implantation des changements au système de gouvernance du Fonds adoptés en février dernier par le conseil d'administration.

Le Fonds de solidarité FTQ devra également continuer de mettre l'accent sur l'atteinte de bons résultats pour ses actionnaires. Pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, nous avons livré des résultats à la hauteur de leurs attentes : grâce à un bénéfice net record de 774 millions de dollars, nous avons généré un rendement de 8,3 %, ce qui porte notre actif net à 10,1 milliards de dollars, un nouveau sommet. La valeur de l'action du Fonds a atteint 30,29 \$, une hausse de 2,31 \$ par rapport à l'an dernier. De plus, la campagne REER 2014 a été la troisième en importance de notre histoire pour ce qui est des sommes recueillies (787 millions

de dollars), et nous avons investi 548 millions de dollars pour appuyer les entreprises du Québec. Fort de ces résultats, le Fonds continue de démontrer sa pertinence de façon éloquent.

Je tiens à remercier les employés du Fonds ainsi que les quelque 2 000 responsables locaux (RL) pour leur travail acharné et leur résilience dans les moments difficiles. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'occasion qui nous est offerte de donner ensemble au Fonds un nouvel élan, afin qu'il puisse continuer de stimuler le développement économique du Québec.

# UNE NOUVELLE PAGE D'HISTOIRE DONT NOUS SOMMES FIER

« La FTQ est fière  
d'être partie prenante de  
l'évolution du Fonds. »



DANIEL BOYER



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FTQ ET PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

En créant le Fonds de solidarité FTQ, il y a plus de 30 ans, la FTQ a doté le Québec d'une institution unique qui a transformé le paysage socioéconomique de la province. Cette année, le Fonds a écrit une nouvelle page de son histoire en modifiant en profondeur sa gouvernance. Tout en préservant l'ADN du Fonds, issu de ses racines syndicales, ces changements accorderont plus de pouvoirs aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ.

En mai dernier, le Fonds a franchi une étape importante dans la mise en place de sa nouvelle gouvernance. Pour la première fois, la présidence du conseil d'administration a été confiée à une personne indépendante du Fonds et de la FTQ. Je remercie M. Robert Parizeau d'avoir accepté ce poste et de mettre sa vaste expérience au service du Fonds.

Depuis son arrivée, M. Parizeau a réalisé un travail remarquable, notamment au sein des nouveaux comités de ressources humaines et de gouvernance et d'éthique dont il préside les travaux. Son expertise nous a également été des plus précieuses dans le cadre des travaux du comité chargé du recrutement d'un nouveau président et chef de la direction, comité que j'ai eu l'honneur de coprésider avec lui.

Ce comité de sélection avait pour tâche d'établir le profil du prochain président et chef de la direction et de déterminer la personne la plus apte à relever les défis que le Fonds doit relever. Après un travail rigoureux de recherche et d'analyse, le choix du comité s'est arrêté sur M. Gaétan Morin. Je félicite M. Morin et je le remercie d'avoir accepté cette importante tâche; son talent de rassembleur, son sens de l'éthique et sa grande connaissance du métier d'investisseur font de lui la meilleure personne qui pouvait occuper ce poste.

Par ailleurs, le Fonds de solidarité FTQ a réalisé cette année une des meilleures campagnes REER de son histoire. Ce résultat est largement attribuable à la mobilisation exceptionnelle de nos responsables locaux (RL). Pour leur engagement indéfectible envers la mission du Fonds, je les remercie tous chaleureusement.

La FTQ est fière d'être partie prenante de l'évolution du Fonds. Nous entendons continuer de le soutenir dans son développement afin qu'il puisse, encore longtemps, remplir sa mission auprès des épargnants et des entreprises qui créent des emplois et contribuent au développement économique du Québec.



# UNE GOUVERNANCE AMÉLIORÉE, À LA HAUTEUR DES ATTENTES DE NOS ACTIONNAIRES

Tout au long de ses 30 années d'existence, le Fonds, à l'instar des autres institutions financières, a adopté, à divers moments, des mesures dans le but d'améliorer ses processus et l'ensemble de sa gouvernance.

Plus récemment dans son histoire, soit au printemps 2009, le Fonds a ainsi procédé à des changements importants en matière autant d'éthique et de gestion des risques que de gouvernance. Par exemple, depuis 2009, tout dossier d'investissement doit être approuvé ou recommandé par un comité constitué d'une majorité de personnes indépendantes à la fois du Fonds et de la FTQ avant, le cas échéant, d'être acheminé au conseil d'administration.

## **2013-2014 : une étape importante de l'amélioration de la gouvernance**

À l'automne 2013, à la suite du passage de dirigeants du Fonds devant la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec, le conseil d'administration du Fonds a mis sur pied un comité spécial dont le mandat était d'examiner la gouvernance du Fonds et, avec le soutien d'experts externes en la matière, de faire des propositions appropriées afin de l'actualiser.

Le comité spécial a consulté deux experts respectés pour le soutenir dans sa démarche, soit M. Yvan Allaire et M. Robert Parizeau.

M. Allaire est membre de la Société royale du Canada, président exécutif du conseil d'administration de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), président du Global Agenda Council on the Role of Business – Forum économique mondial, et professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal.

M. Parizeau est conseiller auprès de AON Parizeau, coprésident du conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés – Section du Québec, et administrateur de l'IGOPP. Durant sa carrière, il a siégé aux conseils de plusieurs sociétés publiques importantes.

Le 6 février 2014, le conseil d'administration du Fonds a entériné unanimement les recommandations du comité spécial. En permettant de créer un meilleur équilibre entre les intérêts de ses différentes parties prenantes, le Fonds a alors entrepris une démarche qui constitue une autre étape dans l'adoption de pratiques de gouvernance inspirées des meilleures pratiques des sociétés cotées en Bourse.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**DE GAUCHE À DROITE AU PREMIER PLAN :**

Gaétan Morin, président et chef de la direction, Robert Parizeau, président du conseil d'administration, Michèle Colpron, administratrice de sociétés, Serge Cadieux, secrétaire du conseil d'administration et secrétaire général de la FTQ, et Daniel Boyer, premier vice-président du conseil d'administration et président de la FTQ

Pour consulter la liste complète des membres du conseil d'administration et des membres externes du Fonds et de la FTQ siégeant à nos conseils et comités, voir les pages 100 à 102.

### ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION\*

**7** membres du conseil d'administration seront désignés par le conseil général de la FTQ.

**7** membres indépendants non liés au Fonds ou à la FTQ et ses syndicats affiliés seront soumis à l'élection par l'assemblée des actionnaires chaque année par le comité de gouvernance et d'éthique.

**4** membres aussi élus par l'assemblée des actionnaires à la suite d'un appel public de candidatures.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

	AVANT LA RÉFORME	APRÈS LA RÉFORME*
Administrateurs nommés par la FTQ	10	7
Administrateurs élus par les actionnaires à la suite d'un appel public	2	4
Administrateurs indépendants	4 <sup>1</sup>	7 <sup>2</sup>
Président et chef de la direction	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>19</b>

1. Nommés par les 12 membres précédents faisant partie du conseil d'administration.

2. Dorénavant élus par les actionnaires à la suite d'une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique composé d'une majorité de membres indépendants.

\* Sujet à une modification de la loi qui régit le Fonds.

## LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ :

**1** Présidence du conseil d'administration **et de tous les comités du conseil réservée à une personne indépendante tant du Fonds que de la FTQ<sup>1</sup>.**

**2** Reconfiguration du conseil d'administration afin :

- de réduire de 10 à 7 le nombre d'administrateurs nommés par la FTQ ; ainsi, la FTQ ne nommerait plus la majorité des administrateurs au conseil d'administration, puisque ce pouvoir serait remis aux actionnaires du Fonds.
- de faire passer de 4 à 7 le nombre d'administrateurs indépendants du Fonds et de la FTQ<sup>1</sup>, lesquels seraient dorénavant élus par les actionnaires en assemblée annuelle suivant une recommandation du comité de gouvernance et d'éthique constitué d'une majorité de personnes indépendantes ; et
- d'augmenter de 2 à 4 le nombre d'administrateurs provenant d'un appel public de candidatures et élus par les actionnaires chaque année.

**3** Enchâssement de la règle adoptée en 2009 exigeant que tout investissement soit approuvé ou recommandé par un conseil sectoriel d'investissement formé d'une majorité de personnes indépendantes du Fonds et de la FTQ<sup>1</sup>. De plus, afin d'une part d'augmenter le pouvoir de ces conseils et d'autre part de permettre au conseil d'administration de jouer un rôle plus important en matière de planification stratégique et de gestion globale des risques, le montant d'un investissement au-delà duquel celui-ci doit être soumis au conseil d'administration serait augmenté<sup>2</sup>.

**4** Création de trois nouveaux comités composés d'une majorité de personnes indépendantes du Fonds et de la FTQ<sup>1</sup> :

- gouvernance et éthique ;
- ressources humaines ; et
- gestion des risques.

**Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour responsabilités :**

- pour les sept candidats indépendants devant être élus par les actionnaires, d'établir la liste de ces personnes et leur profil après une vérification diligente ;
- pour les quatre autres candidatures issues d'un appel public, de s'assurer que les critères d'éligibilité sont respectés et de procéder à une vérification diligente avant de permettre à ces personnes de soumettre leur candidature à l'assemblée annuelle des actionnaires.

**5** Durée du mandat des membres du conseil d'administration limitée à 12 ans.

---

EN PLUS D'ENTÉRINER  
CES RECOMMANDATIONS, LE FONDS  
DE SOLIDARITÉ FTQ A ÉGALEMENT  
ANNONCÉ QU'IL PROCÉDERAIT  
À LA RÉVISION DE SES CODES D'ÉTHIQUE  
AFIN DE S'ASSURER DE LEUR ADÉQUATION AUX  
MEILLEURES PRATIQUES.

---

1. Incluant les syndicats affiliés à la FTQ.

2. Le comité de gouvernance et d'éthique a le mandat d'analyser les modalités d'application.

## LE COMITÉ DE DIRECTION

**GAÉTAN MORIN**

Président et chef de la direction



**NORMAND CHOUINARD**

Premier vice-président  
aux investissements



**DANNY LE BRACEUR**

Vice-président  
aux ressources humaines



**DENIS LECLERC**

Premier vice-président  
à l'actionariat  
et président de la  
Fondation de la  
formation économique



**MICHEL PONTBRIAND**

Premier vice-président  
aux finances



**MARIO TREMBLAY**

Vice-président aux affaires  
publiques et corporatives,  
et secrétaire corporatif



### Plusieurs mesures mises en place rapidement

Plusieurs des mesures annoncées par le conseil d'administration ont été mises en place au cours des mois qui ont suivi leur adoption. Ainsi, en plus d'avoir officiellement confié la présidence du conseil d'administration à une personne indépendante du Fonds et de la FTQ, deux des nouveaux comités proposés ont été formés, soit le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de ressources humaines. Par ailleurs, le Fonds a adopté une politique qui précise et officialise la définition d'« administrateur indépendant ».

De plus, le Fonds a externalisé la gestion de sa ligne éthique, à la disposition de ses employés, en la confiant à la firme KPMG.

### Reconfiguration du conseil d'administration : en attente de la modification, par l'Assemblée nationale, de la loi qui régit le Fonds

La reconfiguration du conseil d'administration constitue l'une des pierres angulaires de la nouvelle gouvernance du Fonds. L'adoption par l'Assemblée nationale

d'amendements à la loi qui régit le Fonds est cependant nécessaire pour que ce dernier puisse redéfinir son conseil d'administration selon les propositions entérinées le 6 février dernier.

Le gouvernement du Québec, dans son budget déposé à l'Assemblée nationale par le ministre Carlos Leitao en juin 2014, a annoncé son intention de modifier la loi qui régit le Fonds.

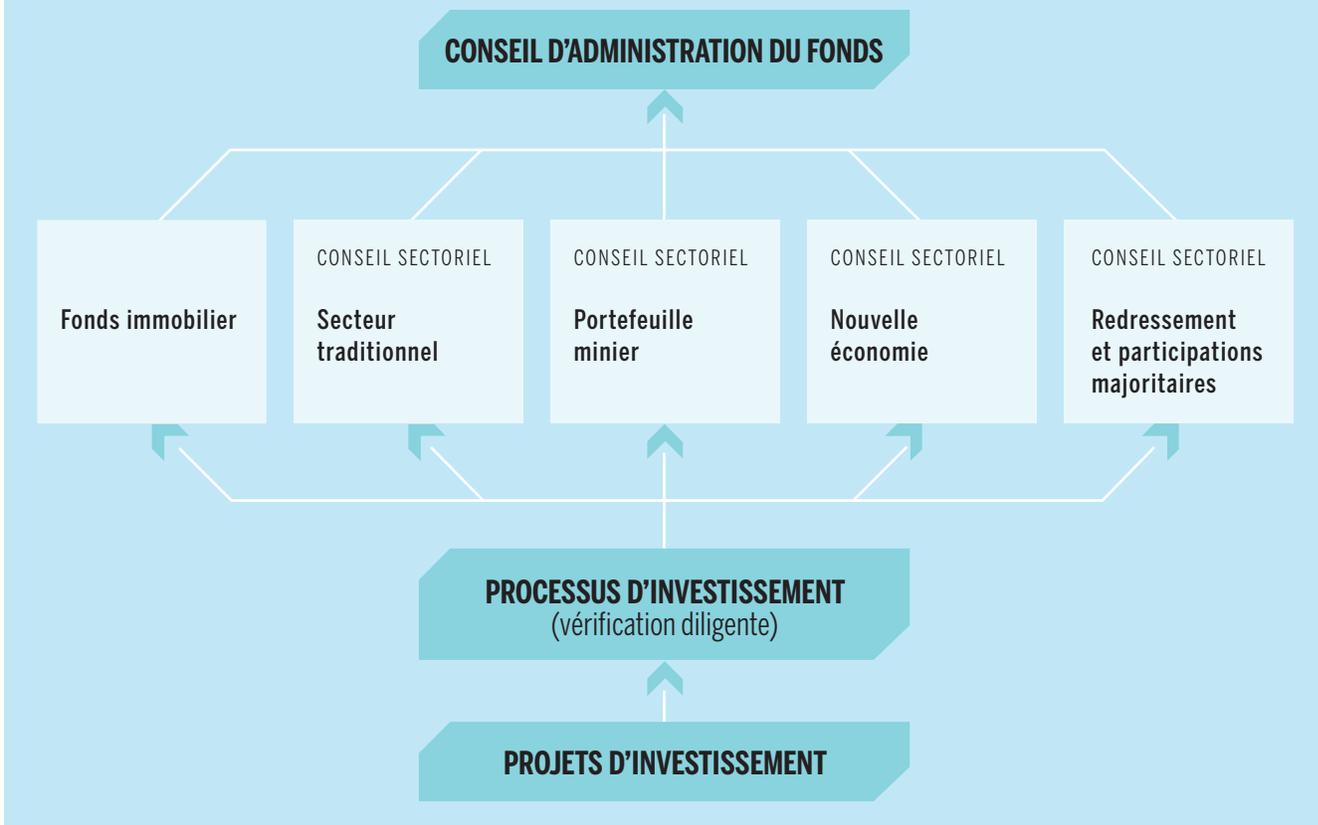
---

« LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ A FAIT DES PAS MAJEURS EN PROPOSANT DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNANCE, QUI ACCORDERONT PLUS DE POUVOIRS AUX ACTIONNAIRES DU FONDS, ET CE, TOUT EN PRÉSERVANT SON ADN, CONSTITUÉ À PARTIR DE SES RACINES SYNDICALES. »

- DANIEL BOYER,  
PRÉSIDENT DE LA FTQ ET PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

---

## GOUVERNANCE DES DOSSIERS D'INVESTISSEMENT



Majorité de membres externes aux conseils sectoriels et au Fonds immobilier.  
Tous les conseils sectoriels doivent approuver les dossiers, le cas échéant, avant de les acheminer au CA.

### CA DU FONDS : ÉVALUATION, FORMATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

À l'instar des compagnies publiques, et soucieux d'appliquer les meilleures pratiques de gouvernance, les membres du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ ont, au cours du dernier exercice, répondu pour une deuxième année consécutive à un questionnaire d'autoévaluation. Les résultats obtenus leur permettent de dégager des pistes d'amélioration continue de leur travail d'administrateurs et d'établir des plans de formation qui leur permettront d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent chaque année.

Conscients des avantages que cette démarche représente, les membres de tous les conseils sectoriels ont également procédé à une autoévaluation, pour la première fois, au cours de l'exercice.

# BIEN RENDRE COMPTE DE NOTRE IMPACT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

CE CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (RADD) DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ A ÉTÉ RÉDIGÉ À PARTIR DES LIGNES DIRECTRICES DE LA GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI), UNE RÉFÉRENCE INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE TRIPLE REDDITION DE COMPTES : SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE.

## Le niveau d'application de la GRI

Comme ce cinquième Rapport annuel et de développement durable tient compte du plus grand nombre d'indicateurs exigés par le processus mis de l'avant par la GRI, il est conforme au niveau d'application A.

Pour consulter l'Index GRI, veuillez vous référer à la version électronique du RADD : [fondstfq.com/rapport-annuel](http://fondstfq.com/rapport-annuel).

## Un rapport intégré

Le Fonds publie un rapport intégré, c'est-à-dire qui présente les activités qu'il a réalisées au cours du dernier exercice financier ainsi que ses données financières au 31 mai 2014. Ce rapport offre l'avantage de détailler l'ensemble des performances financières du Fonds ainsi que ses impacts extrafinanciers – sociaux, économiques et environnementaux – intrinsèquement liés à sa mission, ce qui constitue, en soi, une démarche d'amélioration continue de développement durable et responsable.

## CONTEXTE ET PARAMÈTRES

### LE CONTENU DE CE RAPPORT

Pour rédiger ce rapport selon la méthodologie préconisée par la GRI, nous avons utilisé les indicateurs de la version GRI 3.1 ainsi que ceux du supplément sectoriel financier.

Cette démarche est basée sur des principes tels que la pertinence, l'implication des parties prenantes, l'exhaustivité, l'exactitude et la clarté. Pour obtenir l'ensemble des lignes directrices de la GRI : [globalreporting.org](http://globalreporting.org)

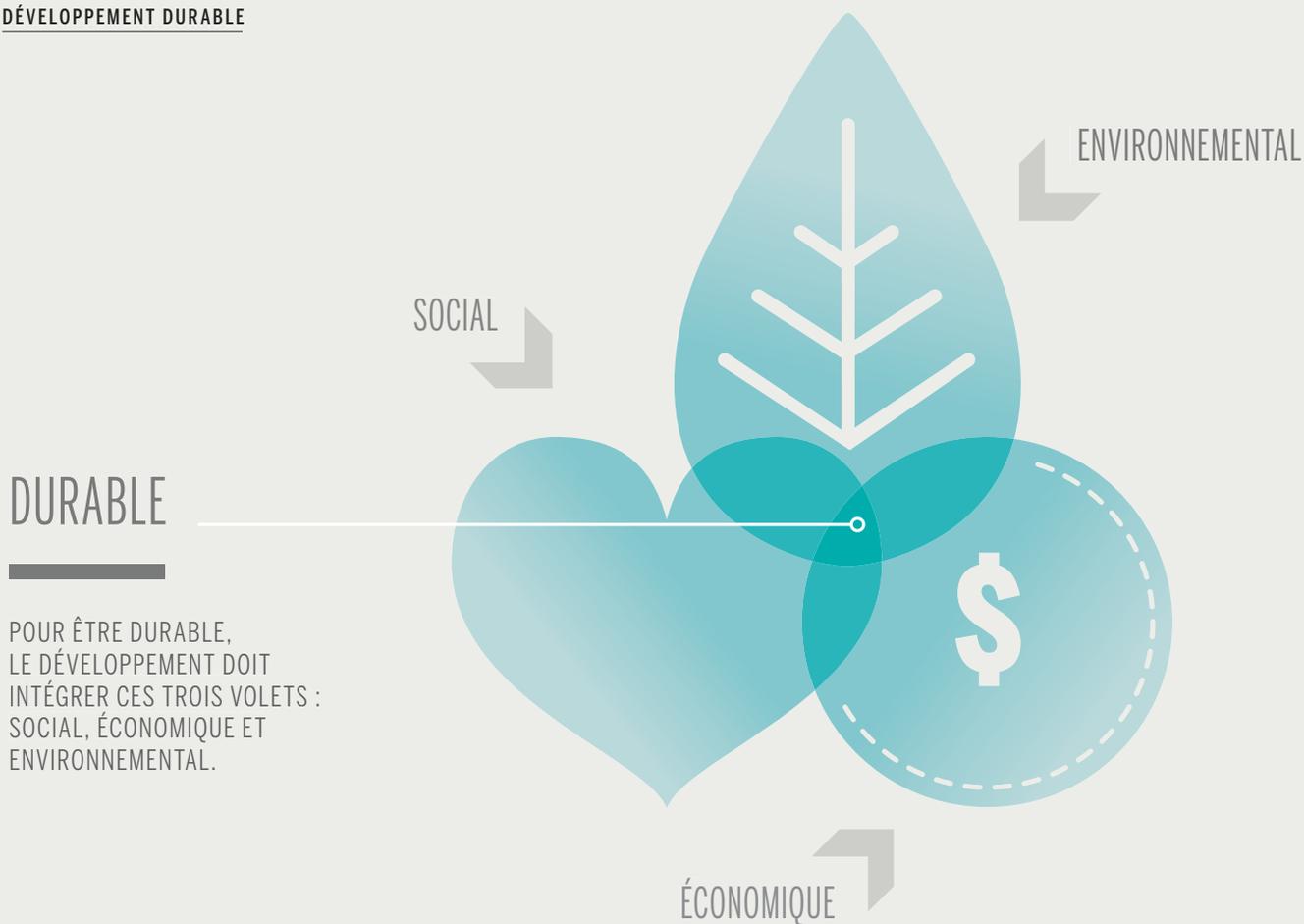
### Le test de pertinence

À partir d'un test de pertinence, effectué chaque année, nous déterminons les informations prioritaires que nous devons présenter dans notre rapport pour bien prendre en considération les préoccupations liées à notre secteur d'activité et celles de nos parties prenantes. Ce test permet ainsi d'établir les thèmes et les indicateurs qui font ressortir clairement les impacts sociaux, économiques et environnementaux du Fonds de solidarité FTQ qui sont susceptibles d'influencer les perceptions et décisions de nos parties prenantes.

### Le périmètre

Ce rapport contient également des données financières et des informations sur certaines des activités d'investissement des fonds régionaux de solidarité FTQ, des fonds locaux de solidarité FTQ et des fonds immobiliers de solidarité FTQ, qui font partie de notre réseau d'investissement. Cependant, ce rapport porte principalement sur les activités qui sont sous le contrôle direct du siège social du Fonds de solidarité FTQ.

Le Fonds n'est tenu de rendre compte que des activités qu'il réalise directement. Selon la démarche proposée par la GRI, il n'a pas à inclure les activités de ses entreprises partenaires. Le Fonds encourage néanmoins fortement ses partenaires à adopter des comportements responsables à tous égards et, à cet effet, il leur offre des outils de sensibilisation et d'information sur des thèmes liés au développement durable et à l'investissement socialement responsable.



## DURABLE

POUR ÊTRE DURABLE,  
LE DÉVELOPPEMENT DOIT  
INTÉGRER CES TROIS VOLETS :  
SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET  
ENVIRONNEMENTAL.

### Les parties prenantes

Selon la GRI, les parties prenantes sont les individus, les organisations, les communautés et les autres acteurs sociaux qui sont touchés par la mission ou les activités d'une entreprise ou d'une organisation, qui peuvent influencer les choix de celle-ci ou qui portent un intérêt à ses activités.

Voici les principales parties prenantes avec lesquelles le Fonds établit un dialogue sur une base régulière. Nous nous efforçons de bien cerner leurs besoins et leurs préoccupations et de répondre adéquatement et rapidement à leurs attentes :

---

NOS ACTIONNAIRES  
NOS ENTREPRISES PARTENAIRES  
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE  
LES GOUVERNEMENTS  
NOS EMPLOYÉS  
NOS RESPONSABLES LOCAUX (RL)  
LA FTQ ET LE MONDE SYNDICAL QUÉBÉCOIS

---

### La période couverte

Les données présentées dans ce rapport couvrent le dernier exercice financier du Fonds de solidarité FTQ, qui s'étend du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014. Elles ont été recueillies et validées par les spécialistes du Fonds responsables de ce rapport, et elles ont été relues par nos auditeurs indépendants.

### COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



DE GAUCHE À DROITE :  
Daniel Bourcier, Michel Dorion, Alain Houle, François Girard et Suzanne Hamel

# INVESTIR DE FAÇON RESPONSABLE

LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ FAVORISE L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR), C'EST-À-DIRE L'INVESTISSEMENT QUI PREND EN COMPTE, EN PLUS DES ASPECTS FINANCIERS, DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE. UNE FAÇON D'OPTIMISER L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE EST D'ASSURER UN DIALOGUE ACTIF AVEC LES ENTREPRISES DANS LESQUELLES INVESTIT LE FONDS.



Pour assurer un meilleur suivi de ses investissements responsables dans les titres canadiens de grande capitalisation, le Fonds de solidarité FTQ a recours aux services de SHARE (Shareholder Association for Research & Education), une organisation à but non lucratif. Ainsi, SHARE peut intervenir aux assemblées d'actionnaires, en proposant des résolutions ou en débattant de résolutions déjà présentées, ou encore, en approchant certaines entreprises pour établir des contacts plus directs. Le but de ces interventions : engager un dialogue avec des entreprises pour les amener à améliorer certaines de leurs pratiques liées à la gouvernance, aux droits de la personne ou à la protection de l'environnement. SHARE intervient alors en tant que représentant et au nom d'un groupe d'investisseurs dont le Fonds fait partie.

[share.ca](http://share.ca)

## DIALOGUES ET ACTIVITÉS

Voici quelques exemples de dialogues et d'activités entrepris par SHARE au nom du Fonds de solidarité FTQ d'avril 2013 à mars 2014.

### SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- SHARE a échangé avec plusieurs entreprises sur divers sujets touchant l'environnement. Ces dialogues visent à convaincre ces entreprises d'adopter de meilleures pratiques environnementales et d'être plus transparentes sur ce plan ; à plus long terme, l'objectif est de réduire les risques liés à des projets ayant un impact environnemental négatif que pourraient prendre ces entreprises, pour qu'elles s'assurent ainsi d'un meilleur rendement. Par exemple, des échanges se sont poursuivis sur les risques climatiques, notamment la fracturation hydraulique et l'exploitation des hydrocarbures ; SHARE demande entre autres aux entreprises de rendre publics les résultats des tests de fracturation qu'elles réalisent.

### SUR LE PLAN SOCIAL

Les activités de SHARE s'inspirent des normes et des standards des Nations unies et d'autres organismes internationaux ; son objectif est de promouvoir l'imputabilité des entreprises en matière de droits de la personne et de santé et de sécurité des travailleurs.

- SHARE a entrepris des actions contre l'utilisation abusive que font certaines entreprises du Programme canadien des travailleurs étrangers temporaires. La hausse du nombre d'emplois précaires, particulièrement dans le secteur des services, entraîne un désengagement de la part des employés et une détérioration des conditions de travail en général.
- Les pratiques liées à la santé et à la sécurité du travail varient énormément selon les entreprises et les secteurs. SHARE s'est adressée à plusieurs entreprises canadiennes du secteur de l'énergie, des ressources, de la fabrication et du transport, où les faibles normes de sécurité ont des effets importants sur la santé des travailleurs.
- SHARE a également mené des entretiens avec des sociétés canadiennes du secteur du transport sur les leçons à tirer du tragique accident de Lac-Mégantic, afin de mieux protéger les populations de même que l'environnement.

### EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

- SHARE a poursuivi ses pressions afin que les femmes soient plus présentes aux conseils d'administration des entreprises ; trois entreprises visées ont répondu qu'elles prendraient en considération ces recommandations.

### Occuper sa place d'actionnaire

Le Fonds de solidarité FTQ a choisi de bien occuper sa place d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Devant des décisions de certaines entreprises, le Fonds préfère donc intervenir, dans le but d'influencer ces décisions, plutôt que de se retirer.

Toutefois, lorsque des conditions exceptionnelles le justifient, le Fonds peut décider d'exclure de son portefeuille des titres d'entreprises qui refusent le dialogue, ou encore qui ne respectent pas le droit local ou international ou dont les pratiques ne sont pas conformes à ses valeurs. C'est pourquoi le Fonds n'investit pas dans les entreprises du secteur du tabac ni dans celles dont plus de 10 % des ventes sont dérivées de la production ou de la vente d'armement, par exemple.

### UNE ANALYSE ANNUELLE

Le Fonds de solidarité FTQ est également accompagné et guidé par le Groupe investissement responsable (GIR) dans son analyse annuelle des titres cotés en bourse de son portefeuille. À la suite de l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de saine gouvernance liés à chacun de ces titres, le GIR propose au Fonds des orientations qui lui permettent de prendre des décisions avisées et conformes aux bonnes pratiques en matière d'investissement socialement responsable (ISR).

## LA GESTION AU QUOTIDIEN

Pour assurer la gestion quotidienne des activités du Fonds de solidarité FTQ, le conseil d'administration s'appuie sur le comité de direction, composé de six membres (voir page 8).

### L'Autorité des marchés financiers (AMF)

L'AMF inspecte les affaires internes et les activités du Fonds de solidarité FTQ. Elle s'assure de l'application et du respect de la loi constitutive du Fonds ainsi que de la réglementation touchant les valeurs mobilières, en plus d'assumer les autres fonctions qu'elle exerce et qui s'appliquent au Fonds, ce dernier étant un émetteur assujéti aux termes de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

### La conformité

Le Fonds de solidarité FTQ, même si rien ne l'y obligeait, a fait le choix, dans le souci de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance, d'appliquer le Règlement 52-109, qui concerne l'attestation de l'information présentée dans ses rapports annuels et semestriels.

Le Fonds a mis sur pied il y a quelques années un programme-cadre de conformité financière appelé Confor. Ce programme traite des contrôles et procédures qui permettent à la direction du Fonds d'attester qu'au meilleur de sa connaissance l'information financière présentée donne une image fidèle de sa situation financière.

De plus, le Fonds est inscrit depuis 2012 à titre de gestionnaire de fonds d'investissement en vertu du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations d'information continues des personnes inscrites. Outre notamment des obligations liées à l'inscription du Fonds et de certains de ses employés et de ses administrateurs, à la tenue de dossiers et aux assurances, ce règlement prévoit la mise en place et le maintien d'un système de conformité permettant de fournir l'assurance raisonnable que le Fonds et ses employés respectent la législation sur les valeurs mobilières et gèrent les risques liés à ses activités.

### Processus d'audit

Le Fonds de solidarité FTQ se soumet à un processus complet d'audit de ses états financiers deux fois par année, tel que prévu par la loi. Le Fonds a également choisi de soumettre ce processus à deux firmes d'auditeurs indépendants (plutôt qu'à une seule), soit Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que Deloitte.

Le Fonds a également créé une nouvelle fonction d'audit interne au cours de l'exercice.

### Aucune subvention

Le Fonds de solidarité FTQ ne reçoit aucune subvention de l'État.

# NOTRE IMPACT SOCIAL

## UNE ORGANISATION DURABLE ET SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le Fonds de solidarité FTQ est un investisseur interpellé par les enjeux sociaux et économiques qui ont un impact sur les Québécois et sur notre économie. C'était d'ailleurs la principale raison de sa création, et cela en a fait dès le départ un investisseur socialement responsable, engagé dans une démarche de développement durable (DD). Depuis, le Fonds a parcouru beaucoup de chemin dans ce domaine.

Au 15 avril dernier, les PRI comptaient 1 244 signataires dans le monde, dont 28 au sein du Réseau PRI Québec.

## PRINCIPES, RIGUEUR ET TRANSPARENCE

Après avoir participé, en 2013, à la réalisation d'un important colloque consacré à l'investissement responsable, à l'occasion duquel a été créé le Réseau PRI Québec, le réseau d'investisseurs responsables du Québec, le Fonds a rempli et publié pour la première fois, en mars dernier, le *PRI Reporting Framework 2013-2014*.

### De nouveaux jalons à notre parcours

Tous les signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) qui se sont engagés à appliquer les principes mis de l'avant par le Programme des Nations unies pour l'environnement/Initiative financière se doivent désormais de remplir le questionnaire *PRI Reporting Framework* pour rendre compte, à titre d'investisseur institutionnel, des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) liés à leurs placements et investissements.

En effet, en mai 2011, le conseil consultatif de l'initiative PRI a élaboré un nouveau cadre de reddition de comptes à l'intention des signataires, dont les trois principaux objectifs sont les suivants :

1. Être un outil d'obligation de rendre compte pour l'initiative PRI et ses signataires.
2. Fournir un outil uniforme d'amélioration de la transparence visant à aider les signataires dans leur propre reddition de comptes.
3. Permettre l'évaluation du progrès et des capacités des signataires en matière d'investissement responsable, facilitant ainsi l'apprentissage et le perfectionnement.

Collectivement, cette démarche rigoureuse vise à rehausser la responsabilité de l'initiative dans son ensemble tout en témoignant des travaux de ses signataires et en soutenant ces derniers dans la mise en œuvre continue de l'investissement responsable.

Cette démarche a permis au Fonds de faire un pas de plus qui démontre l'importance qu'il accorde aux principes de l'investissement responsable et à la transparence nécessaire à leur application.

Au 15 avril dernier, les PRI comptaient 1 244 signataires dans le monde, dont 28 au sein du Réseau PRI Québec. Pour plus de détails sur les PRI : [unpri.org](http://unpri.org)

### Une politique cadre de développement durable

Un autre élément d'importance s'est ajouté, au cours du dernier exercice, à notre démarche d'amélioration continue en matière de développement durable et d'investissement socialement responsable : une politique de développement durable.

En effet, une politique cadre de développement durable a été rédigée et sera soumise aux membres du CA au cours du prochain exercice. En lien avec son approche de gestion intégrée des risques, cette politique permettra au Fonds de systématiser la prise en compte des facteurs ESG, au même titre que les facteurs financiers, sur le plan du risque. C'était une étape essentielle à franchir pour le Fonds en tant qu'investisseur socialement responsable.

## PRINCIPES, RIGUEUR ET TRANSPARENCE (SUITE)

Cette politique a entre autres avantages de donner un mandat clair au comité de développement durable du Fonds (le « comité DD »). Créé par le comité de direction, il a pour mandat, notamment, de faciliter l'intégration au quotidien des activités des différents secteurs du Fonds qui sont liées au DD et à l'ISR. Il est formé de personnes provenant de différents secteurs du Fonds et sa démarche touche les trois grandes sphères du développement durable, soit le social, l'économique et l'environnemental.

### POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU MANDAT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU FONDS :

[fondsftq.com/developpement-durable](http://fondsftq.com/developpement-durable)

#### Le chemin parcouru au fil des ans

Le Fonds avait déjà présenté, dans son Rapport annuel et de développement durable 2013, un résumé de ses grandes réalisations en matière de DD et d'ISR.

Exemples de réalisations, de 1983 à 2013 :

- le bilan social effectué avant chaque investissement dans une entreprise partenaire, qui a pour but l'analyse des aspects extrafinanciers de ces entreprises ;
- le bilan « de sortie », afin de bien évaluer les conséquences socio-économiques que pourraient entraîner un désinvestissement du Fonds pour les communautés où il est engagé ;
- le processus de vérification diligente : processus traditionnel effectué avant tout investissement, ce qui permet d'évaluer si une entreprise offrira un rendement satisfaisant dans l'avenir ;
- la politique d'investissement : en plus du bilan social et de la vérification diligente, cette politique énonce les principes généraux et les lignes directrices qui guident les investissements du Fonds. L'ensemble des enjeux liés au contexte social, économique et environnemental y sont établis ;
- le code de conduite à l'international, qui est appliqué à des entreprises partenaires du Fonds qui ont des activités ailleurs qu'au Canada ;
- les Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote : une série d'orientations pour les votes que le Fonds enregistre en tant qu'actionnaire de sociétés cotées.

Pour revoir ce résumé : [fondsftq.com/rapport2013](http://fondsftq.com/rapport2013)

## PAR SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNAUTÉS

Dans le but de rester près des gens et des communautés, le Fonds de solidarité FTQ et son réseau régional et local appuient des organismes qui soutiennent des activités humanitaires ou caritatives. Le Fonds encourage également ses employés qui participent bénévolement à des activités communautaires. En voici des exemples.

#### Un soutien généreux à Centraide

En 2013-2014, le Fonds de solidarité FTQ, ses employés et ceux de son réseau ont encore une fois participé généreusement à ce qui est devenu une tradition depuis plusieurs années : la campagne de Centraide.

Un montant de 217 648 \$ a été amassé pour soutenir Centraide dans ses projets liés à des enjeux sociaux majeurs et qui nous interpellent tous. Centraide, grâce aux dons recueillis, met en œuvre des stratégies efficaces pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Le Fonds remercie et félicite ses employés pour leur geste de grande solidarité !

#### La participation citoyenne

Le Fonds de solidarité FTQ est fier d'avoir contribué à la soirée-bénéfice du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut du Nouveau Monde (INM). Plus de 300 personnes y ont célébré cette première décennie de l'organisme, qui travaille à encourager la participation citoyenne, à renforcer le lien social et à valoriser les institutions démocratiques.



LA SOIRÉE-BÉNÉFICE DU 10<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

La communauté des affaires s'était mobilisée pour l'occasion ; parmi les invités, on notait la présence de M. Marc Dutil, président du Groupe CANAM (une entreprise partenaire du Fonds jusqu'en 2012), nommé entrepreneur québécois 2013 par Ernst & Young et membre de l'Ordre du Canada. Deux autres dirigeants d'entreprises partenaires du Fonds étaient présents, M. Jean-François Harel, de la Coop fédérée, et M. Sylvain Morissette, de TC Transcontinental.

Les fonds amassés dans le cadre de cet événement serviront à intensifier les programmes éducatifs de l'organisme. Par exemple, l'activité *À go, on change le monde!*, qui a été mise sur pied grâce à l'École d'été de l'INM, permet d'accompagner des jeunes qui souhaitent devenir des entrepreneurs sociaux ; ce programme les aide à concevoir leur plan d'affaires et leur permet de profiter de bourses de démarrage d'entreprise et de l'expérience de mentors chevronnés.

## DES DIZAINES DE MILLIERS D'APPUI POUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ !

Le gouvernement du Canada a adopté en décembre 2013 la LOI C-4 visant l'élimination graduelle du crédit d'impôt fédéral pour contributions aux fonds de travailleurs, comme le Fonds de solidarité FTQ. Le Fonds s'est fermement opposé à cette mesure et il n'était pas le seul ! Le Fonds a en effet reçu l'appui de 110 000 Québécoises et Québécois ainsi que d'organismes importants, dont la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM), le Conseil du patronat du Québec, de nombreux syndicats, les Conférences régionales des élus de plusieurs régions ainsi que l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI). La CCMM a également publié, en mai 2013, le *Rapport sur l'importance des fonds de travailleurs pour l'économie du Montréal métropolitain*, qui fait état du rôle économique essentiel des fonds de travailleurs. Fort de ce vaste soutien de la part de l'ensemble de ses parties prenantes, le Fonds de solidarité FTQ continuera de faire valoir au gouvernement fédéral les avantages du modèle des fonds de travailleurs.

### QUEL SERA L'EFFET DE LA NOUVELLE LOI SUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ?

L'élimination du crédit d'impôt fédéral n'aura aucun effet sur le rendement du Fonds ni sur sa capacité à respecter les demandes de rachat admissibles de ses actionnaires. Privés de ce crédit d'impôt, l'élimination se traduira par une augmentation d'impôt pour les actionnaires du Fonds.

Un rapport sur les répercussions du retrait graduel du crédit d'impôt fédéral pour le Fonds de solidarité FTQ, publié en octobre 2013 par la firme KPMG-SECOR, confirme notamment que le crédit d'impôt est un avantage fiscal dont profitent les actionnaires, mais qu'il n'a aucun effet sur la valeur de l'action et le rendement du Fonds. Ce rendement ne dépend d'ailleurs ni de la taille du Fonds, ni des souscriptions annuelles des actionnaires, ni des demandes de rachats : il dépend uniquement de la composition des placements et investissements du Fonds ainsi que des conditions du marché. L'étude démontre également que le Fonds a un actif suffisamment liquide pour pouvoir répondre en tout temps à ses obligations envers ses actionnaires, y compris dans le cas d'un accroissement ponctuel de demandes de rachat d'actions.

La disparition progressive du crédit d'impôt fédéral pourrait toutefois entraîner une réduction du volume annuel des investissements réalisés par le Fonds dans les entreprises du Québec si les souscriptions des épargnants venaient à diminuer. De plus, le Fonds pourrait se voir dans l'obligation de modifier le niveau de risque de ses investissements pour compenser la disparition de la « prime au risque » que représente le crédit d'impôt fédéral pour les actionnaires.

### UN REER TOUJOURS ATTRAYANT !

Même avec l'élimination du crédit d'impôt fédéral, le REER du Fonds de solidarité FTQ demeurera attrayant pour les épargnants puisqu'ils continueront de bénéficier du crédit d'impôt du Québec de 15 %. Rappelons aussi que plusieurs épargnants utilisent l'épargne systématique pour cotiser à leur REER du Fonds, ce qui leur permet dans certains cas de bénéficier immédiatement de l'économie d'impôt à laquelle ils ont droit.

**Important : la diminution du crédit d'impôt fédéral ne touche en rien les actionnaires existants et ceux qui auront souscrit avant le 2 mars 2015 (pour l'année 2014) ; ceux-ci ont bénéficié ou bénéficieront du crédit d'impôt fédéral de 15 % tout comme du crédit d'impôt du Québec de 15 % (total de 30 % de crédits d'impôt) au moment de leur souscription, et leur investissement continuera d'évoluer en fonction des rendements du Fonds.**

## LA FONDATION DE LA FORMATION ÉCONOMIQUE A 25 ANS

25 ANS

### De la formation pour enrichir la collectivité

La formation des travailleurs dans le domaine de l'économie, qui vise à accroître leur influence sur le développement économique du Québec, est inscrite dans la mission du Fonds de solidarité FTQ depuis 30 ans. C'est en 1989 – il y a donc 25 ans cette année – que le Fonds a créé la Fondation de la formation économique (FFE) pour mieux atteindre cet objectif. Le mandat de la Fondation est précisément de concevoir et d'offrir divers programmes de formation liés à la mission du Fonds.

### La formation : une culture

Au départ, la formation économique a été conçue comme un outil permettant aux travailleurs à la fois de bien comprendre un bilan financier, par exemple, et de mieux connaître l'environnement économique complexe dans lequel évolue l'entreprise qui les emploie. Ils peuvent ainsi mieux mesurer les défis que celle-ci doit relever afin de se développer et d'assurer sa pérennité dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle.

Au fil des ans, les contenus et les objectifs des formations, de même que les approches pédagogiques, ont considérablement évolué. Ils s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque entreprise partenaire du Fonds, en fonction de sa situation particulière et de son secteur d'activité, notamment.

Si les travailleurs connaissent l'environnement économique de l'entreprise où ils travaillent, ils seront en mesure de mieux contribuer à la création et au maintien d'emplois de qualité, ce qui est dans leur intérêt, ainsi qu'à la croissance de l'entreprise, ce qui est à l'avantage de cette dernière et ce dont profitera finalement l'ensemble de la communauté où l'entreprise est installée.

### Une approche client

Le postulat de base de l'ensemble des formations offertes par la FFE est toujours le même : favoriser des pratiques de communication ouverte et transparente entre la direction et les travailleurs. La participation des employés au succès d'une entreprise augmente les chances de réussite de celle-ci et l'impact de ce

succès aura des répercussions positives sur l'ensemble de notre économie.

Pour bien s'adapter au contexte unique de chaque entreprise, de ses enjeux, de son marché, les formations offertes aux entreprises partenaires du Fonds ont évolué avec les années. Ces formations tiennent compte de certains facteurs socioéconomiques qui peuvent avoir un impact sur le développement des entreprises. Selon l'entreprise et le contexte, la formation peut ainsi porter, par exemple, sur le marché et les clients, l'impact du taux de change, la fluctuation des prix, les compétences essentielles à développer au sein de l'entreprise, voire sur certaines tendances qui risquent de transformer la société et les marchés mondiaux dans l'avenir.

**POUR LA FFE, RESTER À L'AFFÛT DES GRANDS MOUVEMENTS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES QUI POURRONT AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ET SUR L'EMPLOI EST UNE PRIORITÉ. BON 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE À LA FONDATION!**

### ACTIVITÉS DE FORMATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2014

	Participants	Cours
Responsables locaux (RL)	3 246	136
Formation économique des travailleurs	1 364	85
Membres du réseau	1 578	79
Étudiants	283	16
<b>Total</b>	<b>6 471</b>	<b>316</b>



LES RESPONSABLES LOCAUX (RL) FORMENT UN VASTE RÉSEAU DE 2 039 BÉNÉVOLES QUI CROIENT EN LA MISSION DU FONDS ET SONT CONVAINCUS DE SON IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. DURANT LE DERNIER EXERCICE, ÉTANT DONNÉ LE CONTEXTE MÉDIATIQUE DIFFICILE, ILS SE SONT MOBILISÉS DAVANTAGE POUR CONVAINCRE LEURS COLLÈGUES DE TRAVAIL DE L'IMPORTANCE DE BIEN PRÉPARER LEUR RETRAITE ET DES NOMBREUX AVANTAGES QU'OFFRE LE REER DU FONDS.

ÉMISSIONS  
D' ACTIONS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 MAI 2014

787 M\$

NOMBRE  
D' ACTIONNAIRES  
AU 31 MAI 2014

613 958

# DES RÉSULTATS HISTORIQUES, LE REFLET DE L'INTÉRÊT COLLECTIF

---



UNE ENTREVUE AVEC  
LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT  
À L'ACTIONNARIAT  
DENIS LECLERC

La mission d'un investisseur socialement responsable comme le Fonds est double, et les impacts de ses activités en sont le reflet. Le Fonds investit bien sûr dans l'économie québécoise, mais les sommes qu'il investit sont celles que des milliers de Québécoises et de Québécois épargnent pour préparer leur retraite. Le Fonds incite non seulement des centaines de milliers de personnes qui n'auraient vraisemblablement pas contribué régulièrement à un autre REER à se préparer une meilleure retraite, mais il les amène ainsi à participer au développement économique du Québec. Aucun autre véhicule d'épargne-retraite individuelle ne permet de consacrer des sommes aussi importantes au financement des entreprises. On dit aujourd'hui que c'est de l'« investissement socialement responsable » mais, explique Denis Leclerc, premier vice-président à l'Actionnariat du Fonds, « à la création du Fonds, il y a 30 ans, c'était tout simplement... notre mission! »

Dans cette entrevue, M. Leclerc nous parle de la solidité du Fonds, de la confiance des actionnaires et de la solidarité comme valeur fondamentale de cette institution unique dont les résultats ont, cette année encore, été remarquables.

---

LES CONTACTS HUMAINS, DIRECTS ET PERSONNALISÉS QUE NOUS ENTRETENONS AVEC NOS ACTIONNAIRES SONT À LA BASE DE NOTRE RÉUSSITE.

---

## **Quel a été le résultat du dernier exercice en ce qui a trait aux souscriptions ?**

Les cotisations totales pour 2013-2014 ont été de 787 millions de dollars : c'est la troisième meilleure année de notre histoire ! Le Fonds compte maintenant 613 958 actionnaires, des Québécoises et des Québécois qui nous ont renouvelé leur confiance ou nous ont choisi pour la première fois parce que le Fonds de solidarité FTQ est solide et fiable.

## **Pourtant, le Fonds a été très médiatisé en 2013-2014. Comment expliquez-vous que ce que nous appellerons « la crise médiatique » ait eu si peu d'impact négatif sur la campagne REER ?**

L'impact sur la campagne REER a été minime, c'est vrai : moins de 2 % des appels que le Service aux actionnaires a reçus durant cette période étaient liés à la crise médiatique. Nos actionnaires et les Québécois ont su faire la part des choses. Le Fonds de solidarité FTQ est une institution près des gens, et nous avons tissé, depuis 30 ans, des liens solides avec nos actionnaires. Les contacts humains, directs et personnalisés que nous entretenons avec eux sont à la base de notre réussite.

La mobilisation de nos employés et de notre réseau de responsables locales et de responsables locaux (nos RL) a joué un rôle essentiel dans le succès de la dernière année. Nous avons fait 75 % plus d'appels aux actionnaires, pour nous assurer de leur fidélité au Fonds. Nos RL ont multiplié les activités dans leurs milieux de travail pour expliquer aux gens que le REER du Fonds reste un des véhicules d'épargne-retraite les plus avantageux pour eux, surtout quand ils choisissent le mode d'épargne systématique.

## ENTREVUE AVEC DENIS LECLERC (SUITE)

### **Les épargnants québécois auront-ils encore droit au crédit d'impôt de 30 % en 2014 ?**

Certainement ! L'élimination par le gouvernement fédéral du crédit d'impôt ne prévoit une baisse du crédit d'impôt que pour l'année d'imposition 2015. Et nous poursuivons nos efforts pour convaincre le gouvernement canadien de revenir sur sa décision. Les partis de l'opposition, à Ottawa, ont pour leur part compris l'importance de l'impact du Fonds – des souscriptions à son REER et de ses investissements – sur l'économie du Québec.

### **L'émission des actions du Fonds est plafonnée à 650 millions de dollars pour un an. Quel impact cela aura-t-il ?**

Effectivement, dans son budget 2014-2015, le gouvernement du Québec a annoncé une limite de 650 millions de dollars à l'émission d'actions du Fonds donnant droit au crédit d'impôt pour l'année financière qui se terminera le 31 mai 2015. Mais que les actionnaires soient rassurés : cette limite n'aura aucun effet sur la valeur de l'action ou sur le rendement du Fonds, ni sur la capacité du Fonds de racheter des actions.

---

MALGRÉ LA LIMITE DE  
650 MILLIONS DE DOLLARS,  
LES CRÉDITS D'IMPÔT  
TOTALISANT 30 %  
DEMEURENT INCHANGÉS  
POUR L'ANNÉE FISCALE 2014  
DES ACTIONNAIRES.

---

Pour se prémunir contre cette limite et ainsi être sûrs de pouvoir acheter des actions et profiter pleinement des crédits d'impôt liés au REER du Fonds, les Québécois qui contribuent en général par montants forfaitaires peuvent s'inscrire dès maintenant à l'épargne systématique, c'est-à-dire cotiser par retenues sur le salaire ou par prélèvements bancaires automatiques. Puisque le Fonds s'assurera de recueillir sans interruption les souscriptions faites de ces deux façons, les actionnaires qui contribuent ainsi ne seront pas touchés par la limite imposée par le gouvernement.

### **Avez-vous amélioré les mécanismes de rachat d'actions au cours du dernier exercice ?**

Nous améliorons continuellement notre politique d'achat de gré à gré. Mais il faut rappeler que nous ne pouvons pas modifier cette politique comme bon nous semble : nous devons respecter la réglementation du ministère des Finances du Québec en matière de rachats d'actions.

Le Fonds rachète les actions de ses actionnaires à des étapes importantes de leur vie, mis à part la retraite : pour l'achat d'une maison ou un retour aux études, par exemple. C'est aussi le cas dans des moments difficiles, comme la perte d'un emploi ou l'invalidité. Au cours du dernier exercice, sous le critère « Sinistre portant sur la résidence principale », le Fonds a ajouté les dommages causés à la résidence par la pyrrhotite (un minéral qui, au contact de l'air et de l'humidité, gonfle et fait fissurer le béton) ; les actionnaires peuvent maintenant se prévaloir de cette possibilité.

### **Le REER du Fonds est-il toujours disponible partout au Québec ?**

Oui, partout ! Pendant les campagnes REER, nous avons de nombreux points de service partout au Québec. Les gens souscrivent également de plus en plus grâce à notre site Internet ; ils peuvent même le faire à partir d'une plateforme mobile ! La retenue sur le salaire ou les prélèvements bancaires automatiques sont toujours aussi populaires et, pour ceux qui s'y prennent tard pendant les campagnes, la souscription par montant forfaitaire reste également intéressante. 

## D'OÙ PROVIENNENT LES REVENUS DES RETRAITÉS ?

Saviez-vous que près d'un travailleur québécois sur cinq ignore d'où proviendront ses revenus à la retraite ? C'est ce que révèle un sondage réalisé par *Question Retraite* en avril 2013, dont les résultats sont préoccupants : 16 % des travailleurs québécois de 25 à 64 ans n'ont aucune idée d'où proviendront leurs revenus à la retraite. Parmi les non-retraités, 39 % croient que leur principale source de revenus sera un régime d'employeur, et 52 % des jeunes retraités confirment que c'est le cas.

Une personne a généralement besoin de 70 % de son revenu annuel brut moyen des trois dernières années de travail pour maintenir son niveau de vie à la retraite. Or, les régimes publics ne couvrent qu'un maximum de 40 % de cette somme ! Considérant cette réalité, comment les Québécois pourront-ils subvenir à leurs besoins une fois à la retraite, surtout ceux qui ignorent d'où proviendront leurs sources de revenus ?

Cette situation exige que nous poursuivions nos efforts pour sensibiliser les travailleurs à épargner pour leur retraite, par exemple en investissant dans le REER du Fonds.

## SÉCURIFONDS : DU NOUVEAU !

**SÉCURIFONDS** inc., un cabinet de services financiers créé par le Fonds de solidarité FTQ, offre un service d'accompagnement aux actionnaires du Fonds dans la préparation de leur retraite.

**SÉCURIFONDS**, qui est inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers, évolue constamment depuis quelques années. Ainsi, grâce à une entente conclue avec le cabinet de services financiers SécuriGroupe, propriété de SSQ, Société d'assurance-vie inc., nos actionnaires futurs retraités peuvent maintenant profiter, en plus de produits de décaissement, d'une gamme intéressante de produits financiers, dont des certificats de placement garanti (CPG), des produits d'assurance-santé, un régime d'épargne non enregistré (RENE) et un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), qui leur permettront de préparer et de vivre leur retraite en toute sécurité.

[securifonds.com](http://securifonds.com)



## LE FONDS REMPORTE TROIS FLÈCHES D'OR !

Le Fonds de solidarité FTQ a obtenu trois Flèches d'or au gala de l'Association du marketing relationnel, qui s'est tenu le 16 avril 2014, à Montréal. Le Fonds est fier d'avoir été mis en nomination avec d'autres acteurs importants, tels la Banque Nationale, le Mouvement Desjardins et le Groupe Juste pour rire, pour des projets réalisés en 2013.

Le Fonds, en partenariat avec Pénéga Communication, a remporté les trois prix suivants pour sa campagne REER 2012-2013 : le premier prix Marketing multicanal, le premier prix Marketing relationnel et le prix le plus prestigieux du gala, celui de la Campagne de l'année !



**DE GAUCHE À DROITE :**  
Daniel Martial (Pénéga Communication), Rachèle Robert (Fonds de solidarité FTQ), Roxane Prince (Fonds), Nathalie Marquis (Pénéga), Marc-André Léveillé (Pénéga), Gabrielle Thom-Gadbois (Fonds), Yanick Lebel (Pénéga), Patrick Schumann (Fonds) et Violette Létourneau (Pénéga)

# NOTRE IMPACT ÉCONOMIQUE



## LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

### LES FONDS RÉGIONAUX POUR L'ESSOR DES RÉGIONS

Les Fonds régionaux de solidarité FTQ (FRS) assurent une présence dans les 17 régions du Québec. Ils comptent 57 employés – des gens passionnés qui comprennent les enjeux qui touchent les entrepreneurs, et qui ont à cœur le développement économique de leur région – ainsi que 123 administrateurs bénévoles qui ont une connaissance privilégiée du milieu puisqu'ils en sont issus.

De Gatineau à Chibougamau, en passant par Gaspé et Sherbrooke, les FRS offrent des solutions de financement flexibles, rapides et simples aux PME, sous forme de prêts non garantis et de capital-actions. Ils rendent également accessibles en région les services offerts par le grand réseau du Fonds.

Pour leur exercice financier terminé le 31 mars 2014, ils ont soutenu les projets de 74 entreprises, en investissant 33,5 millions de dollars pour créer, maintenir ou sauvegarder plus de 2 000 emplois. En tout, 361 entreprises sont partenaires des FRS.

#### Une nouvelle entreprise par semaine!

De ces 74 investissements, 47 ont été réalisés dans de nouvelles entreprises. Depuis 10 ans, les FRS investissent en moyenne dans une nouvelle entreprise par semaine.



Ils ont entre autres participé à des projets de relève qui permettent à des entreprises phares, comme Propair en Abitibi-Témiscamingue, d'assurer leur pérennité; cette entreprise familiale existe depuis 60 ans et est un chef de file dans le transport aérien spécialisé. Le FRS Abitibi-Témiscamingue est fier d'avoir contribué au financement de son acquisition par six investisseurs abitibiens, protégeant ainsi les intérêts économiques de l'entreprise et les postes des 100 employés. De plus, les FRS soutiennent des entreprises en croissance, tel le Groupe Qualinet, à Québec, spécialisé entre autres dans le nettoyage après sinistre. L'investissement du FRS Québec lui permettra de soutenir sa croissance et d'accroître le développement de sa division Environnement.



#### « Un partenaire qui comprend nos besoins »

Le financement d'un projet n'est que la première étape du partenariat que les FRS établissent avec des entreprises. Ils les accompagnent ensuite pour assurer leur réussite, comme en témoigne Nathalie Légaré, présidente de Location Jean Légaré (partenaire du FRS Montérégie), dans *Le Devoir* en juillet 2013 : « J'envoie mes chiffres tous les mois au Fonds régional. C'est un bon partenaire, très respectueux. Il comprend nos besoins. » En 2013, Location Jean Légaré a lancé la franchise Pods et a ainsi diversifié son offre. Un autre bel exemple : en 2013, le FRS Outaouais a réinvesti dans Laiterie de l'Outaouais, qui a ainsi élargi son réseau de distribution et augmenté sa capacité de production.



LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT DU FONDS (SUITE)

**INVESTIR POUR BÂTIR  
DES IMMEUBLES PARTOUT  
AU QUÉBEC**

Les investissements du Fonds immobilier de solidarité FTQ visent le démarrage de projets immobiliers de toutes tailles, dans toutes les régions du Québec et dans tous les secteurs : résidentiel, commercial, bureaux, institutionnel et industriel. Les capitaux investis par le Fonds immobilier, en partenariat avec des promoteurs et des constructeurs, stimulent la création d'emplois, principalement dans le secteur de la construction.

Au 31 mai dernier, le Fonds immobilier détenait 30 immeubles sous gestion et 18 millions de pieds carrés de terrain. Il participait aussi à la réalisation de 30 projets en développement, d'une valeur de 1,6 milliard de dollars, qui permettront, selon l'Institut de la statistique du Québec, de créer près de 12 000 emplois. Ses investissements voués au logement social, communautaire et abordable s'élevaient à 53 millions de dollars. Par ailleurs, au cours du dernier exercice financier, le Fonds immobilier a vendu 11 immeubles. Il a obtenu 179 millions de dollars de cette vente.

« NOTRE RÔLE EST DE DÉVELOPPER, DE CONSTRUIRE, DE STABILISER, PUIS DE DISPOSER DES ACTIFS SELON UN HORIZON DE CINQ À SEPT ANS, EN FONCTION DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE. NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES GÉNÈRE DE BONS RÉSULTATS. »

- NORMAND BÉLANGER,  
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
FONDS IMMOBILIER DE  
SOLIDARITÉ FTQ



DE GAUCHE À DROITE :  
Rémy Normand, président du RTC, et  
Normand Bélanger, président-directeur général  
du Fonds immobilier de solidarité FTQ

**Des partenaires de choix**

Le Fonds immobilier s'associe à des partenaires de renom. Au cours du dernier exercice, il a par exemple conclu un partenariat avec Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., qui a acquis 50 % de l'immeuble Place Québec, près de la colline Parlementaire à Québec, jusqu'alors détenu par le Fonds immobilier. Un projet de construction d'une tour est aussi à l'étude.

En décembre 2013, le Fonds immobilier et le Réseau de transport de la Capitale (RTC) inauguraient les nouveaux espaces rénovés à Place Québec et la nouvelle station tempérée reliée à l'immeuble.



PROJET RÉSIDENTIEL LE MONROE

**Améliorer la qualité de vie**

Le Fonds immobilier encourage la réalisation de projets écoresponsables. Certains de ses immeubles, dont le projet résidentiel Le Monroe, conçu en partenariat avec Cosoltec, visent la certification LEED®. D'autres projets intègrent des mesures écologiques telles que l'efficacité énergétique, la réduction de l'empreinte écologique et l'intégration d'espaces verts.



**Investir par solidarité**

Le Fonds immobilier mise aussi sur des projets de logements abordables, communautaires et sociaux, en investissant dans des fonds spécialisés gérés par des entreprises d'économie sociale. L'un de ces investissements a permis la conversion du presbytère adjacent à l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, dans le Sud-Ouest de Montréal, en 12 logements communautaires pour de jeunes adultes à risque d'itinérance.

**Pour faire tourner l'économie d'ici**

Dans le but de favoriser les échanges entre fabricants, distributeurs et promoteurs immobiliers, le Fonds immobilier, le Fonds de solidarité FTQ et le réseau des fonds régionaux ont lancé, en avril 2014, CIRCUIT IMMO, un événement réseautage qui a permis à 80 professionnels et entrepreneurs, partenaires du grand réseau du Fonds, de tisser des liens d'affaires. Près d'une vingtaine de fournisseurs issus du secteur immobilier et de la construction ont pu exposer leurs produits aux promoteurs immobiliers présents.



Réseau d'échanges commerciaux  
pour promoteurs, constructeurs et  
fournisseurs en immobilier



## LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT DU FONDS (SUITE)

### LES FONDS LOCAUX, PRÉSENTS PARTOUT !

#### **Présents dans toutes les régions**

De l'Outaouais à la Gaspésie en passant par la Côte-Nord, les Fonds locaux de solidarité (FLS) sont présents partout au Québec.

Sur chaque territoire, une porte d'entrée mène à un FLS :

il s'agit soit d'un Centre local de développement (CLD) soit d'une Corporation de développement économique communautaire (CDEC). Les entreprises ont donc ainsi partout accès à des spécialistes dévoués et polyvalents qui sont au service du développement économique local. En fait, ce sont 400 spécialistes et 600 bénévoles qui gravitent autour des FLS pour appuyer les entreprises québécoises !

#### **Présents dans l'économie locale**

Les FLS interviennent dans la majorité des secteurs de l'économie, selon les priorités établies par les acteurs du développement local. Les exemples de soutien apporté par les FLS sont nombreux : la Microbrasserie Le Naufrageur,

### PRÉSENTS SUR DEUX NOUVEAUX TERRITOIRES

- MRC DE L'ÉRABLE
- MRC DE PAPINEAU

à Carleton-sur-Mer, le resto de rue Pas d'cochon dans mon salon, à Montréal, le fabricant de roulottes industrielles Clément et frères, à Louiseville, le fabricant de portes et fenêtres Menuiserie Belisle, à Saint-Jean-de-Dieu, les Ruchers Promiel, à Château-Richer, la Ferme R. E. Bilodeau, à Beauceville, Soudure mécanique Expert, à Fermont, et l'Atelier Ferland, à Barnston-Ouest.

#### **Présents dans la petite entreprise**

Les FLS investissent surtout dans des entreprises de petite taille : 85 % de leurs investissements sont effectués dans des entreprises de moins de 20 employés. Mais ce chiffre n'est pas surprenant, puisque, selon la Fédération canadienne des entreprises

indépendantes, 72 % des PME québécoises ont moins de 10 employés, et 51 % en ont moins de 5. Ces petites entreprises représentent donc un important potentiel de développement dans toutes les régions du Québec.

#### **Un nouveau record !**

Les 84 FLS ont réalisé un nouveau record pour une troisième année consécutive, en investissant, pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2014, dans 263 projets. Ce sont donc 7 millions de dollars qui ont été investis par les FLS aux quatre coins du Québec !

## VOTRE ARGENT TRAVAILLE

De mars à novembre 2013, le Fonds de solidarité FTQ a mis en ondes une deuxième série de capsules télé de 60 secondes intitulées *Votre argent travaille*. Ce sont de courts reportages sur des détenteurs d'un REER du Fonds qui visitent des entreprises soutenues financièrement par le Fonds. Les détenteurs de REER constatent alors comment les sommes qu'ils investissent permettent à des PME – et aux régions où elles sont installées – de se développer. C'est une façon d'illustrer concrètement comment l'argent des actionnaires-proprétaires du Fonds « travaille pour faire tourner l'économie d'ici » ! Les 45 nouvelles capsules ont été diffusées à SRC-RDI et à CTV pour mieux expliquer aux Québécois la mission et le rôle du Fonds.

**Les impacts économiques directs du Fonds**

Le tableau ci-dessous présente des données financières qui permettent de constater l'importance des activités du Fonds de solidarité FTQ et de comprendre comment le Fonds crée de la richesse pour ses parties prenantes.

Ce tableau présente des données financières sommaires, pertinentes dans le cadre de ce rapport selon les normes de la GRI, mais il ne se substitue aucunement aux états financiers du Fonds.

<b>IMPACTS ÉCONOMIQUES DIRECTS DU FONDS</b>		
<b>EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI</b>		
(EN MILLIERS \$)	2014	2013
<b>Valeur économique directe créée (reflétée dans la valeur de l'action)</b>		
Produits d'intérêts et de dividendes	248 466	255 897
Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements, et variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	684 081	349 810
<b>Valeur économique directe distribuée dans la société québécoise</b>		
Coûts opérationnels (achats de biens et services aux fournisseurs)	63 195	51 708
Rémunérations des salariés et avantages afférents	76 377	75 296
Versements aux actionnaires (actions rachetées) <sup>1</sup>	732 337	534 912
Versements à l'État (taxes et impôts)	19 846	20 710
Investissements dans la communauté (dons et commandites)	755	869

1. Le Fonds ne verse pas de dividendes.

**COMMENTAIRE DE DANIEL DENIS, ASSOCIÉ ET ÉCONOMISTE, KPMG-SECOR**

L'importance de la contribution des entreprises partenaires du Fonds à l'économie québécoise s'est maintenue au cours de 2013-2014 : en effet, leurs activités ont généré une valeur ajoutée au Québec estimée à 11,4 milliards de dollars. Le poids des activités des entreprises partenaires du Fonds s'élève à un peu plus de 3 % de l'ensemble de l'économie québécoise (en proportion du PIB nominal québécois).

Avec 139 495 emplois directs et indirects soutenus en 2013-2014 par les entreprises partenaires du Fonds, celles-ci ont aussi mieux fait dans ce domaine que l'économie québécoise dans son ensemble. L'emploi total soutenu par les entreprises partenaires du Fonds a en effet augmenté de 2,7 % dans la dernière année, alors que l'emploi dans son ensemble ne progressait que de 1,2 % au Québec pendant la même période.

La valeur ajoutée par emploi direct a quant à elle légèrement diminué pendant la dernière année en raison de l'évolution de la composition des emplois par secteur d'activité. Néanmoins, les secteurs stratégiques du Québec occupent toujours une position dominante dans l'ensemble des entreprises partenaires si l'on considère que l'extraction minière, le secteur manufacturier et les services aux entreprises ont compté à eux seuls pour plus de 64 % de tous les emplois soutenus.

<b>IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LE QUÉBEC LIÉ À LA PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES DES ENTREPRISES PARTENAIRES DU FONDS</b>			
<b>AU 31 MAI 2014</b>			
	EFFETS DIRECTS	EFFETS INDIRECTS	EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS
Valeur ajoutée aux prix de base (en milliers \$)	7 680 000	3 708 000	11 388 000
Emplois (en personnes-années)	91 014	48 481	139 495
Valeur ajoutée par emploi (en milliers \$)	84,4	76,5	81,6

Source : analyse KPMG-SECOR et résultats du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).



AU TOTAL, AU COURS DU DERNIER EXERCICE, LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ A INVESTI 548 MILLIONS DE DOLLARS DANS 48 ENTREPRISES AU QUÉBEC. DERRIÈRE CES CHIFFRES, IL Y A DES STRATÉGIES SOLIDES, PORTÉES PAR LES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES DU SECTEUR INVESTISSEMENTS DU FONDS, QUI SONT CONTINUUELLEMENT À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX FILONS BÉNÉFIQUES POUR L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE.

NOMBRE  
D'ENTREPRISES  
PARTENAIRES  
AU 31 MAI 2014  
(FONDS ET RÉSEAU)

2 467

# LE DÉSIR D'APPUYER LES ENTREPRENEURS D'ICI, POUR UNE ÉCONOMIE PERFORMANTE



UNE ENTREVUE AVEC LE PREMIER  
VICE-PRÉSIDENT AUX INVESTISSEMENTS  
NORMAND CHOUINARD

## Quelles sont les grandes stratégies d'investissement du Fonds ?

Un de nos grands objectifs est sans aucun doute de garder au Québec les fleurons de notre économie ! Nous travaillons fort, aussi, pour que les centres décisionnels restent ici. Faire croître nos petites entreprises, pour augmenter le bassin de moyennes et de grandes entreprises au Québec, fait également partie de nos grandes préoccupations. Ces stratégies orientent et guident nos interventions en matière d'investissement, qui sont toujours motivées par la croissance économique du Québec et la création et le maintien d'emplois de qualité.

## Y a-t-il des secteurs que vous privilégiez ?

En réalité, il y en a plusieurs ! Mais nous sommes toujours à la recherche de transactions qui créent de la valeur pour toutes les parties prenantes, peu importe le secteur ; et nous continuons à couvrir tous les secteurs de l'économie. Toutefois, voici, à titre d'exemples, des secteurs où nos investissements ont eu un impact particulièrement marqué.

Parlons d'abord du secteur des **sciences de la vie**.

En collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, nous avons investi dans la privatisation d'**Atrium Innovations**, qui pourra ainsi continuer à se développer et pour laquelle nous avons joué un rôle déterminant. Nous sommes fiers des efforts déployés pour conserver ce fleuron de l'industrie au Québec.

Plus globalement, notre objectif est de préserver les acquis du Québec dans ce secteur. Nous travaillons en partenariat avec tous ses intervenants, d'où l'importance d'avoir des fonds privés spécialisés qui investissent ici : ils constituent un réseau extraordinaire doté d'une vaste expertise et qui peut offrir un soutien financier à une multitude d'entreprises, pendant les bonnes années comme dans les moins bonnes. Si le Fonds n'était pas présent dans le secteur des sciences de la vie, ce dernier serait certainement moins développé qu'il ne l'est actuellement.

---

LA ROBOTISATION, C'EST L'AVENIR  
EN AÉROSPATIALE ! NOUS CONTINUERONS  
DE CONSOLIDER NOS ACQUIS DANS  
CE SECTEUR PARCE QU'IL EST NÉCESSAIRE  
D'ATTEINDRE UNE MASSE CRITIQUE EN CE QUI  
A TRAIT À LA TAILLE DES ENTREPRISES.

---

Le secteur de l'**aérospatiale** est aussi un secteur stratégique pour le Québec. Le Fonds y appuie des sous-traitants qui renforcent la chaîne d'approvisionnement, parce que nous voulons éviter que les grands donneurs d'ordre incitent leurs fournisseurs à s'établir dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère. Au cours du dernier exercice, nous avons par exemple investi dans **AV&R**, une jeune firme de robotique, qui a fusionné avec **Imac** pour améliorer son offre de services. La robotisation, c'est l'avenir en aérospatiale ! Nous continuerons de consolider nos acquis dans ce secteur parce qu'il est nécessaire d'atteindre une masse critique en ce qui a trait à la taille des entreprises.

**Adetel**, spécialiste en conception d'équipement électronique embarqué, est un autre exemple d'investissement qui nous a permis d'attirer un investisseur stratégique étranger pour renforcer ce créneau d'excellence. Le Fonds se distingue par le réseau de partenariats européens qu'il a su bâtir et qui offre une expertise de niveau international assez unique.

## ENTREVUE AVEC NORMAND CHOUINARD (SUITE)

Je ne peux également pas passer sous silence le secteur des ressources naturelles, plus particulièrement le domaine de la **fibre de bois**. Le Fonds est un investisseur important, un leader, dans ce domaine au Québec! Notre investissement dans le **Groupe Lebel**, de Rivière-du-Loup, par l'intermédiaire du **Fonds Valorisation Bois** (voir l'encadré), contribue à consolider la production de bois à valeur ajoutée et à soutenir la transformation de nos ressources forestières. Le Fonds Valorisation Bois mise sur les entreprises performantes et appuie leur développement dans des créneaux d'avenir.

Le Fonds fait deux types d'investissements dans le secteur. Il offre du capital de croissance : **le Groupe Lebel**, qui a fait l'acquisition de **Cambium** et de **Bois Daquaam** en est un exemple. Il offre aussi du capital stratégique : c'est ce que nous avons fait en 2010-2011 dans le cas de **Chantiers Chibougamau**, un investissement qui nous a permis de soutenir une entreprise régionale qui crée une valeur ajoutée en transformant la ressource en produit novateur, soit le bois lamellé-croisé. Les entrepreneurs utilisent de plus en plus le capital de croissance dit stratégique, de préférence au capital dit de « commodité » qu'ils peuvent trouver dans les institutions financières traditionnelles. Au Fonds, ils retrouvent l'ensemble des acteurs du secteur forestier, ce qui leur permet de créer des synergies entre eux.

Un autre secteur important est le secteur **agroalimentaire**. Je pense, notamment, aux **Brasseurs du Nord**, qui fabriquent les bières Boréale. Notre investissement, au cours de l'exercice 2012-2013, dans cette microbrasserie, sous forme de participation majoritaire, nous a permis de conserver au Québec la propriété de cette marque québécoise forte et de lancer, entre autres, de nouvelles saveurs de bière et le format canette au cours de l'été 2014, renforçant ainsi une marque d'ici, une autre de nos priorités.

Je terminerai avec les **mines**. Depuis plusieurs années, notre stratégie d'investissement dans ce secteur est la suivante : premièrement, investir des sommes allant jusqu'à 1 million de dollars dans des sociétés d'exploration; deuxièmement, investir des sommes de 5 millions à 20 millions de dollars dans des sociétés qui exploitent des mines sur le territoire québécois. Mais, il faut le souligner, le Fonds est soucieux d'investir dans des projets socialement acceptables, selon ses critères, dans les communautés où ils sont réalisés.

Au cours des deux dernières années, dans un contexte caractérisé par des marchés boursiers incertains, nous avons choisi d'être encore plus prudents en soutenant principalement des sociétés qui font déjà partie de notre portefeuille. Au cours du dernier exercice, nous avons fait quatre investissements. Le Fonds a investi 8 millions de dollars, sur quatre ans, dans **Mines Coulon**, en partenariat avec Mines Virginia, Sodemex Développement, Sidex et le Fonds régional de solidarité FTQ Nord-du-Québec. Le projet Coulon, dont la propriété est située dans la municipalité de Baie-James, recèle la plus importante ressource non développée de cuivre, de zinc et d'argent du Québec. La société souhaite développer ce projet afin de bénéficier, notamment, du déficit de production de zinc prévu au cours des prochaines années et de la hausse de son prix sur le marché.

### LE FONDS VALORISATION BOIS

Le Fonds Valorisation Bois investit dans des projets de deuxième et de troisième transformation du bois à forte valeur ajoutée et mise sur les entreprises performantes qui souhaitent développer leurs activités dans des créneaux d'avenir. Ce fonds d'investissement pour la transformation à forte valeur ajoutée du bois orientera les entreprises du secteur forestier vers les nouveaux créneaux que sont la construction, l'énergie et la chimie « vertes », tous alimentés par la filière bois. Le Québec pourra ainsi compter sur une industrie forestière innovante et créatrice de richesse et d'emplois durables.

Le Fonds Valorisation Bois est doté d'une capitalisation de 170 millions \$ sur cinq ans, dont 95 millions \$ proviennent du gouvernement du Québec et 75 millions \$ proviennent du Fonds de solidarité FTQ.

De plus, au cours du dernier exercice, le Fonds a injecté une somme additionnelle de 10 millions de dollars afin de soutenir son partenaire, **Stornoway Diamond**, pour la construction du projet Renard, la première mine de diamants au Québec. Ce sont plus de 400 emplois qui seront requis pour réaliser les opérations de la mine au cours des deux prochaines décennies.

## **ENTREVUE AVEC NORMAND CHOUINARD (SUITE)**

Enfin, toujours dans le but de diversifier nos risques, nous avons ajouté à notre portefeuille des entreprises de services du secteur (comme des compagnies de forage) et favorisé celles qui pourront devenir des consolidateurs sur leur marché. Nous soutiendrons également des projets à fort potentiel qui favoriseront la deuxième transformation sur le territoire québécois.

### **Est-ce que les PME manufacturières restent un secteur privilégié pour le Fonds ?**

Les PME sont au cœur des activités du Fonds, et elles le demeureront : assurer leur vitalité fait partie de notre mission. Cette vitalité doit passer par une plus grande modernisation de leurs équipements, et nous serons toujours là pour les accompagner dans ces investissements afin d'améliorer leur productivité.

---

LE FONDS A TOUJOURS OFFERT PLUS  
QUE SIMPLEMENT DU CAPITAL  
FINANCIER ; IL ACCOMPAGNE DEPUIS  
30 ANS LES ENTREPRENEURS DANS  
LA CROISSANCE DE LEURS ENTREPRISES.

---

### **Comment se présentent les possibilités d'investissement du Fonds pour les prochaines années ?**

Investir dans les PME, au Québec comme ailleurs dans le monde, c'est toujours un défi pour les investisseurs. Un beau défi, me direz-vous, mais un défi tout de même ! Et ce, pour différentes raisons : le manque de moyennes entreprises, la concurrence des pays émergents, le manque de capital servant à commercialiser les nouveaux produits, et le grand nombre d'entrepreneurs qui préparent leur retraite sans avoir encore trouvé leur relève.

Cela dit, le Fonds continuera d'offrir du capital patient : nous voulons soutenir la croissance des entreprises, surtout de celles qui sont les plus prometteuses en matière de création de richesse et d'emplois. Et puis, comme investisseur socialement responsable et soucieux du développement durable, le Fonds s'est donné des normes strictes en matière d'investissement ; nous ne sommes pas seulement préoccupés par les questions de rendement financier, les questions d'éthique nous préoccupent également.

Il faut quand même rappeler que nous injectons, bon an mal an, des centaines de millions de dollars dans l'économie du Québec pour soutenir des entreprises et poursuivre notre mission. C'est ce que nous nous emploierons à faire au cours des prochaines années, en mettant l'accent sur les stratégies dont nous venons de parler. Le passé étant garant de l'avenir, le Fonds continuera à jouer un rôle essentiel dans la croissance économique du Québec !

Grâce aux investissements du Fonds et de son réseau, nous avons créé, maintenu ou sauvé plus de 530 000 emplois au Québec de 1990 à 2014. 

## **LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ : UN ACTEUR PRIMORDIAL EN CAPITAL DE RISQUE**

Même si son poids économique est beaucoup moins élevé, en 2013-2014, le Québec a investi autant que l'Ontario dans le secteur des entreprises technologiques (capital de risque), notamment grâce à Teralys Capital, un fonds de fonds, dont le tiers du financement provient du Fonds de solidarité FTQ. L'argent des actionnaires du Fonds « travaille » dans une cinquantaine de fonds privés dédiés au capital de risque qui, à leur tour, investissent dans une multitude d'entreprises qui font partie de secteurs porteurs !

En chiffres réels, en 2013, près de 2 milliards de dollars ont été investis en capital de risque au Canada, et 30 % de ces investissements ont été faits au Québec. Montréal, en particulier, est un important bassin d'entreprises en démarrage, et le Fonds de solidarité FTQ, à lui seul, a investi 16 % du capital de risque investi au Québec.

## INVESTISSEMENTS – EN BREF

Voici quelques exemples d'investissements récents du Fonds de solidarité FTQ.

**LOLÈ**

### CONQUÉRIR LE MONDE !

En mars 2014, le Fonds s'est joint à un groupe d'acquéreurs stratégiques pour investir dans Coalision, qui fabrique les vêtements de sport et d'activités de bien-être de marque Lolë. Coalision compte plus de 200 employés. Grâce à ce soutien financier, qui permet de consolider des emplois de qualité au Québec, l'entreprise pourra continuer sur sa lancée internationale. La marque Lolë est déjà offerte dans plus de 1 700 points de vente à travers le monde, aux Ateliers Lolë et en ligne sur le site Web de la marque.

**MÉTAL 7**

### L'ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE RECONNUE

Le Fonds fait partie d'un regroupement d'investisseurs, piloté par la société NCP Investment Management, qui a procédé à l'acquisition du manufacturier spécialisé Métal 7 inc. à Sept-Îles. Au service de l'industrie primaire depuis 40 ans, et avec des projets réalisés dans 17 pays partout dans le monde, Métal 7 possède une clientèle d'envergure dans les secteurs du bouletage du minerai de fer, des alumineries et des pâtes et papiers. Cet investissement permettra à l'entreprise d'entreprendre son plan global d'expansion et de consolidation, tout en continuant à offrir de bons emplois dans la région de la Côte-Nord.

**RECHERCHE  
PRCL**

### UN AUTRE APPUI DU FONDS AU SECTEUR DES SCIENCES DE LA VIE

En mai 2014, le Fonds était fier d'investir dans Recherche PRCL, une nouvelle société québécoise de biotechnologie. Cet investissement, réalisé en partenariat avec le fonds TVM Capital Life Sciences Venture VII et la société américaine Synta Pharmaceuticals Corporation, vise la mise au point d'un traitement oral contre le psoriasis, à partir de molécules conçues par Synta et dont Recherche PRCL a obtenu la licence. Cet investissement direct du Fonds s'inscrit dans sa volonté de capitaliser sur les atouts actuels du Québec dans le secteur des sciences de la vie, soit le talent, un vaste réseau de sociétés de services et la présence de capital. Il s'agit d'un positionnement intéressant pour le Québec en lien avec les nouveaux modèles de partenariats, pour réaliser des investissements, entre les grandes sociétés pharmaceutiques et les entreprises du secteur biotechnologique.

### **La relève entrepreneuriale, un enjeu qui nous tient à cœur**

Depuis plus de 10 ans, et encore une fois durant le dernier exercice, la relève a été un thème important pour le Fonds de solidarité FTQ. Par exemple, comme chaque année, le Fonds a remis à deux entrepreneurs inscrits à l'École d'entrepreneurship de Beauce une bourse d'une valeur de 12 500 \$ chacune, qui sert à couvrir une partie de leurs frais de scolarité. Le Fonds est fier d'être associé à cette école unique depuis maintenant quatre ans et de contribuer ainsi au développement de l'excellence dans le milieu de l'entrepreneurship au Québec.

De plus, de pair avec la Fondation de l'entrepreneurship (un organisme sans but lucratif engagé dans la promotion du développement de la culture entrepreneuriale comme moyen d'assurer le développement économique et social du Québec), dont il est un partenaire, le Fonds a collaboré à un projet pilote, réalisé dans les régions de Québec et de Montréal. Celui-ci visait à encadrer, dans le processus de transfert d'entreprise, des entrepreneurs repreneurs et des dirigeants cédants; le programme a offert aux participants du financement adapté et un accompagnement personnalisé. Le Fonds soutient également des programmes en entrepreneuriat mis de l'avant par la Jeune Chambre de commerce de Montréal et HEC Montréal.

Assurer la pérennité des entreprises constitue un enjeu majeur pour le Québec, et le Fonds a toujours fait preuve de leadership en matière de relève en offrant, notamment, du financement patient pour faciliter le transfert d'entreprises. Cependant, le financement à lui seul ne suffit pas : la sensibilisation aux

nombreux défis que cela implique et l'accompagnement des divers intervenants sont également nécessaires. Le Fonds a d'ailleurs un expert en la matière, Gabriel Nadon, qui s'est joint au réseau du Fonds en 1995 et qui, depuis 11 ans, travaille exclusivement en transfert d'entreprises. On peut le suivre sur son blogue : [bloguereleve.fondsftq.com](http://bloguereleve.fondsftq.com)

### **La pérennité du secteur manufacturier, primordiale pour notre économie**

En 2013-2014, et pour une deuxième année consécutive, le Fonds de solidarité FTQ a participé à la tournée « Le point sur le Québec manufacturier ». Organisée par Deloitte, l'un des plus importants cabinets canadiens de services professionnels aux entreprises, cette tournée consiste en une série d'événements qui ont eu lieu un peu partout au Québec. Aucun secteur de l'économie ne crée plus de richesse que le secteur manufacturier, et il était important pour le Fonds d'être un partenaire de ce projet.

Dans cette même optique, le Fonds a pris part, en février dernier, au Forum stratégique sur le secteur manufacturier, organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Le premier vice-président aux investissements du Fonds, Normand Chouinard, y a fait valoir l'importance du capital de développement dans ce secteur, entre autres pour que les entreprises puissent commercialiser leurs produits à l'extérieur du Québec. Le Fonds y consacre des sommes importantes, en offrant du financement aux PME qui souhaitent investir dans l'innovation et accroître leur productivité en vue d'assurer leur développement, au Québec et à l'étranger. Les entreprises manufacturières représentent environ 18 % du portefeuille du Fonds; par exemple, AV&R, Bermex et Métal 7, des entreprises manufacturières importantes, sont des partenaires du Fonds.

### **Le capital de risque, un soutien à l'innovation**

Grâce à des investissements directs qu'il fait dans des entreprises et au soutien financier qu'il apporte à 75 fonds spécialisés, dont plusieurs sont dédiés aux technologies et aux sciences de la vie, le Fonds de solidarité FTQ contribue à la croissance de secteurs porteurs pour notre économie en valorisant la créativité et l'innovation.

C'est dans cette optique que le Fonds a participé, en décembre dernier, au Forum stratégique sur les industries créatives, organisé par la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain. Alain Denis, vice-président principal, nouvelle économie, du Fonds, y a parlé de l'importance de la chaîne de financement pour les entreprises innovantes, et ce, à tous les stades de leur développement. En effet, sans le « capital créatif » que le Fonds, entre autres, fournit, directement ou indirectement, à des entreprises innovantes, il serait difficile pour celles-ci de se développer, et parfois même de survivre. Plusieurs entreprises, dont Coveo, Acquisio, Beyond the Rack, Emovi et Enerkem ont ainsi bénéficié du soutien financier du Fonds et de son réseau.

## **RELÈVE D'ENTREPRISE : UN DÉFI CRUCIAL !**

Pour aider le Québec à relever le défi de la relève entrepreneuriale, le Fonds de solidarité FTQ et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) ont créé, en avril dernier, le RDV Relève inc.<sup>MC</sup>. Ce projet, qui sera annuel, a entre autres permis la réalisation d'une étude de la CCMM, commanditée par le Fonds et réalisée avec le soutien de Raymond Chabot Grant Thornton, intitulée *Le transfert des entreprises à la relève : un enjeu majeur pour l'économie du Québec et la pérennité des PME*.

L'étude innove en mettant l'accent sur le risque que représente la propension des propriétaires d'entreprises à ne pas planifier leur relève ou à sous-estimer la complexité et la durée du processus de transfert. « D'ici 10 ans, si leur transfert n'est pas fait correctement, entre 5 700 et 10 000 entreprises québécoises risquent de fermer, ce qui pourrait entraîner des pertes de 79 000 à 139 000 emplois et de 8,2 à 12 milliards de dollars en PIB », a déclaré Michel Leblanc, président et chef de la direction de la CCMM.

[ccmm.qc.ca/etudedetransfertdentreprises](http://ccmm.qc.ca/etudedetransfertdentreprises)

# NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL



## FAITS SAILLANTS

La gestion immobilière du siège social du Fonds de solidarité FTQ est exemplaire d'un point de vue social. Déjà, au cours de l'exercice 2012-2013, l'édifice avait obtenu la certification BOMA BEST la plus élevée, le niveau 4, remise lorsque plus de 90 % des meilleures pratiques de gestion environnementale reconnues par l'association BOMA sont bien appliquées. Or, au 31 mai dernier, le Fonds était en voie d'obtenir, toujours pour son siège social, la certification LEED EB (bâtiment existant) niveau Or!

Au cours du dernier exercice, le Fonds a fait 92 % de ses achats de biens et de services auprès de fournisseurs du Québec, comparativement à 88 % en 2013.

## FAVORISER LE TRANSPORT DURABLE

Cette préoccupation de bonne gestion environnementale se retrouve également dans la Politique de transport durable dont le Fonds de solidarité FTQ s'est doté pour guider les mesures qu'il met en place pour encourager le transport durable, tels des incitatifs favorisant le covoiturage et l'utilisation des transports collectifs, des kiosques d'information ou des ateliers donnés par Vélo-Québec. Ces mesures sont bonifiées d'année en année dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de vie des employés et de contribuer au développement du transport collectif au Québec.

### Diminuer notre empreinte écologique

Dans le but de diminuer l'empreinte écologique du Fonds de solidarité FTQ, les assemblées générales annuelles des actionnaires sont carboneutres depuis 2007. De plus, le Fonds continue de renforcer l'application des principes écoresponsables pour l'organisation des réunions et des événements qui se déroulent à son siège social ainsi qu'à

l'extérieur de ses bureaux. Pour tous les objectifs du Fonds en matière environnementale, voir les pages 42 à 44.

### La Politique d'approvisionnement responsable (PAR)

En se dotant d'une PAR, en 2011, le Fonds de solidarité FTQ intégrait la notion de développement durable à ses pratiques d'approvisionnement en biens et services. Ainsi, dans ses achats, le Fonds entend favoriser des entreprises qui, en plus d'appliquer des pratiques sociales respectueuses des droits des travailleurs et des communautés, ont des pratiques de consommation qui respectent l'environnement et la communauté.

Au cours du dernier exercice, le Fonds a fait parvenir un sondage sur le développement durable à ses plus importants fournisseurs afin d'évaluer leur niveau de connaissances et d'application des meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable, de les influencer et de les accompagner, éventuellement, dans leur démarche d'amélioration de ces pratiques. C'est un pas de plus vers le développement durable que nous les invitons à faire avec nous.

La PAR privilégie d'abord les fournisseurs du Québec. Le Fonds favorise aussi les achats auprès de ses entreprises partenaires, québécoises ou canadiennes. En plus des préoccupations sociales et environnementales, le Fonds considère d'autres critères importants dans le choix des fournisseurs, dont la qualité et le coût des produits, la santé financière ainsi que le respect des ententes conclues.



### COMITÉ VERT ET COMITÉ TRANSPORT DURABLE

DE GAUCHE À DROITE :  
Carole Parent, Marco Poulin,  
Claire Richard, Fabien Bouchard  
et Alain Houle

## LES FAITS SAILLANTS DU DERNIER EXERCICE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

### Les matières résiduelles

Le Fonds poursuit sa démarche de gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne. Pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mai 2014, le taux de récupération au siège social du Fonds était de 64,6 % à partir d'une étude de caractérisation réalisée par la firme NI Environnement.

Le Fonds ne rejette aucune matière résiduelle dans l'environnement. Il n'a d'ailleurs jamais reçu de sanction ni d'amende sur le plan environnemental.

### TAUX DE RÉCUPÉRATION AU SIÈGE SOCIAL DU FONDS

2014	>	64,6 %
2013	>	65,5 %

### Les matières premières et recyclées

Consommation de matières premières (papier et enveloppes, matériel promotionnel, fournitures de cuisine, cartouches d'encre, papier hygiénique) et pourcentage provenant de matières recyclées :

### LES MATIÈRES PREMIÈRES ET RECYCLÉES

2014	:	141 TONNES	>	96 %*
2013	:	144 TONNES	>	97 %

\* Une forte augmentation puisque ce pourcentage était de seulement 77 % en 2010.

### L'eau

Notre consommation d'eau a continué de diminuer au cours du dernier exercice : il s'agit d'une baisse de 33 %, qui s'ajoute à la réduction de 22 % de l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement due aux importants changements apportés au niveau du remplacement de nos installations sanitaires.

### Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

### QUANTITÉ TOTALE DE GES ÉMIS

2014	>	1 578 TONNES
2013	>	1 678 TONNES

### L'énergie

L'édifice du siège social du Fonds utilise surtout l'électricité comme source d'énergie, mais aussi du gaz naturel, du mazout et du propane. Exceptionnelle, la part de l'énergie renouvelable par rapport à l'énergie totale consommée s'élève à 89 %, comparativement à 92 % en 2013.

De plus, le Fonds a procédé, au cours du dernier exercice, au remplacement des ampoules halogènes des salles de conférence et des corridors ; ces ampoules sont remplacées par des ampoules à DEL, beaucoup moins énergivores. Le Fonds a aussi installé des détecteurs de présence dans la plupart de ses salles de conférence ; ainsi, quand aucun mouvement n'est détecté, ce système ferme automatiquement les lumières.

## NOS PARTENAIRES ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **MINES VIRGINIA : CRÉER DE LA RICHESSE SANS COMPROMETTRE LA QUALITÉ DE VIE DES GÉNÉRATIONS FUTURES**

Mines Virginia est l'une des sociétés d'exploration minière les plus actives au Québec ; elle exerce ses activités selon les meilleures pratiques de l'industrie, afin de créer de la richesse pour ses actionnaires et les Québécois sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Les valeurs qui lui sont chères sont le respect, la communication, la santé et la sécurité ainsi que l'environnement.

#### **Pratiques exemplaires**

Dès le départ, Mines Virginia a adopté des pratiques exemplaires dans les domaines de la santé et de la sécurité, de l'environnement et des relations avec les communautés. Chaque année, l'entreprise organise une visite des communautés autochtones touchées par ses activités pour les informer, écouter leurs préoccupations et recruter des travailleurs locaux. Mines Virginia est également active dans son milieu en offrant des bourses, des stages et des emplois d'été aux étudiants en géologie ; elle fait régulièrement des dons aux institutions scolaires afin de soutenir la relève. De plus, en 2007, Mines Virginia a été l'un des instigateurs du Fonds Restor-Action Nunavik pour le nettoyage de sites miniers abandonnés, qui continue ses travaux jusqu'en 2017.

#### **Le Prix PDG-Vert 2013**

Mines Virginia s'est engagée plus récemment dans le projet pilote BNQ 21000 du Bureau de normalisation du Québec pour mieux structurer ses actions, entre autres grâce à des consultations auprès des parties prenantes : élaboration d'une politique de développement durable et d'une politique d'approvisionnement responsable, acquisition d'un calculateur de gaz à effet de serre et mise en place d'un programme d'assurance collective, d'une politique de bien-être physique, d'un incitatif à prendre le transport en commun et d'une politique d'équité salariale. Tout ce travail a été récompensé, puisque André Gaumond, le président et chef de la direction de l'entreprise, a reçu le prix PDG-Vert 2013 (catégorie petites entreprises), créé par le groupe Les Affaires et TREBORA Conseil pour souligner les efforts des dirigeants d'entreprises dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociétale.

#### **Nouvelle certification en DD**

Par ailleurs, l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ) a lancé le projet de créer une nouvelle certification en développement durable propre au secteur minier, et Mines Virginia a accepté de contribuer à son élaboration et de faire partie du premier groupe d'entreprises qui testeront la norme.

**Le Fonds de solidarité FTQ a remis un montant de 5 000 \$ à l'AEMQ pour soutenir ce projet de certification en développement durable, et il a également sollicité la contribution d'autres commanditaires.**

### **LA CERTIFICATION LEED POUR UN PARTENAIRE DU FONDS !**

Le Moulin Wakefield Hôtel et Spa, une entreprise partenaire du Fonds de solidarité régional FTQ Outaouais, a reçu la certification LEED du Conseil du bâtiment durable du Canada pour son Pavillon Éco Rivière, un projet d'agrandissement terminé en 2011. Grâce à cette certification, convoitée et reconnue internationalement, le Pavillon Éco Rivière est devenu le tout premier hôtel certifié LEED dans la région de l'Outaouais.

Cette réalisation a été rendue possible grâce aux efforts continus de l'équipe du Moulin Wakefield pour respecter l'emplacement de l'hôtel, dans le magnifique parc de la Gatineau. La conception architecturale du pavillon, l'ingénierie ainsi que les matériaux ont été choisis dans le but de réduire l'incidence du bâtiment sur l'environnement et de tirer profit des ressources naturelles pour conserver l'énergie. Pour en savoir plus, visitez le site Web de l'hôtel : [wakefieldmill.com](http://wakefieldmill.com)

Toutes nos félicitations !



LE MOULIN WAKEFIELD HÔTEL ET SPA,  
PAVILLON ÉCO RIVIÈRE



## AIR TRANSAT, UNE ENTREPRISE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, A MIS SUR PIED UNE INITIATIVE AVANT-GARDISTE ET DIGNE DE MENTION EN MATIÈRE DE RECYCLAGE

### Une réalisation prometteuse d'Air Transat : le recyclage des vieux appareils

Alors qu'aucune norme environnementale ne régit le démantèlement d'avions commerciaux en Amérique du Nord, Air Transat a mis sur pied le premier programme canadien de démantèlement écoresponsable d'appareils en fin de vie. En effet, en 2011, le transporteur a décidé de démanteler deux A310 en respectant ses propres normes en matière de responsabilité sociale. Il n'était donc pas question de seulement mettre les avions en pièces pour ensuite les envoyer en vrac à l'extérieur du pays, il fallait agir de façon écologique et responsable. Pour réaliser ce projet, Air Transat s'est entouré de partenaires québécois : la firme d'experts-conseils en développement durable Eko-Conseil, l'entreprise de recyclage Recykinfo (et sa division Aerocycle), Avianor, spécialisé dans l'entretien d'avions et de composants (pour assurer l'enlèvement de certaines pièces des appareils, leur décontamination et la gestion des matières dangereuses), et l'équipe d'Aéroports de Montréal. La déconstruction des deux A310 s'est faite de novembre 2011 à juillet 2013 sur le site de l'Aéroport international de Mirabel.

### Des résultats impressionnants

Pour être qualifié de durable selon les normes européennes, le démantèlement d'un avion doit permettre de réutiliser ou de recycler au moins 85 % de l'appareil et respecter les normes et directives internationales de l'Aircraft Fleet Recycling Association. Or, grâce au projet d'Air Transat, 87 % des composants des deux appareils ont pu être réutilisés, recyclés ou revalorisés localement – dont 500 sièges, de l'aluminium et du fer, des matériaux électroniques et des câbles ainsi que des pneus. La déconstruction d'un avion ne se limite donc pas à une simple opération de déchetage de métaux. Toutefois, pour des raisons souvent liées aux coûts et au secteur d'activité, la gestion des appareils en fin de vie ne constitue pas toujours une priorité des compagnies aériennes. En Amérique du Nord, le démantèlement des avions est ainsi souvent effectué par des recycleurs de métaux ; la gestion des matières dangereuses est alors parfois défectueuse, et ces pratiques peuvent contribuer au dumping environnemental dans des pays où les lois sont moins contraignantes.

### Des perspectives stimulantes

Au cours des 20 prochaines années, quelque 12 000 avions commerciaux, soit 600 par année, devront être démantelés dans le monde. Le démantèlement et le recyclage d'avions en fin de vie représentent par conséquent un marché extrêmement intéressant pour le Québec : des centaines d'emplois pourraient être créés afin de répondre aux besoins des transporteurs soucieux de respecter des normes environnementales élevées. Déjà, la région du Montréal métropolitain est reconnue comme le troisième pôle mondial en aéronautique, après Toulouse et Seattle. Or, grâce à son projet, Air Transat a créé un réseau de partenaires québécois qui ont l'expertise nécessaire pour se tailler une place sur ce marché, et en cela, l'entreprise québécoise fait figure de pionnière. Mais ce n'est pas un hasard : Air Transat, le plus important transporteur aérien canadien spécialisé dans les voyages vacances, est fermement engagé dans le développement responsable de l'industrie touristique, et les notions liées au tourisme durable font partie de la culture de l'entreprise.

# LE VISAGE D'UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À L'EXCELLENCE COLLECTIVE



**DANNY LE BRACEUR**  
VICE-PRÉSIDENT AUX RESSOURCES HUMAINES

## DES EMPLOYÉS COMPÉTENTS, CRÉATIFS ET SOLIDAIRES !

LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ, CE SONT 447 EMPLOYÉS QUI ONT À CŒUR LA MISSION DU FONDS ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS QUE NOUS NOUS FIXONS, QUE CE SOIT LE SUCCÈS DE NOS CAMPAGNES DE SOUSCRIPTION AU REER DU FONDS OU LES MEILLEURS INVESTISSEMENTS POSSIBLES DANS DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES POUR APPUYER LEUR CROISSANCE.

Le Fonds de solidarité FTQ est fier de ses employés et il leur est extrêmement reconnaissant du soutien indéfectible qu'ils ont manifesté pendant le dernier exercice, au cours duquel la couverture médiatique nous a rendu la tâche plus difficile. Ce défi a stimulé leur motivation, et les résultats que nous avons connus en sont la preuve – par exemple, la dernière campagne de souscription a été l'une des trois meilleures des 30 dernières années. Les employés du Fonds sont fiers, et cette fierté joue un rôle indéniable dans le succès et la pérennité de l'organisation.

### **Optimiser l'organisation du travail**

Le dernier exercice s'est inscrit dans la continuité des efforts déployés par la vice-présidence aux ressources humaines au cours des dernières années pour faire face aux départs à la retraite de plus en plus nombreux. Les membres des différents comités de gestion du Fonds ont été mis à contribution pour optimiser les processus d'organisation du travail tout en rationalisant les coûts. Ainsi, la nécessité de pourvoir chaque poste occupé par une personne qui prend sa retraite est sérieusement étudiée; par contre, le Fonds s'assure que le transfert de connaissances se fait pour que les employés qui restent en poste disposent des savoirs et des savoir-faire nécessaires pour bien faire leur travail.

### **Profils et développement des compétences**

Pour le Fonds de solidarité FTQ, il est crucial de garantir l'acquisition et le maintien de nouvelles compétences parmi l'ensemble de ses employés. Le Fonds a ainsi élaboré de nouveaux profils qui décrivent les compétences essentielles que ses employés, tant syndiqués que gestionnaires, doivent maîtriser afin que l'organisation puisse relever les défis actuels et futurs et continuer de se développer avec succès. Les profils de compétences ont été établis en toute transparence grâce à une démarche de consultation réalisée auprès des employés et des gestionnaires, et les résultats de ce processus sont disponibles sur le site Intranet du Fonds.

De plus, le Fonds a mis en place des activités de développement conçues pour répondre à ces besoins. Les employés peuvent autogérer leur développement professionnel et cibler des activités de formation en lien avec leur profil de compétences; ils peuvent également acquérir et développer de nouvelles compétences en collaboration avec leurs gestionnaires, dont l'une des responsabilités est de veiller au développement continu des employés du Fonds.

---

LES PROFILS DE COMPÉTENCES DE NOS  
GESTIONNAIRES ET EMPLOYÉS SONT ACTUALISÉS  
TOUS LES CINQ ANS, CE QUI NOUS PERMET  
DE RESTER À L'AVANT-GARDE DES TENDANCES  
EN RESSOURCES HUMAINES.

---

### **Un milieu de travail sain et dynamique**

La promotion de la qualité de vie est l'une des priorités du Fonds, et les employés profitent donc d'un programme de santé et mieux-être qui comporte plusieurs activités. De plus, le Fonds met en place des mesures pour favoriser la conciliation travail et vie personnelle.

Tous ces efforts que nous déployons pour favoriser un milieu de travail sain et dynamique sont faits en partenariat avec le syndicat des employés. Notons d'ailleurs que la convention collective des employés du Fonds, signée en 2010 pour une durée de cinq ans, viendra à échéance le 31 décembre 2014.



MARKETING ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION



SERVICE AUX ACTIONNAIRES



RESPONSABLES LOCAUX (RL)



CRÉATION D'EMPLOIS



613 958  
**ACTIONNAIRES-PROPRIÉTAIRES**

ACTIF NET  
AU 31 MAI 2014

**10 126 M\$**



PRÉPARATION À LA RETRAITE



**NOS ÉQUIPES TRAVAILLENT  
AU QUOTIDIEN POUR  
DONNER UN ÉLAN À VOTRE  
ÉPARGNE.**

FORMATION  
DES TRAVAILLEURS

INVESTISSEMENTS  
EN CAPITAL DE  
DÉVELOPPEMENT  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 MAI 2014

**548 M\$**

**2 467  
ENTREPRISES  
PARTENAIRES**

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ  
(siège social)



FONDS RÉGIONAUX



FONDS LOCAUX



FONDS IMMOBILIER



FONDS SPÉCIALISÉS



FORMATION ÉCONOMIQUE



## NOS EMPLOYÉS

C'est à Montréal que travaillent la grande majorité des employés du Fonds de solidarité FTQ (98 % – 440 employés) ; les autres employés (2 % – 7 employés) travaillent à Québec.

La structure de rémunération du Fonds ne prévoit aucun boni pour le personnel ni pour les dirigeants.

Le Fonds offre des emplois de qualité à 447 employés permanents ; parmi ceux-ci, 388 (ou 86,8 %) sont syndiqués.

La convention collective, signée en 2010 pour une durée de cinq ans, prévoit que l'employeur avise par écrit le syndicat, un mois à l'avance, de tout projet de réorganisation ou de suppression de postes.

NOMBRE  
D'EMPLOYÉS  
PERMANENTS  
AU 31 MAI 2014

447

### RÉPARTITION DU PERSONNEL PERMANENT

AU 31 MAI 2014

ÂGE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
Moins de 35 ans	16	11	27	6,0
35 ans à 44 ans	41	59	100	22,4
45 ans à 54 ans	113	79	192	43,0
55 ans et plus	66	62	128	28,6
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>211</b>	<b>447</b>	<b>100,0</b>
<b>Âge moyen</b>	50	49	49	
<b>Sexe</b>	52,8 %	47,2 %		100,0
<b>CATÉGORIE D'EMPLOI</b>				
Gestionnaires	21	38	59	13,2
Professionnels	103	139	242	54,1
Personnel technique et de bureau	112	34	146	32,7
<b>Total</b>	<b>236</b>	<b>211</b>	<b>447</b>	<b>100,0</b>

L'âge des employés ayant pris leur retraite varie entre 53 ans et 69 ans (une moyenne de 62 ans). Si nous excluons les départs à la retraite, le taux de roulement des employés du Fonds est de 1,0 % ; ce taux est remarquablement faible.

Au cours de l'exercice, 15 employés permanents du Fonds (7 femmes et 8 hommes – 2 gestionnaires, 12 professionnels et 1 membre du personnel technique et de bureau) ont bénéficié de congés de maternité, de paternité ou d'adoption. Toutes les personnes ayant bénéficié de ces congés sont encore à l'emploi du Fonds.

### ÉVOLUTION DU PERSONNEL PERMANENT

DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2013 AU 31 MAI 2014

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Nombre d'employés permanents _ au 31 mai 2013	240	209	449
Embauches	10	13	23
Départs à la retraite	(11)	(7)	(18)
Départs volontaires	(2)	(2)	(4)
Décès	(1)	(1)	(2)
Autre départ	-	(1)	(1)
<b>Nombre d'employés permanents au 31 mai 2014</b>	<b>236</b>	<b>211</b>	<b>447</b>

## NOS EMPLOYÉS

Le tableau ci-dessous présente le total des absences des employés permanents du Fonds, qui inclut les absences payées par le Fonds (absences motivées par des soins de santé, un accident ou une situation particulière touchant la personne absente) et celles payées par le régime d'assurance groupe des employés permanents du Fonds. Ces absences sont exprimées en années/personne, une année/personne représentant 1 820 heures (52 semaines multipliées par 35 heures par semaine). Le total du temps de travail au cours de la période couverte par ce rapport ne correspond pas exactement au nombre d'employés permanents au 31 mai 2014, car les données sur le temps de travail tiennent compte du moment de l'arrivée ou du départ des employés permanents au cours de l'exercice.

Il n'y a eu aucun accident de travail au cours de l'exercice. En ce qui concerne le seul accident de travail qui a eu lieu lors de l'exercice précédent, le nombre de jours de travail perdus à la suite de cet accident est minime.

---

LE FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ EST FIER DE SES EMPLOYÉS ET IL LEUR EST EXTRÊMEMENT RECONNAISSANT DU SOUTIEN INDÉFACTIBLE QU'ILS ONT MANIFESTÉ PENDANT LE DERNIER EXERCICE, AU COURS DUQUEL LA COUVERTURE MÉDIATIQUE NOUS A RENDU LA TÂCHE PLUS DIFFICILE.

---

### PRÉSENCES AU TRAVAIL ET ABSENCES DES EMPLOYÉS PERMANENTS

(EN ANNÉES/PERSONNE)  
DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2013 AU 31 MAI 2014

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Absences au travail	9,2	5,5	14,7
Présences au travail	228,5	211,2	439,7
Taux d'absentéisme	4,0 %	2,6 %	3,3 %

### FORMATION DU PERSONNEL

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2014

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PARTICIPÉ À UNE FORMATION	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR EMPLOYÉ
Gestionnaires	61	1 825	30
Professionnels	235	5 637	24
Personnel technique et de bureau	136	1 794	13
Personnel temporaire ou étudiant	93	1 017	11
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>10 273</b>	<b>20</b>
Femmes	279	5 141	18
Hommes	246	5 132	21
<b>Total</b>	<b>525</b>	<b>10 273</b>	<b>20</b>

Notre structure salariale respecte la législation applicable en matière d'équité salariale. La différence entre le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes s'explique, notamment, par la répartition différente des femmes et des hommes dans les échelons que comporte chacune de ces catégories.

### RATIO DU SALAIRE DES FEMMES PAR RAPPORT À CELUI DES HOMMES

AU 31 MAI 2014

CATÉGORIE D'EMPLOI	
Gestionnaires	0,82
Professionnels	0,85
Personnel technique et de bureau	0,96

OBJECTIFS LIÉS À LA SPHÈRE SOCIOÉCONOMIQUE

OBJECTIFS 2013-2014	SUIVI	OBJECTIFS 2014-2015
<p>Le Fonds se dotera d'une politique intégrée de développement durable et d'investissement socialement responsable (DD/ISR). Celle-ci servira de point d'ancrage à l'ensemble des outils qu'il s'est donnés au fil des ans pour encadrer ses politiques d'investissement dans les entreprises et sur les marchés financiers, ses relations avec ses entreprises partenaires et l'ensemble de ses parties prenantes ainsi que sa propre conduite.</p>	<p>La politique a été rédigée, et l'adoption est prévue d'ici l'automne 2014.</p>	<p>Le Fonds déploiera sa nouvelle politique et organisera des rencontres d'information/formation, notamment avec les membres des différents conseils et comités du Fonds ainsi qu'avec ses gestionnaires et employés, pour faire connaître cette politique et ses impacts sur ses activités.</p>
		<p>Le comité de DD proposera un plan d'action stratégique sur trois ans permettant de relever le plus adéquatement possible les défis liés au développement durable et à l'investissement socialement responsable.</p>
<p>À la suite du grand succès qu'ont connu les activités publiques réalisées en février 2011 (colloque sur la retraite) et en février 2013 (colloque consacré à l'investissement responsable), le Fonds organisera, pour une troisième année, un événement sur un sujet socioéconomique important en lien avec ses objectifs de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises.</p>	<p>Le Fonds participera, à titre de signataire québécois des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies, à l'activité internationale PRI in Person qui se tiendra à Montréal, du 22 au 26 septembre 2014. Cette activité d'envergure internationale regroupera des signataires des PRI ainsi que des représentants du milieu de la finance.</p> <p>Dans le cadre de son adhésion aux Principes d'investissement responsable (PRI) mis de l'avant par le Programme des Nations unies pour l'environnement/Initiative financière, le Fonds a répondu pour la première fois au questionnaire <i>PRI Reporting Framework</i>, exigé des signataires, et l'a publié sur le site des PRI. Le Fonds fera maintenant cet exercice chaque année.</p> <p>Dans le cadre de son adhésion aux PRI, le Fonds poursuivra également, au cours du prochain exercice, l'intégration des principes ESG (économiques, sociaux et de gouvernance) à ses différents processus et activités.</p>	
<p>L'année 2013 marquera le 30<sup>e</sup> anniversaire de la création du Fonds de solidarité FTQ. À cette occasion, le Fonds soulignera, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, la solidarité économique et sociale de l'ensemble de ses parties prenantes et leur contribution aux innovations et aux réalisations du Fonds au fil des ans.</p>	<p>Objectif atteint. Des activités internes et externes se sont déroulées avec succès au cours du dernier exercice.</p>	
<p>À la suite de l'adoption d'une politique de gestion intégrée des risques, le Fonds mettra en œuvre cette nouvelle politique, notamment en revoyant certains processus liés à des activités plus sensibles aux risques financiers et extrafinanciers, de même qu'en procédant à un exercice permettant de préciser la nature, l'étendue et la tolérance aux risques qu'il prend en fonction de sa mission.</p>	<p>Cet objectif est en bonne voie de réalisation; des processus d'amélioration de la gestion de certains risques financiers et extrafinanciers dans les secteurs Placements et Investissements ont notamment été mis en place. Le travail se poursuivra en 2014-2015 pour d'autres secteurs du Fonds, notamment à l'Actionariat et dans le secteur Technologies de l'information.</p>	
<p>À la suite de cet exercice, le Fonds révisera également sa politique de gestion intégrée des actifs financiers (GIAF).</p>	<p>La politique de GIAF a été revue, et la nouvelle version a été adoptée par le CA le 27 février 2014 (pour plus de détails sur les modifications apportées, consulter la page 54). Cette politique s'applique à l'ensemble des actifs financiers du Fonds, et elle est complétée par la politique d'investissement (pour les investissements en capital de développement, gérés par le secteur Investissements) et par la politique des autres investissements (pour les actifs gérés par le secteur Placements). Cette dernière a aussi été revue, et la nouvelle version a également été adoptée par le CA en février dernier. La politique d'investissement sera revue et présentée ultérieurement au CA.</p>	
		<p>Le Fonds de solidarité FTQ a proposé une réforme majeure de sa gouvernance. Pour plus de détails, consulter la page 5 du présent rapport. La loi du Fonds devra être modifiée par l'Assemblée nationale afin que le Fonds puisse procéder à certains des changements proposés. Plus généralement, le Fonds poursuivra l'implantation des propositions adoptées par le CA le 6 février 2014.</p> <p>Le Fonds a mis à jour le code d'éthique et de déontologie applicable à ses employés, et il poursuivra la révision du code d'éthique applicable aux administrateurs.</p> <p>Le Fonds adoptera de nouvelles chartes concernant ses nouveaux conseils et comités.</p>
<p>Le Fonds fera un inventaire des principales mesures fiscales et des programmes d'aide gouvernementale qui touchent les projets de développement durable et auxquels ses entreprises partenaires pourraient être admissibles.</p> <p>Le Fonds communiquera cet inventaire aux spécialistes de son secteur Investissements afin qu'ils informent adéquatement les partenaires du Fonds.</p>	<p>Objectif atteint.</p> <p>La réalisation de cet objectif est commencée et se poursuivra en 2014-2015.</p>	

OBJECTIFS LIÉS À LA SPHÈRE SOCIOÉCONOMIQUE

OBJECTIFS 2013-2014	SUIVI	OBJECTIFS 2014-2015
<p>Le Fonds produira un guide d'information et d'intervention relatif aux crédits carbone pour les spécialistes de son secteur Investissements.</p> <p>Ce guide sera diffusé au cours du prochain exercice.</p>	<p>Objectif atteint.</p> <p>Objectif atteint.</p>	
<p>Le Fonds créera une banque de références sur les principaux intervenants et spécialistes en matière de crédits carbone et en matière de développement responsable et de responsabilité sociale des entreprises (DD/RSE).</p>	<p>La réalisation de cet objectif est commencée et se poursuivra en 2014-2015.</p>	
<p>Le Fonds organisera ensuite, pour les membres des équipes multidisciplinaires du secteur Investissements, des séances de formation sur des sujets reliés aux crédits carbone et au DD/RSE, ainsi que sur la banque de références qu'il créera en matière de crédits carbone.</p>	<p>La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.</p>	
<p>Le Fonds produira aussi un plan d'intervention et de transfert de connaissances en matière de DD/RSE et de crédits carbone.</p>	<p>Transfert de connaissances de la sphère Économie du comité de DD vers les conseillers à l'Investissement, qui transmettent, au besoin, cette information aux entreprises partenaires du Fonds : objectif atteint. Un bulletin d'information sur ce sujet a été publié en avril 2014.</p>	<p>Le plan d'intervention sera publié en 2014-2015.</p>
<p>Le conseil d'administration du Fonds ayant adopté, en mars 2013, une refonte de son code de conduite à l'international, le Fonds organisera des rencontres pour permettre aux équipes du secteur Investissements et aux administrateurs externes qui le représentent à des conseils d'administration d'entreprises partenaires de s'approprier ce code et aux dirigeants des Fonds régionaux de l'adapter à leurs structures décisionnelles.</p>	<p>La réalisation de cet objectif est commencée ; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.</p>	
<p>La Fondation de la formation économique (FFE) mettra sur pied une formation portant sur le développement durable à l'intention des employés des entreprises partenaires du Fonds qui souhaitent être mieux informés sur ce sujet.</p>	<p>La réalisation de cet objectif est bien commencée. Les activités de formation sur le développement durable se poursuivront en 2014-2015.</p>	
<p>Le Fonds poursuivra, avec la collaboration de l'organisation SHARE, le dialogue actionnarial entrepris à propos de certains titres d'entreprises canadiennes cotées en bourse qu'il détient sur des aspects liés à la gouvernance ou aux enjeux sociaux ou environnementaux.</p> <p>De plus, le Fonds continuera ses recherches afin de trouver le véhicule approprié pour poursuivre son engagement en tant qu'actionnaire proactif d'entreprises publiques de l'extérieur du Canada.</p> <p>Le Fonds continuera également de faire appel au Groupe investissement responsable (GIR), à Montréal, pour l'exercice de ses droits de vote dans les entreprises publiques selon ses Principes directeurs en matière d'exercice du droit de vote.</p>	<p>Pour plus de détails sur les dialogues et activités entrepris par SHARE au nom du Fonds, voir page 12.</p> <p>La réalisation de cet objectif est commencée et elle se poursuivra en 2014-2015.</p>	

OBJECTIFS LIÉS À LA SPHÈRE SOCIOÉCONOMIQUE

OBJECTIFS 2013-2014	SUIVI	OBJECTIFS 2014-2015
<p>Le Fonds poursuivra ses efforts pour accroître le nombre d'actionnaires de moins de 40 ans ainsi que le nombre d'actionnaires provenant des communautés culturelles, afin qu'ils profitent des avantages qu'offre le REER du Fonds, en particulier le mode de souscription par retenues sur le salaire.</p>	<p>Au 31 mai 2014, le nombre de nouveaux actionnaires de moins de 40 ans était de 11 317, ce qui représentait 47 % du nombre total des nouvelles adhésions. Déjà, au 31 mai 2013, nous comptons 18 861 nouveaux actionnaires de moins de 40 ans, soit 44 % du nombre total d'adhésions. Nos efforts en ce sens se poursuivront en 2014-2015.</p>	
		<p>Le matériel promotionnel désuet du Fonds sera recyclé et transformé, puis offert à des organismes de charité, à des écoles, etc.</p> <p>Les panneaux extérieurs de publicité seront recyclés en sacs d'emplettes, entièrement fabriqués par une entreprise d'économie solidaire.</p>
<p>Afin de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de l'ensemble de ses parties prenantes, le Fonds réalisera périodiquement les sondages nécessaires pour bien mesurer leur taux de satisfaction à l'égard de ses activités et mieux connaître leurs préoccupations et leurs attentes.</p>	<p>Le Fonds réalise des sondages sur une base régulière pour bien comprendre les besoins et les attentes de ses actionnaires, et y répondre adéquatement. Au cours du dernier exercice, le Fonds a organisé des consultations auprès d'actionnaires pour connaître leurs perceptions et leurs attentes concernant le matériel promotionnel du Fonds et sa campagne publicitaire REER. Il a également mené une consultation pour mesurer l'impact éventuel des crédits d'impôt sur leurs intentions de souscrire au Fonds.</p>	
<p>Le Fonds produira une Infolettre trois fois par année pour diffuser des informations relatives à l'ensemble des activités d'investissement du Fonds et de son réseau, et à leur impact socioéconomique sur les communautés (régions, gens d'affaires, etc.).</p>	<p>Une Infolettre et un premier <i>Bulletin InvestDD</i> ont été produits et diffusés. La réalisation de cet objectif se poursuivra en 2014-2015.</p>	
<p>En vue de bien se préparer à la nouvelle version G4 des lignes directrices de la GRI, qui sera en vigueur pour la rédaction de son Rapport annuel et de développement durable 2016, le Fonds participera à différents événements de consultation et de formation prévus au cours du prochain exercice.</p>	<p>Objectif atteint.</p>	
		<p>Pour mieux adapter son offre de service en matière de DD/ISR, le Fonds fera un sondage, auprès d'une vingtaine d'entreprises partenaires de différents secteurs d'activité, sur leurs besoins en lien avec le développement durable, l'investissement responsable et la responsabilité sociale des entreprises.</p>
		<p>Le Fonds établira un premier groupe d'une quinzaine d'entreprises partenaires intéressées à réduire leur consommation d'énergie, et il les mettra en contact avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), qui a entre autres pour mission d'aider les utilisateurs d'énergie à réaliser des projets d'efficacité énergétique (programmes d'aide financière, mesures, équipements, etc.).</p>
		<p>Le Fonds mettra en place sur son site Intranet à l'intention de ses employés le répertoire <i>Développement durable/Investissement socialement responsable</i>. Ce répertoire comprendra des guides, des documents relatifs à des formations offertes par le Fonds et d'autres documents pertinents.</p>
		<p>Le Fonds organisera un groupe de discussion avec différents intervenants du domaine du DD/ISR (comptables, avocats et autres spécialistes) pour connaître leur vision à moyen et à long termes des développements prévus dans ce domaine et des impacts possibles sur les besoins en produits de financement pertinents.</p>

OBJECTIFS LIÉS À LA SPHÈRE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIFS 2013-2014	SUIVI	OBJECTIFS 2014-2015
<p>Les assemblées générales annuelles du Fonds, qui sont carboneutres depuis 2007, continueront de l'être.</p> <p>Le Fonds fera également en sorte que, graduellement, ses autres réunions deviennent carboneutres, pour que toutes le soient en 2016.</p>	<p>La prochaine assemblée générale annuelle du Fonds, qui aura lieu le 27 septembre 2014, sera également carboneutre.</p> <p>Les efforts pour atteindre cet objectif se poursuivront au cours du prochain exercice.</p>	
<p>Le Fonds renforcera également son adhésion à des principes écoresponsables pour l'organisation de réunions et d'événements qui se dérouleront à son siège social ainsi qu'à l'extérieur de ses bureaux.</p>	<p>Objectif atteint. En continu.</p>	<p>D'autres réunions seront également réalisées selon ces principes au cours du prochain exercice.</p>
<p>Le Fonds sensibilisera les employés de son siège social et les entreprises qui y louent des locaux à faire les gestes nécessaires pour atteindre les objectifs de consommation écoresponsable d'électricité qu'il s'est fixés.</p>	<p>La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plusieurs exercices, elle se poursuivra en 2014-2015.</p>	
<p>À la suite d'un audit sur la consommation d'énergie, le Fonds comparera ce qui se fait actuellement en cette matière à son siège social avec les meilleures performances réalisées ailleurs et poursuivra ainsi la réalisation de projets d'économie d'énergie de façon optimale en s'inspirant des meilleures pratiques existantes sur le marché.</p>	<p>Objectif atteint.</p>	<p>À la suite du remplacement des ampoules halogènes par des ampoules à DEL (diode électroluminescente) : économie prévue d'environ 270 000 kWh pendant la prochaine année.</p> <p>Grâce à l'installation de détecteurs de mouvements dans les salles de conférence (qui font que l'éclairage s'éteint et le chauffage diminue automatiquement lorsqu'il n'y a pas de mouvements), nous améliorerons notre consommation d'énergie.</p> <p>Les actions que le Fonds entreprendra en matière d'économie d'énergie au cours du prochain exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• installer des variateurs de vitesse pour les unités de traitement d'air aux étages.</li> <li>• une étude en cours vise à augmenter l'efficacité de la chaudière à condensation.</li> </ul>
<p>Le Fonds mettra en place une nouvelle plateforme informatique pour contrôler les systèmes mécaniques de son siège social : chauffage, ventilation et conditionnement de l'air.</p> <p>Ce changement permettra de mieux suivre, au quotidien, le fonctionnement de ces équipements et de surveiller la qualité de l'air tout en améliorant le confort des occupants.</p> <p><b>(Distech Contrôles, une entreprise partenaire du Fonds, est le fournisseur des équipements nécessaires à cette mise en place. Distech Contrôles est un acteur majeur sur le marché mondial des automatismes du bâtiment.)</b></p>	<p>Objectif atteint.</p>	<p>Le Fonds mettra en place un nouveau protocole pour faire un suivi énergétique sur une base mensuelle.</p>
<p>À la suite d'un audit sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau à son siège social, le Fonds établira et priorisera de nouvelles façons de réduire davantage la consommation d'eau, au-delà de l'objectif qu'il s'était fixé.</p>	<p>La réduction de la consommation d'eau a atteint 33 % en 2013-2014.</p>	<p>Le Fonds optimisera le fonctionnement des tours de refroidissement en réduisant les charges de climatisation.</p> <p>Le Fonds prendra les mesures nécessaires afin de mieux contrôler l'arrosage extérieur. Il fera également une campagne de sensibilisation à l'importance des économies d'eau auprès des occupants de son siège social.</p>
<p>Afin de réduire de 2 % à 5 % par année la quantité de matières résiduelles acheminées de son siège social vers des sites d'enfouissement, le Fonds intensifiera sa campagne d'information et de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles auprès des employés de son siège social et des entreprises qui y louent des locaux.</p>	<p>Cet objectif a été atteint pour 2013-2014.</p>	<p>Le Fonds poursuivra ses efforts pour atteindre de nouveau cet objectif en 2014-2015.</p>
<p>Afin de toujours réduire sa consommation de papier, le Fonds incitera ses actionnaires à consulter en ligne l'information relative à leur compte.</p>	<p>La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plusieurs exercices, elle se poursuivra en 2014-2015.</p>	

OBJECTIFS LIÉS À LA SPHÈRE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIFS 2013-2014	SUIVI	OBJECTIFS 2014-2015
Le Fonds poursuivra ses efforts afin de réduire d'au moins 3 % par année, d'ici 2016-2017, sa consommation de papier pour les besoins de son siège social. Cette mesure s'ajoute à une décision prise il y a deux ans d'utiliser, sauf exception, le papier Enviro 100, qui contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC (Forest Stewardship Council), est certifié ÉcoLogo et fabriqué grâce à l'utilisation de biogaz.	La réalisation de cet objectif de réduction est bien commencée (réduction de presque 3 % pour 2013-2014) et se poursuivra en 2014-2015.	
Mise en place du compostage : le Fonds planifiera la phase II – concernant l'ensemble de l'édifice – d'ici la fin de l'année 2014.	La réalisation de cet objectif devra se poursuivre jusqu'à la fin de 2015.	
Le Fonds poursuivra la réalisation de son plan d'action afin d'obtenir, d'ici le 31 mai 2014, la certification LEED EB (bâtiment existant) niveau Or pour son siège social.	La réalisation de cet objectif est commencée; cet objectif sera atteint au début de l'exercice 2014-2015.	
Le Fonds poursuivra la réalisation du plan d'action de son comité Vert afin que les employés de son siège social puissent davantage privilégier l'utilisation du transport collectif et du transport actif (vélo et marche).  Par ailleurs, afin d'évaluer les émissions de GES liées à ces déplacements, le Fonds analysera les déplacements des employés entre leur résidence et le travail.	La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.  La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.	
Le comité Vert du Fonds produira des bulletins d'information sur plusieurs aspects liés à l'environnement. Ces bulletins seront publiés sur le site Intranet réservé à ses employés.	Objectif atteint.  Le Fonds a publié trois bulletins <i>Écogestion</i> au cours du dernier exercice. En continu.	
En lien avec la poursuite du déploiement de sa politique d'approvisionnement responsable, le Fonds définira des critères précis concernant les bonnes pratiques exigées de ses fournisseurs en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises, et il fera l'évaluation de ses fournisseurs à l'aide d'un questionnaire élaboré sur la base de ces critères.	Objectif atteint.  Le Fonds a fait parvenir un premier questionnaire en matière de DD à ses principaux fournisseurs.	Au cours du prochain exercice, le Fonds dressera le profil de ses fournisseurs selon leur niveau de criticité et favorisera les fournisseurs socialement responsables.
De plus, le Fonds s'assurera que ses achats de mobilier et de produits électroniques et informatiques respectent au minimum les certifications en vigueur ENERGY STAR et Greenguard.	La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.	
Le réseau des fonds régionaux et locaux de solidarité FTQ ainsi que le Fonds immobilier de solidarité FTQ se doteront d'un plan d'action en vue de diminuer leur empreinte environnementale directe.	La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.	
		Le Fonds sensibilisera les occupants de son siège social à différents objectifs de nature environnementale. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>• il organisera un concours pour faire connaître la section environnementale du site Internet de Courbec (gestionnaire de l'immeuble du siège social) et attirer l'attention sur les réalisations des dernières années;</li> <li>• il organisera un déjeuner-conférence pour faire connaître les projets environnementaux les plus efficaces et originaux réalisés en milieu de travail;</li> <li>• il encouragera les occupants à acheter des fournitures et des équipements écologiques afin de réduire la quantité de produits dangereux et d'émissions de GES;</li> <li>• il améliorera le recyclage et le compostage afin de réduire la quantité de déchets envoyés à des sites d'enfouissement.</li> </ul>

OBJECTIFS LIÉS À LA SPHÈRE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIFS 2013-2014	SUIVI	OBJECTIFS 2014-2015
<p>La direction des Affaires juridiques du Fonds poursuivra la formation relative à la Loi 89, qui a modifié substantiellement la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>, et sur les autres réglementations liées au développement durable, afin de faciliter l'intégration de ces nouvelles normes dans les pratiques de ses partenaires.</p>	<p>La formation a été offerte à 20 personnes en 2013-2014.</p>	
<p>Le Fonds a conçu un guide relatif à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et aux mesures à privilégier pour gérer les risques relatifs à cette loi. Ce guide est destiné aux spécialistes de son secteur Investissements qui siègent à des conseils d'administration ainsi qu'aux administrateurs externes qui représentent le Fonds au conseil d'administration de ses entreprises partenaires.</p>	<p>Le guide a été révisé et sera distribué au cours du prochain exercice.</p>	
<p>Le Fonds, après s'être doté, en 2012, de lignes directrices en matière de pratiques liées au développement durable et à la responsabilité sociale dans la gestion des projets miniers, poursuivra le déploiement progressif de ces lignes directrices dans ses entreprises partenaires du secteur minier.</p>	<p>La réalisation de cet objectif est commencée; comme elle s'échelonne sur plus d'un exercice, elle se poursuivra en 2014-2015.</p>	



# NOTRE RAPPORT DE GESTION

# RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2014

Ce rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs d'évaluer, du point de vue de la direction, les résultats et la situation financière du Fonds de solidarité FTQ (le « Fonds ») ainsi que les changements importants survenus à l'égard de ceux-ci pour l'exercice terminé le 31 mai 2014. Le rapport de gestion annuel complète les états financiers et contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Fonds. Pour faciliter leur compréhension des événements et des incertitudes qui y sont présentés, les lecteurs doivent lire ce rapport de gestion en parallèle avec les états financiers et les notes complémentaires qui les accompagnent.

Ce rapport contient certains énoncés prospectifs sur les activités, les résultats et les stratégies du Fonds qui devraient être interprétés avec précaution. Ces prévisions comportent nécessairement des hypothèses, des incertitudes et des risques; il est donc possible, en raison de plusieurs facteurs, qu'elles ne se réalisent pas. Des changements d'ordre législatif ou réglementaire, les conditions économiques et commerciales ainsi que le degré de concurrence ne sont que quelques exemples de facteurs importants qui peuvent influencer, parfois de façon significative, sur la justesse des énoncés prospectifs contenus dans ce rapport. Le rapport de gestion est daté du 26 juin 2014.

Le Fonds est assujéti au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* (le « Règlement ») et applique donc les exigences de ce Règlement, notamment dans ses états financiers et dans son rapport de gestion.

Vous pouvez obtenir les états financiers annuels gratuitement, sur demande, en composant le 514 383-3663 ou, sans frais, le 1 800 567-3663, en nous écrivant au 8717, rue Berri, Montréal (Québec) H2M 2T9, en consultant notre site Internet ([www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)) ou le site Internet de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Vous pouvez également obtenir de la même façon l'information intermédiaire.

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le Fonds et ont pour objet de vous aider à comprendre ses résultats financiers des cinq derniers exercices. Ces renseignements découlent des états financiers audités du Fonds. Les résultats du Fonds sont commentés sous la rubrique « Résultats d'exploitation », à la page 49.

## RATIOS ET DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES

Exercices terminés les 31 mai

(en millions de dollars, sauf si autrement spécifié)	2014	2013	2012	2011	2010
Produits	248	256	247	256	222
Bénéfice net	774	458	215	650	600
Actif net	10 126	9 301	8 525	8 178	7 294
Actions de catégorie A en circulation (nombre, en milliers)	334 234	332 441	320 629	315 504	305 951
Ratio des charges totales d'exploitation* (%)	1,39	1,44	1,46	1,47	1,54
Taux de rotation du portefeuille** :					
Investissements en capital de développement (%)	7,14	8,44	12,09	11,38	7,93
Autres investissements (%)	167,36	115,57	158,61	172,57	233,20
Ratio des frais d'opérations*** (%)	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03
Nombre d'actionnaires (nombre)	613 958	615 664	594 287	583 235	577 511
Émissions d'actions	787	855	767	698	660
Rachats d'actions	729	542	620	465	341
Juste valeur des investissements en capital de développement****	6 408	6 144	5 757	5 207	4 784

\* On obtient le ratio des charges totales d'exploitation de la façon suivante : en divisant les charges (excluant la taxe sur le capital) inscrites à l'état des résultats de l'exercice par l'actif net moyen de cet exercice.

\*\* Le taux de rotation du portefeuille reflète le nombre de changements apportés à la composition d'un portefeuille. Il n'existe pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un portefeuille.

\*\*\* Le ratio des frais d'opérations correspond aux frais de transaction, présentés en pourcentage de l'actif net moyen.

\*\*\*\* Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

**VARIATION DE L'ACTIF NET PAR ACTION**

Exercices terminés les 31 mai

(en dollars)	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Actif net par action en début d'exercice*</b>	<b>27,98</b>	26,59	25,92	23,84	21,78
Augmentation attribuable à l'exploitation** :	<b>2,32</b>	1,41	0,68	2,10	2,01
Intérêts et dividendes	<b>0,75</b>	0,79	0,78	0,82	0,74
Charges totales d'exploitation	<b>(0,42)</b>	(0,40)	(0,39)	(0,38)	(0,37)
Impôts et taxe sur le capital	<b>(0,06)</b>	(0,05)	(0,09)	(0,08)	(0,09)
Gains réalisés	<b>0,86</b>	0,30	0,16	0,26	0,22
Gains non réalisés	<b>1,19</b>	0,77	0,22	1,48	1,51
Écart attribuable aux émissions et aux rachats d'actions	<b>(0,01)</b>	(0,02)	(0,01)	(0,02)	(0,02)
Écart attribuable au virement des actions de catégorie G	-	-	-	-	0,07
<b>Actif net par action à la fin de l'exercice *</b>	<b>30,29</b>	27,98	26,59	25,92	23,84

\* L'actif net par action est fonction du nombre réel d'actions en circulation au moment considéré.

\*\* L'augmentation ou la diminution attribuable à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice considéré.

**CONJONCTURE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES****Le monde et les États-Unis**

Au cours des 12 derniers mois, alors que les prix des produits de base, dont ceux du cuivre, de l'or et du pétrole, ont continué de connaître de la volatilité, l'économie mondiale dans l'ensemble a affiché un regain de dynamisme, plus particulièrement dans les pays développés. En zone euro, on a pu assister à la fin de la récession au deuxième trimestre de 2013 en bonne partie grâce à la bonne tenue des économies de l'Allemagne et de la France. Cette hausse de la croissance du PIB en zone euro, quoique modeste, s'est poursuivie au cours des trimestres suivants. Elle s'explique notamment par une amélioration au chapitre de la consommation, des exportations nettes, des dépenses publiques et des investissements. Afin de permettre à l'économie de la zone euro de s'améliorer davantage au cours des prochains trimestres, la Banque centrale européenne semble de plus en plus vouloir adopter le même langage que la Réserve fédérale américaine (la Fed) en mettant de l'avant une politique monétaire accommodante, notamment en garantissant des taux très bas pour une longue période. Malgré les problèmes qui subsistent dans plusieurs pays de la zone euro, et qui prendront inévitablement beaucoup de temps à se régler, la plupart des indicateurs économiques semblent pointer vers une meilleure croissance en 2014 qu'en 2013.

La situation économique de plusieurs pays émergents semble s'être détériorée au cours des 12 derniers mois à un point tel que certains économistes parlent de crise de croissance et craignent même que les effets ne se répercutent sur les pays développés. En effet, plusieurs pays émergents font face, entre autres, à une baisse importante de la valeur de leur monnaie, à une inflation élevée et à une importante fuite de capitaux. Dans ce contexte, la progression du PIB réel risque d'être plus lente en 2014 dans la plupart des pays émergents, notamment en Amérique latine de même qu'en Europe de l'Est, où les problèmes politiques en Ukraine pourraient continuer de dégénérer et avoir des répercussions économiques défavorables sur ce pays, mais également sur la Russie, qui est déjà aux prises avec certaines sanctions internationales.

Après un premier trimestre décevant en 2013, l'économie américaine a connu une progression de la croissance de son PIB au cours des deux trimestres suivants, notamment par suite de l'accélération des investissements des entreprises, mais d'une manière plus générale en raison de l'amélioration graduelle des conditions économiques au pays. Cette croissance a ralenti au dernier trimestre de 2013 et a été négative au premier trimestre de 2014 en raison, entre autres, d'une baisse du niveau de la consommation, de la fermeture partielle du gouvernement américain à l'automne 2013, d'un ralentissement du commerce extérieur et des mauvaises conditions météorologiques qui ont frappé une bonne partie des États-Unis au cours de l'hiver 2013-2014. Le taux d'épargne se situe à 4,6 % en moyenne aux États-Unis depuis le 31 mai 2013; il est inférieur au taux d'épargne moyen en vigueur pour la même période l'année précédente. Malgré une baisse de la création d'emplois à la fin de 2013 et au début de 2014, dans l'ensemble, au cours des 12 derniers mois, la création d'emplois a été positive aux États-Unis, ce qui a eu pour effet d'abaisser le taux de chômage : il s'élevait à 6,3 % en mai 2014, comparativement à 7,5 % en mai 2013. Selon les projections de plusieurs économistes, le taux de chômage devrait continuer de diminuer pour atteindre 6,0 % à la fin de 2014. Malgré le fait que la hausse des taux d'intérêt hypothécaires en 2013 ait freiné quelque peu la progression de plusieurs indicateurs du marché de l'habitation, globalement, il semble que la reprise de ce marché ait été résiliente, et de nombreux spécialistes du secteur s'entendent pour dire qu'elle devrait se poursuivre au cours des prochains trimestres. Quant à l'inflation, la variation annuelle de l'IPC américain se situe à 1,5 % en moyenne depuis mai 2013. L'inflation devrait demeurer relativement faible en 2014 pour ensuite s'accélérer un peu en 2015. Enfin, le taux directeur est resté inchangé à 0,25 % depuis décembre 2008 et aucune hausse n'est anticipée avant septembre 2015.

Étant donné qu'au début de décembre 2013 les démocrates et les républicains sont finalement parvenus à s'entendre et à signer un accord concernant le budget fédéral pour les années 2014 et 2015 et qu'en février 2014 le plafond de la dette a été relevé jusqu'en mars 2015, le pays ne devrait pas se retrouver à court terme dans une impasse budgétaire comme celle dans laquelle il s'est retrouvé au début du mois d'octobre 2013 et qui avait causé la fermeture partielle du gouvernement américain pendant plus de deux semaines. Selon l'avis de plusieurs économistes, cette accalmie des incertitudes liées à la politique budgétaire devrait globalement avoir un effet positif sur la croissance de l'économie américaine au cours des prochains trimestres et, du même coup, elle devrait permettre à la Fed de poursuivre, au cours des prochains mois, le retrait graduel de son programme d'assouplissement quantitatif qu'elle a débuté en janvier 2014. À titre indicatif, en novembre 2013, la Fed avait acheté 85 milliards \$ de bons du Trésor et de titres hypothécaires. En février 2014, ce montant avait été ramené à 65 milliards \$ et, en mai 2014, à 45 milliards \$.

### **Le Canada et le Québec**

Au cours des 12 derniers mois, la croissance de l'économie du Canada a été relativement bonne, surtout lorsqu'on la compare à celle des autres pays du G7. Cette croissance provient en bonne partie des dépenses de consommation, les ventes au détail ayant progressé de façon soutenue, ce qui a compensé notamment la faiblesse du commerce extérieur, les restrictions des dépenses gouvernementales et le ralentissement du marché immobilier. Malgré ces bonnes nouvelles, plusieurs économistes se demandent si l'économie canadienne aura la capacité nécessaire pour maintenir ce rythme de croissance au cours des trimestres à venir. Il est vrai que, dans le contexte actuel de faiblesse du dollar canadien, l'embellie prévue de l'économie américaine et l'amélioration de la conjoncture économique en zone euro peuvent sembler à première vue être des éléments très positifs pour le Canada en ce qui concerne son commerce extérieur. Cependant, les entreprises exportatrices canadiennes semblent avoir de la difficulté à gagner des parts de marché à l'étranger tant la concurrence est vive, ce qui crée évidemment beaucoup d'incertitude quant à une amélioration réelle du commerce extérieur au cours des prochains trimestres. Par ailleurs, l'endettement des ménages demeure toujours une source d'inquiétude, et une amélioration de leur bilan sera toujours de mise au cours des prochains trimestres. En revanche, l'assainissement du bilan des ménages ne pourra se faire sans une certaine pression à la baisse sur les dépenses de consommation et un ralentissement probablement encore plus marqué du marché immobilier. Ces deux éléments, combinés aux restrictions budgétaires des administrations publiques, pourraient très certainement avoir des répercussions à la baisse sur la demande intérieure. En ce qui concerne l'inflation, la variation annuelle de l'IPC canadien s'établit à 1,3 % en moyenne depuis mai 2013. L'inflation ne devrait augmenter que très légèrement au Canada en 2014 et en 2015, ce qui devrait encourager la Banque du Canada à maintenir le taux directeur (qui se situe à 1 % depuis septembre 2010) à un niveau bas pendant encore un certain temps. Le taux de chômage, quant à lui, a légèrement diminué, passant de 7,1 % en mai 2013 à 7,0 % en mai 2014. Plusieurs économistes sont d'avis que celui-ci devrait diminuer quelque peu au cours des prochains trimestres dans la mesure où l'économie canadienne continue de croître.

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt à court terme (2 ans) des obligations gouvernementales canadiennes sont demeurés relativement stables. Durant la même période, les taux d'intérêt à long terme (10 ans) ainsi que les écarts de crédit des provinces et des sociétés de haute qualité ont connu une tendance à la hausse entre mai 2013 et décembre 2013 pour ensuite connaître une tendance à la baisse entre décembre 2013 et mai 2014; toutefois, au 31 mai 2014, on notait, comparativement au 31 mai 2013, une augmentation des taux d'intérêt à long terme (10 ans) de 18 points de base et une diminution des écarts de crédit des provinces et des sociétés de haute qualité. Le dollar canadien, pour sa part, se négociait à 0,92 \$ US au 31 mai 2014, comparativement à 0,97 \$ US au 31 mai 2013. Compte tenu du contexte actuel, nous prévoyons que le huard devrait varier au cours des prochains mois dans une fourchette allant de 0,87 \$ US à 0,95 \$ US et que les taux d'intérêt des obligations du Canada 10 ans et 30 ans devraient osciller dans un intervalle ne dépassant pas 50 points de base à la hausse ou à la baisse.

Au Québec, la croissance économique est demeurée relativement faible au cours des 12 derniers mois en raison notamment des difficultés du secteur manufacturier, d'un commerce extérieur toujours déficient, du recul de l'investissement résidentiel, du poids du fardeau fiscal et du niveau d'endettement élevé des ménages qui incitent ceux-ci à la prudence. Si l'on se fie à plusieurs indicateurs économiques, notamment l'emploi, il semble que, globalement, l'économie du Québec ait éprouvé un peu plus de difficultés que la plupart des autres provinces canadiennes. Le taux de chômage se situait à 8,0 % en mai 2014; ce taux est supérieur à celui qui avait cours en mai 2013 (7,7 %) et supérieur à celui de l'Ontario (7,3 %) ainsi qu'à celui du Canada (7,0 %). Malgré les difficultés que connaît l'économie québécoise, plusieurs économistes croient que celle-ci devrait s'améliorer au cours des prochains trimestres, notamment grâce à la fin de la récession en zone euro et à l'accélération de l'économie américaine, qui devraient stimuler les exportations en 2014 et en 2015. Du fait d'une croissance économique plus soutenue, le marché du travail devrait également connaître une certaine amélioration. Cependant, les entreprises exportatrices québécoises auront à relever un défi de taille tant la concurrence est vive pour s'accaparer des parts de marché à l'étranger. Dans ce contexte, le Fonds continuera à jouer un rôle important notamment en contribuant à la création et au maintien d'emplois au Québec et en accompagnant les entreprises québécoises ayant le désir et la volonté de prendre de l'expansion à l'étranger tout en générant des retombées économiques pour le Québec.

Malgré le fait que des signes positifs suggérant un redressement économique érigé sur des bases plus fortes semblent se pointer à l'horizon dans plusieurs pays, les enjeux économiques et financiers sont encore nombreux et la route vers une plus grande stabilité à l'échelle mondiale est encore jonchée d'obstacles de toutes sortes. Cette situation occasionne bien des incertitudes sur le plan économique qui devraient continuer d'avoir des répercussions sur la performance de plusieurs institutions financières, dont le Fonds.

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

### RÉSULTATS D'EXPLOITATION

#### RÉSULTAT GLOBAL

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2014, le Fonds a réalisé un bénéfice net record de 774 millions \$, comparativement à un bénéfice net de 458 millions \$ pour l'exercice précédent. Ce résultat de l'exercice a produit un rendement de 8,3 %, supérieur au rendement de 5,3 % réalisé au cours de l'exercice précédent. La valeur de l'action du Fonds a ainsi augmenté de 2,31 \$ par rapport au prix publié en juillet 2013 et de 1,08 \$ par rapport à janvier 2014, pour se chiffrer à 30,29 \$ au 4 juillet 2014. Le Fonds a également atteint au 31 mai 2014 un nouveau sommet en portant son actif net à 10,1 milliards \$. Quant au nombre d'actionnaires, il s'élevait à 613 958 au 31 mai 2014.

En raison de la mission du Fonds, une partie importante de son portefeuille est constituée de titres privés et de fonds spécialisés. Par conséquent, le Fonds n'a pu bénéficier pleinement de la hausse des marchés boursiers au cours de l'exercice. En effet, la répartition des actifs du Fonds tend à limiter son potentiel de rendement dans un cycle haussier des marchés boursiers comme celui que l'on a vécu au cours de l'exercice; cependant, dans un cycle baissier, c'est le phénomène inverse qui se produit.

#### RENDEMENT DU FONDS

Exercices terminés les 31 mai

	2014			2013		
	Actif sous gestion à la fin* M\$	Pondération %	Rendement %	Actif sous gestion à la fin* M\$	Pondération %	Rendement %
Investissements en capital de développement	5 000	49,2	9,8	4 910	52,7	7,4
Autres investissements**	5 162	50,8	9,8	4 411	47,3	6,6
	<b>10 162</b>	<b>100,0</b>	<b>9,8</b>	<b>9 321</b>	<b>100,0</b>	<b>6,9</b>
Charges totales d'exploitation			(1,4)			(1,4)
Impôts			(0,1)			(0,2)
<b>Rendement du Fonds (annuel)</b>			<b>8,3</b>			<b>5,3</b>
<b>Rendement du Fonds (1<sup>er</sup> semestre)</b>			<b>4,4</b>			<b>2,3</b>
<b>Rendement du Fonds (2<sup>e</sup> semestre)</b>			<b>3,7</b>			<b>2,9</b>

\* L'actif sous gestion à la fin correspond à la juste valeur, à la fin de l'exercice, de l'actif géré par les secteurs Investissements et Placements et qui a servi à générer les produits présentés aux résultats. Ce montant diffère de celui de l'actif présenté aux états financiers qui, contrairement à l'actif sous gestion, inclut entre autres les billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux ainsi que de certains fonds spécialisés.

\*\* Les autres investissements représentent le solde des actifs non investis dans les entreprises partenaires. Gérés par le secteur Placements, ils sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions, de stratégies à rendement absolu, de fonds internationaux d'infrastructures et d'un portefeuille à revenu élevé.

### RÉSULTATS PAR SECTEUR

#### Le secteur Investissements

L'actif géré par le secteur Investissements se compose essentiellement des investissements en capital de développement que fait le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts, dans des entreprises privées et publiques. Afin de stabiliser son rendement, le Fonds favorise une pondération optimale entre les investissements sous forme de prêts – généralement non garantis, qui procurent un rendement courant grâce aux paiements d'intérêts –, les investissements en actions – au rendement potentiellement plus élevé, qui comportent un niveau de volatilité plus important – et les investissements dans des parts de fonds spécialisés – qui, en plus d'entraîner un afflux de capitaux privés et de capitaux étrangers au Québec, permettent au Fonds de mieux diversifier son portefeuille. Les investissements en capital de développement sont régis par la *Politique d'investissement* du Fonds, une composante importante de sa *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*.

Le secteur Investissements a obtenu un rendement brut de 9,8 % pour l'exercice, supérieur au rendement brut de 7,4 % enregistré pour l'exercice précédent. En considérant ce rendement, et compte tenu du niveau des investissements liés à la mission du Fonds, l'actif de ce secteur a atteint 5,0 milliards \$ à la fin de l'exercice et correspond à 49,2 % de l'actif sous gestion au 31 mai 2014 (52,7 % au 31 mai 2013).

La performance du secteur Investissements est influencée par différents facteurs, notamment le comportement des marchés financiers et les conditions économiques et commerciales dans lesquelles évoluent nos entreprises partenaires, ainsi que par la gestion dynamique de nos investissements. Le rendement brut de 9,8 % du secteur Investissements pour l'exercice qui vient de se terminer s'explique principalement par :

- le rendement de 7,2 % généré par notre portefeuille de titres privés et fonds spécialisés au cours de l'exercice (comparativement à 6,7 % pour l'exercice précédent). Cette performance s'explique principalement par la solidité générale du portefeuille – qui a produit des revenus d'intérêt et de dividendes et qui en outre a généré une plus-value au cours de l'exercice;
- le rendement de 21,7 % généré au cours de l'exercice par notre portefeuille de titres cotés. Ce rendement s'explique essentiellement par la très bonne performance des marchés boursiers au cours de l'exercice, notamment pour les entreprises de petite capitalisation. Pour l'exercice précédent, ce portefeuille avait obtenu un rendement de 11,0 % dans un contexte également favorable des marchés boursiers.

### Le secteur Placements

Le secteur Placements gère les autres investissements du Fonds, c'est-à-dire les actifs non investis dans ses entreprises partenaires. Ces autres investissements sont constitués des portefeuilles d'encaisse et de marché monétaire, d'obligations, d'actions, de stratégies à rendement absolu, de fonds internationaux d'infrastructures et d'un portefeuille à revenu élevé. Leur gestion est régie par la *Politique du portefeuille autres investissements* qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique du portefeuille autres investissements* vise à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds, à diversifier les investissements en capital de développement et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

Pour l'exercice, le secteur Placements a obtenu un rendement brut de 9,8 %, supérieur au rendement brut de 6,6 % réalisé au cours de l'exercice précédent. Quant à l'actif de ce secteur, il est de 5,2 milliards \$, ou 50,8 % de l'actif sous gestion du Fonds au 31 mai 2014 (47,3 % au 31 mai 2013).

L'évolution des taux d'intérêt et la performance des marchés boursiers sont les facteurs déterminants quand on analyse la performance du secteur Placements. Ainsi, les résultats obtenus par ce secteur sont influencés par le comportement des marchés financiers et par les conditions touchant l'environnement économique. Le rendement brut de 9,8 % du secteur Placements pour l'exercice s'explique principalement par :

- la hausse des marchés boursiers, qui a mené à un rendement de 19,4 % pour les portefeuilles d'actions et autres titres<sup>1</sup>. Cette performance a fait suite à un rendement de 12,1 % au cours de l'exercice précédent, dans un contexte économique également caractérisé par une hausse des marchés boursiers;
- le rendement de 3,2 % réalisé sur notre portefeuille de titres à revenu fixe au cours de l'exercice, comparativement au rendement de 2,4 % généré au cours de l'exercice précédent. Le rendement obtenu est essentiellement attribuable aux revenus d'intérêt générés par le portefeuille.

## RENDEMENT PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

Exercices terminés les 31 mai

	2014			2013		
	Actif sous gestion à la fin M\$	Pondération %	Rendement %	Actif sous gestion à la fin M\$	Pondération %	Rendement %
Investissements en capital de développement						
Titres privés et fonds spécialisés	4 154	40,9	7,2	4 042	43,4	6,7
Titres cotés	846	8,3	21,7	868	9,3	11,0
Autres investissements						
Titres à revenu fixe	2 647	26,0	3,2	2 427	26,0	2,4
Actions et autres titres	2 515	24,8	19,4	1 984	21,3	12,1
	<b>10 162</b>	<b>100,0</b>	<b>9,8</b>	<b>9 321</b>	<b>100,0</b>	<b>6,9</b>

<sup>1</sup> Les autres titres sont constitués des portefeuilles de stratégies à rendement absolu, de fonds internationaux d'infrastructures et d'un portefeuille à revenu élevé.

## CHARGES TOTALES D'EXPLOITATION

Les charges totales d'exploitation sont constituées principalement des charges liées aux actifs sous gestion, aux services offerts aux actionnaires, aux activités de souscription, aux systèmes et contrôles ainsi qu'à leur amélioration, au processus d'investissement dans les entreprises partenaires, au personnel et à toutes les autres ressources nécessaires pour permettre au Fonds de réaliser sa mission et d'atteindre ses objectifs. Bien qu'il soit essentiel pour le Fonds d'avoir à sa disposition les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission, il est également primordial pour ce dernier d'exercer un contrôle sur ses charges. Bon an, mal an, le Fonds a été en mesure de garder son ratio des charges totales d'exploitation à un niveau inférieur à celui du ratio des frais de gestion moyens des fonds équilibrés canadiens<sup>2</sup>, lequel se situe autour de 2,5 % sur une base annuelle.

Pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen de l'exercice, calculé selon la méthode stipulée au Règlement, est de 1,4 % (1,4 % pour l'exercice précédent). Lorsque l'on considère les charges totales d'exploitation en dollars, celles-ci s'élèvent à 137,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, comparativement à 129,9 millions \$ pour l'exercice précédent. Outre la hausse normale liée à l'effet d'inflation et des salaires, les charges d'exploitation ont été affectées par l'environnement dans lequel le Fonds a évolué au cours de l'exercice.

## ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE, DU BILAN ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

### Flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du Fonds ont totalisé 122 millions \$ pour l'exercice, en hausse comparativement à 112 millions \$ pour l'exercice précédent. La variation de ces flux de trésorerie résulte principalement de nos activités courantes.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux activités de financement du Fonds ont généré un montant total de 91 millions \$ pour l'exercice, comparé à 271 millions \$ pour l'exercice précédent. Ces flux de trésorerie pour les deux exercices résultent en bonne partie du montant des émissions d'actions de 787 millions \$ (855 millions \$ pour l'exercice précédent), duquel on soustrait le montant versé pour les rachats d'actions de 732 millions \$<sup>3</sup> (535 millions \$ pour l'exercice précédent).

Quant aux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Fonds, ceux-ci correspondent à une sortie nette de liquidités d'un montant de 207 millions \$ pour l'exercice, comparativement à 388 millions \$ pour l'exercice précédent. Les liquidités nécessaires pour soutenir les investissements nets (acquisitions moins produits de cession) dans ses entreprises partenaires provenaient à la fois des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie liés aux activités de financement du Fonds présentés ci-dessus.

Le Fonds dispose également de marges de crédit pour les besoins de son fonds de roulement. Au 31 mai 2014, ces marges de crédit n'étaient pas utilisées.

### Bilan et éléments hors bilan

Le montant des investissements en capital de développement au bilan est passé de 5,3 milliards \$ au 31 mai 2013 à 5,4 milliards \$ au 31 mai 2014. Cette augmentation de 138 millions \$ s'explique principalement par la plus-value enregistrée au cours de l'exercice sur nos investissements en capital de développement, qui a plus que compensé nos investissements déboursés nets négatifs de 41 millions \$ (des investissements déboursés de 378 millions \$ moins des désinvestissements de 419 millions \$). Au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a réalisé des investissements en capital de développement de 548 millions \$, comparativement aux 521 millions \$ enregistrés au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, les fonds engagés mais non déboursés sont passés de 838 millions \$ au 31 mai 2013 à 963 millions \$ au 31 mai 2014.

De plus, le montant des autres investissements au bilan a augmenté de 699 millions \$ au cours de l'exercice, pour s'établir à 5,1 milliards \$ au 31 mai 2014 (4,4 milliards \$ au 31 mai 2013). Cette augmentation est attribuable principalement aux hausses de valeur des titres du portefeuille en raison de l'appréciation des marchés boursiers et, dans une moindre mesure, aux revenus que ces titres ont générés ainsi qu'aux mouvements des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement.

Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés notamment dans le but d'augmenter son revenu ou de réduire ses risques financiers, de préserver la valeur de ses actifs, de faciliter la gestion de ses portefeuilles, de modifier la répartition de ses actifs et de bonifier son rendement à l'intérieur des limites de risques allouées.

<sup>2</sup> Fonds équilibrés canadiens neutres tels que compilés par globefund.com.

<sup>3</sup> Ce montant est présenté sur une base de trésorerie et inclut donc la variation des sommes à payer entre le 31 mai 2013 et le 31 mai 2014.

## MISSION DU FONDS, OBJECTIFS ET STRATÉGIES

### MISSION ET OBJECTIFS

Le Fonds est un fonds d'investissement en capital de développement d'appartenance syndicale, issu de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Créé en 1983 par la *Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)*, il vise à recueillir les épargnes des Québécois qui veulent, par ce moyen, participer à la création et au maintien d'emplois, en vue d'améliorer la situation des travailleurs et de stimuler l'économie du Québec. Le Fonds a également pour mission de sensibiliser et d'inciter les travailleurs à épargner pour leur retraite ainsi que de leur offrir de la formation dans le domaine de l'économie.

La mission du Fonds est appuyée par les deux paliers de gouvernement, puisque les actions du Fonds sont admissibles au REER et donnent droit à des crédits d'impôt du Québec et du fédéral de 15 % chacun, pour un total de 30 %<sup>4</sup>. Le crédit d'impôt maximal est de 1 500 \$ par année, ce qui correspond à une souscription de 5 000 \$.

Cependant, dans le budget fédéral déposé le 21 mars 2013, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'éliminer graduellement, jusqu'en 2017, le crédit d'impôt de 15 % qu'il accorde aux actionnaires des fonds de travailleurs. Or, malgré les représentations et les propositions adressées par les deux fonds de travailleurs québécois (le Fonds et Fondation CSN), le gouvernement du Canada a fait adopter son projet de loi C-4 en décembre 2013 sans apporter de changements aux mesures énoncées dans le budget de mars 2013. Plus précisément, selon ces mesures, le crédit d'impôt fédéral demeure inchangé à 15 % jusqu'à l'année d'imposition 2014 du contribuable (y compris donc toute cotisation versée dans les 60 premiers jours de 2015 et appliquée à l'année d'imposition 2014), et sera ensuite réduit graduellement jusqu'en 2017. Le crédit d'impôt du Québec de 15 %, lui, n'est pas touché. Ainsi, pour l'année d'imposition 2014 du contribuable, les crédits totaux de 30 % demeurent donc intacts. Malgré cette décision du gouvernement du Canada, le Fonds continuera de faire des représentations et propositions dans le cadre des différents processus consultatifs du gouvernement fédéral afin de convaincre ce dernier de modifier sa décision dans ses prochains budgets.

Il est important de préciser que l'élimination graduelle du crédit d'impôt fédéral pour fonds de travailleurs n'affectera ni la capacité du Fonds de viser un rendement raisonnable, ni sa capacité de respecter les demandes admissibles de rachat de ses actionnaires, car une part importante de ses actifs est par ailleurs liquide. De plus, il est à souligner que la valeur de l'action du Fonds ne dépend ni du crédit d'impôt fédéral, ni de la taille du Fonds, ni des souscriptions annuelles ou des demandes de rachat qui lui sont adressées. Elle repose exclusivement sur la valeur des actifs du Fonds, lesquels sont solides.

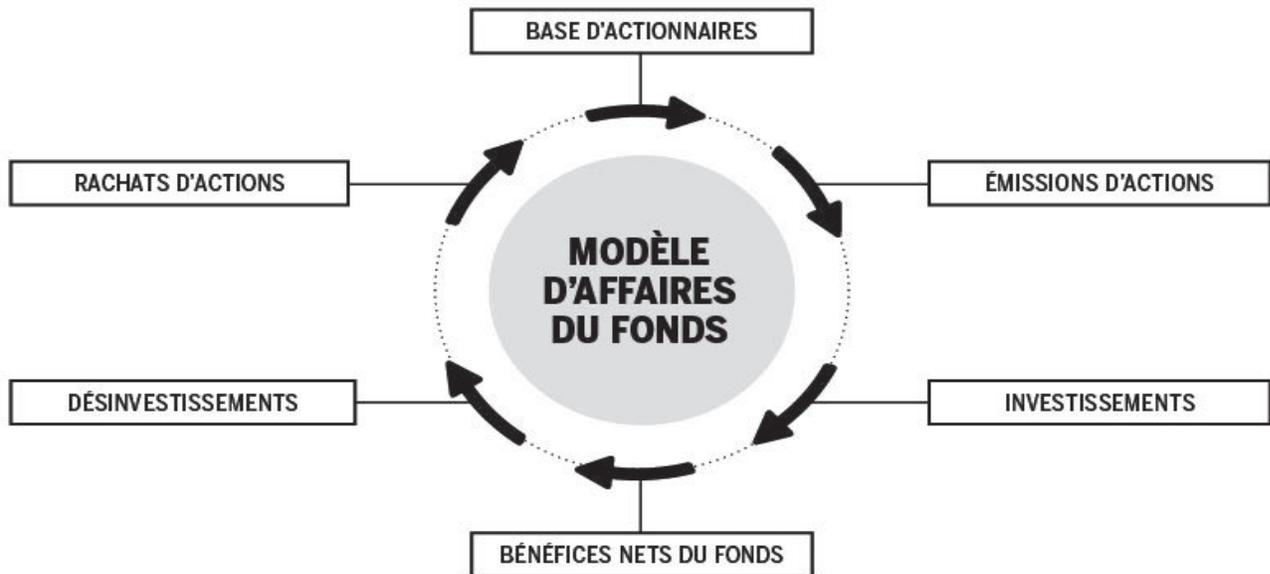
Selon une analyse effectuée par le cabinet KPMG-SECOR, le modèle d'affaires du Fonds demeurera viable malgré la diminution appréhendée des souscriptions due à cette hausse d'impôt déguisée. Par contre, en cas de diminution des souscriptions, le Fonds devra diminuer ses investissements dans les entreprises québécoises pour garder son modèle en équilibre. Les conclusions de l'analyse de KPMG-SECOR démontrent l'effet perturbateur potentiel de la décision du gouvernement fédéral sur le financement des entreprises québécoises créatrices d'emplois.

En d'autres mots, la décision du gouvernement fédéral, qui représentera une hausse d'impôt importante pour les travailleurs-épargnants du Québec, à savoir une augmentation annuelle de 418 \$ pour l'épargnant moyen du Fonds qui investit 2 785 \$ par année, pourrait entraîner une baisse des souscriptions et conséquemment des investissements créateurs d'emplois dans l'économie du Québec.

---

<sup>4</sup> Veuillez vous reporter au prospectus pour plus d'informations.

Nous pouvons illustrer le modèle d'affaires qu'applique le Fonds pour réaliser sa mission de la façon suivante :



Lorsque les actionnaires achètent des actions du Fonds, tout un processus se déclenche. Une partie des sommes recueillies auprès des actionnaires (et en contrepartie desquelles le Fonds leur émet des actions) est d'abord investie par le Fonds, conformément à sa mission, en actions, en parts ou en prêts dans des entreprises privées et publiques du Québec ou encore dans des entreprises ayant des retombées économiques au Québec. Les investissements effectués par le Fonds conformément à sa mission constituent le portefeuille d'investissements en capital de développement, et les entreprises dans lesquelles le Fonds investit deviennent des entreprises partenaires du Fonds. Selon la loi constitutive du Fonds, cette partie investie auprès des entreprises partenaires doit respecter la norme de 60 %<sup>5</sup>. Afin d'assurer une saine diversification de ses actifs financiers, l'autre partie des sommes recueillies non investie dans les entreprises partenaires du Fonds est placée dans d'autres instruments financiers de façon à permettre au Fonds de répondre à ses besoins de liquidités, et à produire un revenu courant suffisant pour qu'il puisse acquitter ses charges et contribuer à générer un rendement raisonnable pour ses actionnaires. L'ensemble de ces autres investissements financiers constitue le portefeuille des autres investissements. Les participations du Fonds dans les entreprises partenaires sont qualifiées de capital patient du fait que l'on vise à les détenir selon un horizon d'investissement qui varie généralement entre 5 et 7 ans, suivant l'instrument financier utilisé. Les sommes recueillies lorsque le Fonds vend ou se fait racheter une participation (désinvestissement) sont réinvesties dans d'autres entreprises ou encore utilisées pour rembourser l'actionnaire lors de sa demande de rachat d'actions, selon nos critères de retraite ou de préretraite. En moyenne, les actionnaires procèdent au rachat environ 10 ans après leur premier achat d'actions. Pendant cette période moyenne de 10 ans, compte tenu de l'horizon d'investissement du Fonds, l'argent de l'actionnaire serait donc investi plus de 1,5 fois en capital de développement.

## STRATÉGIES

Dans la mise en œuvre de sa mission, et afin d'atteindre ses objectifs, le Fonds a déployé diverses stratégies, autant dans une perspective de gestion globale que par secteur d'activité. Ainsi, dans une perspective d'ensemble, le Fonds a mis en place une politique appelée *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* applicable à l'ensemble des actifs financiers du Fonds. Cette politique vise à gérer les actifs financiers de façon intégrée et globale afin d'assurer une saine diversification et un profil rendement-risque optimal en respectant la mission du Fonds et les attentes de ses parties prenantes. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Les actifs du portefeuille des autres investissements sont répartis de façons complémentaires au portefeuille d'investissements dans les entreprises partenaires réalisés suivant la mission du Fonds afin d'obtenir globalement le rapport rendement-risque désiré.

<sup>5</sup> Veuillez vous reporter à la section de ce présent rapport portant sur la norme de 60 % pour plus d'informations.

La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* tient compte des changements constatés et anticipés de l'évolution des affaires du Fonds, notamment l'augmentation prévue des rachats d'actions en raison du vieillissement des actionnaires et l'augmentation de la taille du portefeuille des investissements en capital de développement réalisés conformément à sa mission. En effet, le poids des investissements déboursés du Fonds, qui se situait au 31 mai 2014 à un niveau de 49 %, devrait augmenter graduellement. Au cours de l'exercice, la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* a fait l'objet d'une revue détaillée dans le cadre des travaux visant sa refonte afin d'assurer le maintien de l'équilibre recherché entre les différentes composantes du bilan du Fonds, de maintenir le rapport rendement-risque désiré et de continuer de répondre aux attentes des parties prenantes. Les recommandations des travaux de la refonte approuvées à la réunion du conseil d'administration du 27 février 2014 portent sur l'ajout de balises de gestion intégrée pour l'ensemble des actifs financiers du Fonds et sur la refonte de la *Politique du portefeuille autres investissements*. Les balises de gestion intégrée assurent la complémentarité entre les actifs gérés par les secteurs Investissements et Placements ainsi qu'une saine diversification et une exposition à chacune des grandes catégories d'actifs compte tenu de l'évolution prévue des actifs financiers du Fonds. Pour sa part, les travaux en lien avec la refonte de la *Politique du portefeuille autres investissements* entraînent des changements dans la composition des actifs et dans la structure de gestion du secteur Placements qui sont mis en place progressivement.

### **Le secteur Actionnariat**

Les résultats obtenus par le secteur Actionnariat pour l'exercice 2013-2014 ont permis à celui-ci de réaliser la troisième performance de son histoire en termes de rentrées de fonds.

Au cours de l'exercice, le Fonds a recueilli des souscriptions lui permettant d'émettre des actions d'une valeur totale de 787 millions \$. Le nombre total de nouveaux actionnaires s'est élevé à 23 855; le Fonds comptait ainsi, au 31 mai 2014, un nombre total de 613 958 actionnaires. Ces résultats sont importants à souligner étant donné le contexte difficile dans lequel ils ont été obtenus, et ce, grâce à l'effort soutenu du personnel et du réseau des responsables locaux (RL).

Le volume annuel de souscriptions en épargne systématique s'est chiffré à 435 millions \$ et continue de représenter la majeure partie des rentrées de fonds, grâce au soutien de nos RL. Leur engagement, leur approche personnalisée et leur proximité avec les actionnaires ont fait en sorte que 18 813 actionnaires ont commencé une retenue sur le salaire (RSS) en 2013-2014. Le nombre d'activités de recrutement et de fidélisation effectuées par ceux-ci en milieu de travail a augmenté par rapport à l'exercice précédent, passant de 2 068 à 2 195. Pour soutenir les RL dans leurs activités quotidiennes, le Fonds leur dispense de la formation et de l'information en continu en collaboration avec la Fondation de la formation économique. En 2013-2014, c'est 136 activités de formation qui ont ainsi été offertes.

L'utilisation du Web pour effectuer des transactions en ligne est de plus en plus populaire auprès de nos actionnaires et du grand public. En effet, 163 millions \$ ont été recueillis par l'intermédiaire des différents canaux virtuels en 2013-2014 et, pour une première année, les plateformes Web du Fonds étaient disponibles en version mobile. Soulignons que 18 % du trafic sur le site du Fonds provient de tablettes et de téléphones intelligents.

Comme prévu, les rachats ont augmenté pour s'établir à 729 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, comparativement à 542 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 mai 2013. La retraite représente la majorité des demandes de rachat, soit 634 millions \$.

La progression des activités du Cabinet de services financiers SÉCURIFONDS inc. se déroule à la hauteur des attentes estimées lors de sa création en 2010. Sa mission consiste entre autres à accompagner nos actionnaires dans la préparation de leur retraite. Au 31 mai 2014, plus de 2 400 épargnants détenaient les produits proposés par SÉCURIFONDS, pour un actif sous gestion total s'élevant à plus de 60 millions \$.

Fier des résultats de l'exercice, le secteur Actionnariat compte maintenir le cap en conservant les trois mêmes axes pour ses activités futures, soit le développement de l'épargne systématique, la mobilisation du réseau des RL et la fidélisation des actionnaires.

### **Le secteur Investissements**

Les stratégies du secteur Investissements, qui soutiennent la réalisation de la mission du Fonds à l'égard des investissements en capital de développement dans l'économie québécoise, s'intègrent dans la perspective d'ensemble définie par la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* – qui inclut la *Politique d'investissement* –, et varient, notamment, selon les fluctuations de la norme de 60 % que doit appliquer le Fonds en vertu de sa loi constitutive (à ce sujet, voir plus loin la section « Norme de 60 % »).

Afin de favoriser une diversification du risque, le Fonds répartit son portefeuille d'investissements entre différents secteurs de l'économie. De manière générale, le Fonds détient une participation minoritaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Cette orientation, en matière d'investissements, a permis au Fonds de développer, au fil des ans, une connaissance approfondie des divers secteurs dans lesquels il investit, et l'expertise qu'il a ainsi acquise est précieuse par nos entreprises partenaires.

Tous les ans, le Fonds fait une analyse qui lui permet de déterminer les secteurs qui se verront accorder la priorité compte tenu notamment du comportement des marchés financiers et des conditions économiques et commerciales des divers secteurs, ainsi qu'en fonction de la gestion dynamique de ses investissements. Cet établissement des priorités se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion de risque, mis en place il y a déjà plusieurs années par le secteur Investissements, et qui a contribué à augmenter la qualité du portefeuille et à stabiliser le rendement.

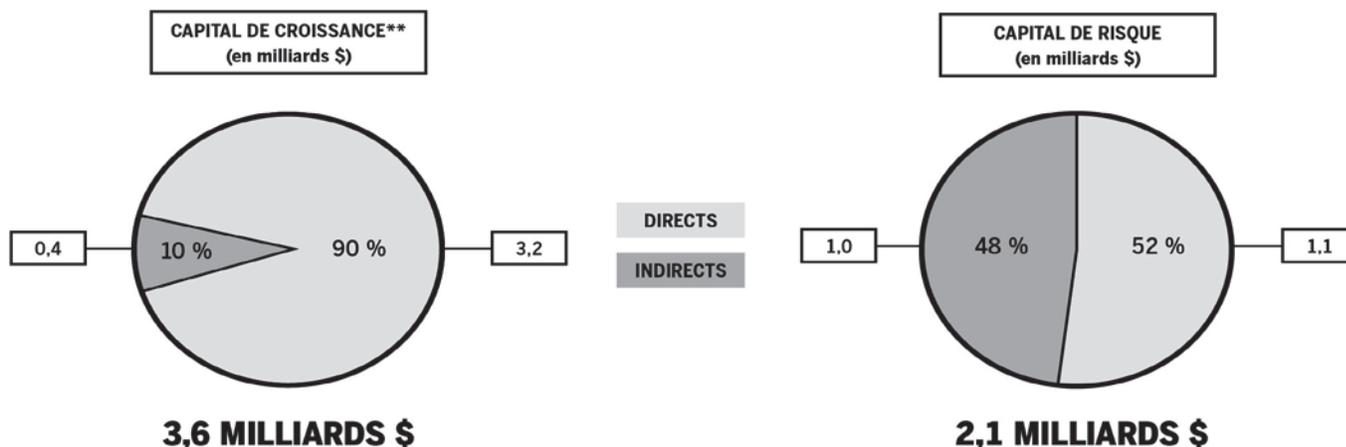
Des équipes multidisciplinaires appuient nos spécialistes de l'investissement en y apportant leur expertise; il s'agit des services juridiques, de la fiscalité, de l'évaluation d'entreprises, des études de marché, de la vérification diligente, des relations avec les travailleurs et des marchés publics. Un comité de vérification diligente passe en revue tous les dossiers soumis aux instances afin de déterminer les risques associés à ces dossiers, compte tenu de la mission du Fonds. De plus, dans le but de faire face aux situations plus difficiles, la vice-présidence principale Redressement et mandats spéciaux suit très étroitement les dossiers qui présentent des risques de crédit accru, et ce, en collaboration avec la vice-présidence aux affaires juridiques.

Afin de remplir sa mission de développement économique et de création d'emplois au Québec, le Fonds investit de manière importante sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. Pour avoir une idée juste des efforts déployés par le Fonds en matière de développement économique du Québec, il ne faut pas s'arrêter au portrait du portefeuille à une date donnée mais regarder plutôt les montants investis sous forme de capital risqué non garanti (capital de développement) sur une certaine période.

Comme le montre le graphique ci-dessous, pour les exercices financiers 2005 à 2014, soit sur une période de 10 ans, le Fonds a engagé 5,7 milliards \$ en capital risqué non garanti (capital de développement) dans des entreprises partenaires. De cette somme, 2,1 milliards \$ ont été investis dans du capital de risque<sup>6</sup>, soit directement dans des entreprises privées (pour 1,1 milliard \$), soit indirectement dans des fonds privés (1,0 milliard \$), au Québec et au Canada. Les investissements réalisés par le Fonds dans des fonds privés ont eu un effet structurant sur l'industrie du capital de risque au Québec et ont permis à ces fonds privés de recueillir plusieurs milliards de dollars additionnels.

### CAPITAL RISQUÉ NON GARANTI

Engagements de 5,7 milliards \$ sur 10 ans (exercices financiers 2005 à 2014)\*



\*Sur la base des fonds engagés, en excluant les investissements dans des fonds immobiliers et les investissements dans des titres cotés acquis sur le marché secondaire.

\*\*Correspond aux investissements en capital de développement réalisés par le Fonds et qui ne sont pas du capital de risque. (inclut des investissements effectués autant sous forme de capitaux propres que de dette subordonnée ne comportant pas de garantie).

#### Le secteur Placements

Dans sa gestion des actifs non investis auprès des entreprises partenaires (présentés sous la rubrique « Autres investissements » aux états financiers), le secteur Placements est régi par la *Politique du portefeuille autres investissements*, qui fait partie intégrante de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique du portefeuille autres investissements* vise à optimiser le ratio rendement-risque du Fonds, à diversifier les investissements en capital de développement et à assurer un niveau de liquidité permettant au Fonds de respecter tous ses engagements.

Les actifs du secteur Placements sont gérés à l'interne par une équipe de spécialistes et à l'externe par des gestionnaires spécialisés. L'équipe interne de spécialistes gère le portefeuille d'encaisse et de marché monétaire, une partie du portefeuille obligataire, et le portefeuille à revenu élevé. Les portefeuilles gérés à l'interne représentaient 2,0 milliards \$ au 31 mai 2014, soit 40 % du montant total des autres investissements (47 % au 31 mai 2013). Afin de bonifier la performance totale de ces portefeuilles, les spécialistes du Fonds disposent d'une certaine latitude pour mettre en place des stratégies tactiques sur les marchés; ces opérations doivent respecter la *Politique du portefeuille autres investissements* et les encadrements autorisés par le comité de gestion des actifs financiers.

<sup>6</sup> Le capital de risque regroupe les investissements à haut risque effectués directement ou indirectement par le Fonds dans des entreprises en phase de démarrage ou dans les premiers stades de leur développement, plus particulièrement dans le secteur de la nouvelle économie.

En ce qui concerne les portefeuilles gérés à l'externe, le Fonds retient les services de gestionnaires spécialisés qui lui permettent d'optimiser la gestion des portefeuilles qu'il leur soumet. L'un des avantages de ce mode de gestion est la mise en place de stratégies de gestion spécialisées, telle la gestion active de la durée du portefeuille obligataire, qui visent à générer une valeur ajoutée aux portefeuilles en question grâce à l'expertise dans ce domaine qu'ont les spécialistes choisis.

Par ailleurs, l'utilisation d'instruments financiers dérivés permet une gestion active des risques de marché auxquels le Fonds est exposé. Lorsque cela est approprié, le secteur Placements établit une stratégie de gestion des risques – qui doit être autorisée par les instances responsables – afin de réduire l'exposition du Fonds aux risques de marché.

Par ailleurs, au cours de l'exercice, des modifications touchant le secteur Placements ont été mises en place graduellement. D'une part, l'indice de référence pour les actions est passé d'un indice maison composé de cinq secteurs aux indices S&P/TSX et MSCI Mondial 10 secteurs et, d'autre part, la couverture des devises sur le portefeuille en actions mondiales a été graduellement retirée. De plus, le Fonds procède au retrait graduel du portefeuille à revenu élevé, de la catégorie des stratégies à rendement absolu et des fonds internationaux d'infrastructures. D'autres modifications ont été adoptées dans le cadre des travaux de la refonte du portefeuille autres investissements, notamment une diminution de la répartition cible en obligations au profit d'une augmentation des actions, l'adoption d'une approche de gestion active pour les actions canadiennes et l'ajout des actions à faible volatilité et à haut dividende afin d'optimiser le rapport rendement-risque du Fonds. La mise en œuvre de ces autres modifications a été amorcée en cours d'exercice et est prévue se terminer le 30 juin 2014.

Les activités du secteur Placements se déclinent sous la responsabilité de deux vice-présidences distinctes, soit la vice-présidence à la gestion du portefeuille placements et la vice-présidence gestion et stratégie financière. Cette structure aide le Fonds à continuer d'accorder la priorité à l'optimisation de son rapport rendement-risque, malgré la complexité grandissante des marchés financiers.

### **NORME DE 60 %**

La norme de 60 % est prescrite par la loi constitutive du Fonds et prévoit que les investissements moyens du Fonds dans des entreprises admissibles qui ne comportent aucune garantie doivent représenter au moins 60 % de son actif net moyen de l'exercice précédent. Le Fonds peut placer le solde dans d'autres véhicules financiers, dans le but de diversifier ses actifs et d'assurer une saine gestion. La méthode de calcul de cette norme repose sur la valeur des actifs du Fonds, qui est tributaire, entre autres, de l'évolution des taux d'intérêt et de la performance des marchés boursiers ainsi que de celle de l'économie en général.

Au 31 mai 2014, la valeur des investissements moyens admissibles<sup>7</sup> s'élevait à 5,8 milliards \$, soit 65,1 % de l'actif net moyen de l'exercice précédent (comparativement à 66,0 % au 31 mai 2013). Puisque le pourcentage minimal de la norme était atteint au 31 mai 2014, les règles régissant la norme de 60 % ne limitent pas le montant des émissions d'actions pour l'exercice 2014-2015. Cependant, tel que mentionné plus loin dans la section Événements récents, dans le cadre du budget 2014-2015 du Québec déposé le 4 juin 2014, le gouvernement du Québec a décidé d'imposer une limite aux émissions d'actions des fonds fiscalisés pour l'année financière 2014-2015. Pour le Fonds, cette limite s'établit à 650 millions \$ d'actions donnant droit à un avantage fiscal.

Au 31 mai 2014, le Fonds respectait, en plus des règles régissant la norme de 60 %, l'ensemble des autres limites et règles énoncées dans sa loi constitutive. Le Fonds prévoit respecter l'ensemble des limites et règles énoncées dans sa loi constitutive au cours des prochaines années.

---

<sup>7</sup> Ces investissements incluent les fonds engagés mais non déboursés ainsi que les garanties et cautionnements.

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

### LIMITE IMPOSÉE AUX ÉMISSIONS D' ACTIONS DU FONDS

Dans le cadre du budget 2014-2015 du Québec déposé le 4 juin 2014, le gouvernement du Québec a décidé d'imposer une limite aux émissions d'actions des fonds fiscalisés pour l'année financière 2014-2015. Pour le Fonds, cette limite, qui s'établira à 650 millions \$ d'actions donnant droit à un avantage fiscal, n'aura aucun effet sur le rendement de son action ni sur sa capacité de racheter ses actions. Par contre, elle réduira, d'une part, la capacité d'investissement du Fonds dans les PME du Québec et, d'autre part, la capacité des travailleurs québécois d'épargner en vue de la retraite.

### CONVENTIONS COMPTABLES – NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé en 2008 que les entités ayant une obligation d'information du public devaient remplacer les Principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) par les IFRS dans les états financiers de leurs exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le CNC a ensuite confirmé en décembre 2011 que les sociétés de placement, au sens de la note d'orientation en comptabilité sur les Sociétés de placement du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, devront appliquer les IFRS pour la première fois au plus tard aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Fonds entend respecter la date de cette première application, et utilisera donc pour la première fois les IFRS pour préparer ses états financiers pour le semestre se terminant le 30 novembre 2014.

#### Plan de conversion aux IFRS

Le Fonds a adopté un plan de conversion aux IFRS en trois phases : une phase de diagnostic; une phase d'évaluation des normes, d'analyse détaillée, de résolution des problèmes, de préparation d'états financiers modèles; et une phase d'intégration des changements.

La première phase a été réalisée avant la fin de l'exercice financier terminé le 31 mai 2009. Elle a permis de déterminer les normes IFRS ayant des impacts pour le Fonds, ainsi que les principaux enjeux et priorités à étudier dans le contexte du Fonds.

La partie de la deuxième phase touchant l'évaluation des normes, l'analyse détaillée et la résolution des problèmes a été terminée en mai 2010. Elle a permis d'approfondir de façon plus détaillée les IFRS, leurs différences avec les normes canadiennes actuelles, ainsi que leurs interprétations, et de déterminer ainsi les impacts de la conversion sur les processus, les systèmes et les états financiers. Le Fonds finalise actuellement ses états financiers établis en fonction des nouvelles normes.

Durant la phase d'intégration des changements, nous effectuerons le traitement comptable à la fois selon les PCGR et selon les IFRS, afin de pouvoir présenter des données comparatives lors de la transition. De plus, le Fonds a déployé ses plans de formation visant à mettre à niveau son personnel comptable et les autres intervenants qui, dans son organisation, sont touchés par la conversion aux IFRS.

Le Fonds effectue une vigie continue des normes IFRS afin d'en suivre l'évolution et d'en évaluer les impacts.

#### Principales modifications prévues

Le tableau qui suit présente uniquement les principales différences entre les PCGR appliqués actuellement par le Fonds et les IFRS. Ces différences sont dignes de mention, mais n'ont pas nécessairement un impact important sur les états financiers du Fonds. Ce tableau a été préparé à partir des normes actuelles qui seraient en vigueur à la date de transition; certaines normes pourraient toutefois être modifiées, et, au besoin, le Fonds pourrait réévaluer sa position. L'évaluation des impacts reflète les résultats de l'analyse en fonction de la situation actuelle.

Méthode comptable	Principales différences entre les PCGR et les IFRS	Incidence sur les états financiers
Consolidation	<p>En vertu des PCGR, les sociétés de placement qui satisfont à certains critères comptabilisent leurs placements à la juste valeur conformément à la Note d'orientation NOC-18, <i>Sociétés de placement</i>. Cette règle s'applique à tous les placements, même à ceux pour lesquels une société de placement détient plus de 50 % des actions donnant droit de vote ou le contrôle des participations.</p> <p>Le 31 octobre 2012, le normalisateur international, l'International Accounting Standards Board (IASB), a publié le document Entités d'investissement (amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27) qui présente une définition des entités d'investissement et qui prévoit une exception au principe de consolidation pour ces entités. Selon cette exception, les entités d'investissement évaluent leurs placements dans des entités qu'elles contrôlent à la juste valeur – au lieu de les consolider – et elles inscrivent les variations de juste valeur en résultat. Le document précise également certaines obligations en matière d'informations à fournir au sujet de ces placements dans des entités contrôlées.</p>	<p>À l'heure actuelle, le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés, et comptabilise tous ses investissements en capital de développement et ses autres investissements à la juste valeur.</p> <p>Les normes IFRS prévoient maintenant un traitement comptable des entités contrôlées comparable à celui actuellement utilisé par le Fonds. Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement présentée dans les récentes modifications aux normes.</p> <p>Le Fonds est à finaliser l'évaluation des obligations en matière d'informations à fournir selon les IFRS.</p>
Instruments financiers	<p>En vertu des PCGR, le Fonds comptabilise tous ses investissements en capital de développement et ses autres investissements à la juste valeur conformément aux principes comptables applicables aux sociétés de placement.</p> <p>Outre les instruments financiers visés par la consolidation, décrits ci-dessus, les normes IFRS visant les instruments financiers sont similaires aux PCGR.</p>	<p>Le Fonds comptabilisera tous ses instruments financiers à la juste valeur comme c'est le cas actuellement.</p>
Instruments financiers – juste valeur	<p>Selon les PCGR, les instruments financiers cotés sont évalués au cours acheteur à la clôture des marchés à la date du bilan.</p> <p>Les normes IFRS prévoient que si un actif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances doit être utilisé pour évaluer celle-ci.</p>	<p>Le Fonds retiendra la juste valeur la plus pertinente dans la fourchette entre le cours acheteur et le cours vendeur.</p>

Méthode comptable	Principales différences entre les PCGR et les IFRS	Incidence sur les états financiers
Immobilisations	<p>Les IFRS exigent que les composants d'une immobilisation soient amortis séparément lorsqu'une immobilisation est constituée de composants auxquels s'appliquent différents taux d'amortissement. Un impact de cette exigence est qu'un plus grand nombre de composants sont constatés quand on applique les IFRS plutôt que les PCGR.</p> <p>Les IFRS permettent d'évaluer une immobilisation selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation. Les PCGR ne permettent pas de réévaluer les immobilisations à la juste valeur.</p> <p>Lors de la transition aux IFRS, la norme IFRS 1, Première application des normes IFRS, permet d'utiliser la juste valeur d'une immobilisation comme coût présumé à la date de transition.</p>	<p>La liste des composants spécifiques des bâtisses du Fonds est élaborée.</p> <p>Le Fonds prévoit utiliser la juste valeur de ses bâtisses comme coût présumé à la date de transition.</p> <p>Après la transition, le Fonds prévoit continuer d'utiliser le modèle du coût pour évaluer ses immobilisations.</p>
Immeuble de placement	<p>Les normes IFRS définissent un immeuble de placement comme un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Un immeuble de placement peut être évalué selon le modèle du coût ou selon le modèle de la juste valeur.</p> <p>Les entités d'investissement doivent cependant retenir le modèle de la juste valeur, ce qui élimine le choix mentionné ci-dessus.</p> <p>Les PCGR ne contiennent pas une définition spécifique des immeubles de placement.</p>	<p>Le Fonds reclassera dans son bilan la partie des bâtisses qui est louée.</p> <p>Le Fonds évaluera à la juste valeur cette partie des bâtisses qui est louée.</p>
Avantages du personnel	<p>Le coût des services passés des régimes de retraite à prestations déterminées, pour lesquels les droits aux prestations sont acquis, est passé immédiatement en charges selon les IFRS. Selon les PCGR, il est généralement amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs.</p> <p>Selon les PCGR, les gains ou les pertes actuariels des régimes de retraite à prestations déterminées qui dépassent la limite du « corridor » sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs. Cette option permettant de reporter la comptabilisation des gains et des pertes, auparavant permise selon les IFRS, a été éliminée à la suite de la publication de modifications à la norme IAS 19 <i>Avantages du personnel</i>.</p>	<p>La partie acquise des coûts des services passés devra être comptabilisée immédiatement dans l'actif net.</p> <p>Le Fonds inscrira la totalité des pertes actuarielles nettes des régimes de retraite à l'actif net.</p>

Méthode comptable	Principales différences entre les PCGR et les IFRS	Incidence sur les états financiers
Impôts sur le revenu	<p>Selon les PCGR, la partie des impôts payés qui sera remboursable dans le futur par le versement de dividendes ou le virement des bénéfices non répartis au capital-actions doit être comptabilisée à l'actif. De plus, les taux d'impôt utilisés dans le calcul des impôts futurs comprennent déjà l'effet favorable des impôts remboursables.</p> <p>Les interprétations du traitement comptable des impôts requis selon les IFRS ont fait l'objet de discussions qui ont permis de dégager la conclusion suivante : le Fonds se considère en substance exempté de la comptabilisation des impôts sur les bénéfices reliés aux gains en capital et, par conséquent, ne constate aucun passif d'impôt différé relativement aux gains nets latents sur les investissements ni d'actif d'impôt différé correspondant relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.</p>	Le traitement comptable des impôts en IFRS sera comparable à celui actuellement utilisé par le Fonds.

Sur la base des travaux réalisés jusqu'à ce jour, l'incidence sur l'actif net et l'actif net par action à la date de transition ne devrait pas être significative.

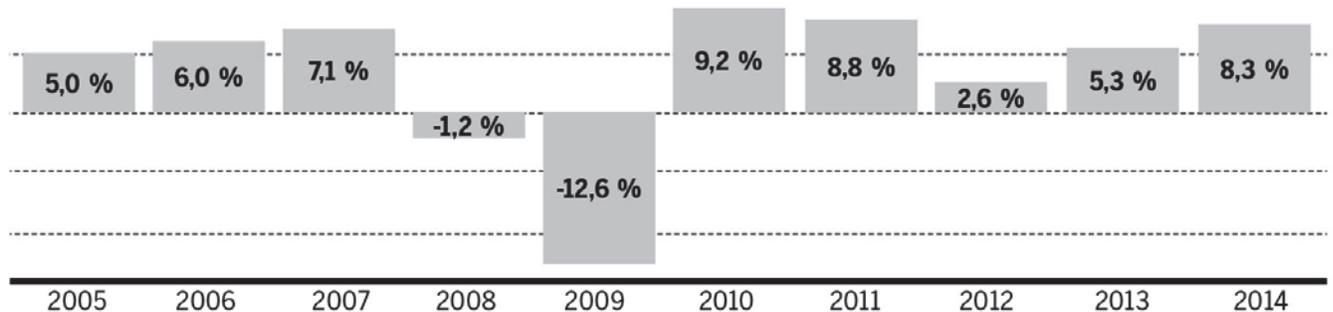
Le Fonds considère que la conversion aux IFRS ne nécessitera pas de changement majeur à ses systèmes d'information, aux processus de traitement de ses données et à ses différentes activités. Le Fonds estime également que les contrôles internes actuels à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information financière seront suffisants et adéquats pour qu'il puisse adopter les normes IFRS et répondre aux exigences de communication d'information qui y sont liées.

## RENDEMENT PASSÉ

Cette section présente les rendements passés du Fonds. Ces rendements ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

### RENDEMENT ANNUEL DU FONDS

Le graphique ci-dessous montre le rendement annuel du Fonds et fait ressortir la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre, pour les 10 derniers exercices.



On calcule le rendement annuel du Fonds en divisant le résultat net par action de l'exercice par la valeur de l'action au début de l'exercice. Ce rendement est parfois différent du rendement composé annuel à l'actionnaire, puisque, contrairement à celui-ci, le rendement annuel du Fonds tient compte des émissions et des rachats d'actions qui ont eu lieu en cours d'exercice, ce qui a un effet dilutif ou relatif sur le résultat net par action, selon le cas.

### RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE

À la valeur actuelle de l'action de 30,29 \$, un actionnaire ayant investi au début de chacune des périodes indiquées ci-dessous obtient les rendements composés annuels suivants :

10 ans	5 ans	3 ans	1 an
3,5 %	6,8 %	5,3 %	8,3 %

On calcule le rendement composé annuel à l'actionnaire en tenant compte de la variation annualisée du prix de l'action pendant chacune des périodes indiquées. Ce rendement est parfois différent du rendement annuel du Fonds, puisque, tel qu'expliqué ci-dessus, il ne tient pas compte de l'effet dilutif ou relatif des émissions et des rachats d'actions en cours d'exercice.

Le rendement composé annuel à l'actionnaire depuis la création du Fonds est de 3,8 %.

### RENDEMENTS COMPOSÉS ANNUELS À L'ACTIONNAIRE (INCLUANT LES CRÉDITS D'IMPÔT)

Prenons l'exemple d'un actionnaire qui a investi, grâce à des retenues sur le salaire, le même montant chaque année. Si l'on tient compte des crédits d'impôt du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral liés aux fonds de travailleurs (de 15 % chacun) dont a bénéficié cet actionnaire, celui-ci a obtenu, à la valeur actuelle de l'action (30,29 \$), un rendement composé annuel de 15,5 % et de 11,2 % respectivement sur une période de 7 ans et de 10 ans. En plus de ce rendement, l'actionnaire peut bénéficier d'avantages fiscaux supplémentaires s'il transfère les actions du Fonds dans un REER.

## APERÇU DU PORTEFEUILLE

Au 31 mai 2014, les actifs sous gestion du Fonds se répartissaient entre les catégories suivantes des portefeuilles d'investissements en capital de développement et des autres investissements :

Catégories d'actifs	% de l'actif net
<b>Investissements en capital de développement</b>	
Titres privés	29,9
Fonds spécialisés	11,1
Titres cotés	8,4
	<b>49,4</b>
<b>Autres investissements</b>	
Encaisse et marché monétaire	2,3
Obligations	23,8
Actions	23,3
Fonds de couverture <sup>8</sup>	0,3
Actions à dividendes élevés <sup>9</sup>	0,8
Fonds internationaux d'infrastructures	0,5
	<b>51,0</b>

Au 31 mai 2014, les émetteurs des 25 principales positions détenues par le Fonds, dont 16 appartiennent au portefeuille d'investissements en capital de développement et 9 au portefeuille des autres investissements, étaient les suivants :

Émetteurs	% de l'actif net
Investissements en capital de développement (16 émetteurs)*	29,0
Autres investissements (9 émetteurs)**	16,5
	<b>45,5</b>

\* Les 16 émetteurs représentant collectivement 29,0 % de l'actif net du Fonds sont :

\*\* Les 9 émetteurs représentant collectivement 16,5 % de l'actif net du Fonds sont :

Camoplast Solideal inc.	Province de l'Ontario	4,3 %
Cogeco Câble inc.	Province de Québec	2,8 %
Corporation Financière L'Excellence Itée	Financement-Québec	2,5 %
Entreprises québécoises publiques <sup>10</sup>	Gouvernement du Canada	2,1 %
Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. <sup>10</sup>	Canada Housing Trust No 1	1,3 %
Fonds immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c. <sup>10</sup>	Banque Royale du Canada	1,1 %
Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c. <sup>10</sup>	Hydro-Québec	0,8 %
Gestion TFI inc.	Banque Laurentienne du Canada	0,8 %
Groupe TMX Limitée	La Banque de Nouvelle-Écosse	0,8 %
Metro inc.		
Société de gestion d'actifs forestiers Solifor, société en commandite <sup>10</sup>		
Société en commandite Groupe CH		
SSQ Groupe financier <sup>11</sup>		
Transcontinental inc.		
Trencap s.e.c.		
VC, société en commandite		

Cet aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par le Fonds.

<sup>8</sup> Les fonds de couverture font partie du portefeuille de stratégies à rendement absolu.

<sup>9</sup> Les actions à dividendes élevés font partie du portefeuille à revenu élevé.

<sup>10</sup> Malgré leur poids relativement important dans le portefeuille global du Fonds, ces émetteurs ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles ceux-ci ont investi.

<sup>11</sup> On tient compte ici de l'ensemble des investissements du Fonds dans SSQ, Société d'assurance-vie inc., et dans ses filiales SSQ, Société d'assurance inc. et SSQ, Société d'assurances générales inc. On tient compte également de l'investissement du Fonds dans SSQ, Société de participation mutualiste inc.

## CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Fidèle à sa mission, le Fonds a effectué, au cours de l'exercice, des investissements qui ont contribué à créer, à maintenir ou à sauvegarder des emplois de qualité dans différents secteurs de l'économie du Québec. Dans le contexte économique actuel, encore marqué par de l'incertitude, le Fonds continue à jouer un rôle actif dans le développement et la croissance des entreprises québécoises. Ainsi, au cours de l'exercice, sur une base d'engagements, le Fonds a investi 548 millions \$ afin d'appuyer les entrepreneurs québécois dans leurs projets de développement. Voici quelques exemples de la contribution du Fonds au développement économique du Québec au cours de l'exercice.

Afin de soutenir le secteur québécois de l'aérospatiale et la croissance d'un chef de file, le Fonds a investi 1,4 million \$ dans AV&R Vision & Robotiques. Cet investissement a notamment permis la fusion d'AV&R Vision & Robotiques et d'IMAC Automatisation. Par suite de cette fusion, AV&R est devenue la plus importante société en robotique dans le domaine de l'aérospatiale du monde et l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie spécialisée en automatisation.

Dans le secteur des services, le Fonds a contribué, avec un investissement de 15 millions \$ dans Coalision inc. (Lolè), au transfert ordonné de la propriété de l'entreprise par la direction et a ainsi fait en sorte qu'elle demeure au Québec. Groupe Colabor inc., un grossiste et un distributeur de produits alimentaires desservant le marché du détail et celui des services alimentaires, a fait l'objet d'un réinvestissement de 30 millions \$ de la part du Fonds. Ce réinvestissement s'inscrit dans un contexte où le Fonds veut continuer de soutenir ce partenaire qui est un acteur très important sur son marché au Québec. De plus, le Fonds a participé au financement de Lunetterie New Look pour un montant de 15 millions \$ afin qu'elle acquière les actifs de Vogue Optical, une entreprise qui exploite un réseau de 64 cliniques d'optométrie dans les provinces maritimes. Cette transaction fait de Lunetterie New Look le troisième détaillant intégré de produits d'optique en importance au Canada et le huitième en importance en Amérique du Nord.

Par ailleurs, le Fonds a collaboré directement à la valorisation de son partenaire de longue date, Atrium Innovations, avec un investissement totalisant 81,1 millions \$ (soit 58,9 millions \$ par l'entremise d'Acquisition Glacier et 22,2 millions \$ dans Atrium Innovations), ce qui permettra à celle-ci de demeurer au Québec. Le transfert de propriété à la société de capital-investissement européenne Permira permettra de faire d'Atrium Innovations un leader mondial reconnu et de soutenir son expansion sur les marchés émergents. Le Fonds a de plus participé à la capitalisation du fonds privé de capital de risque Versant Venture Capital V, L.P. pour un montant de 16,4 millions \$. Ce fonds désire étendre son modèle d'investissement « Build to Buy » au Québec en ouvrant à Montréal une unité de découverte de médicaments qui, à terme, devrait employer plus d'une vingtaine de personnes.

Le Fonds Valorisation Bois a investi dans Groupe Lebel un montant de 10 millions \$. Cet investissement a permis à l'entreprise de procéder à l'acquisition de Groupe Cambium et ainsi de continuer son expansion et sa consolidation. On se rappellera que le Fonds s'est engagé pour un montant de 75 millions \$ dans le Fonds Valorisation Bois; ce fonds d'investissement pour la transformation à forte valeur ajoutée du bois orientera les entreprises du secteur forestier vers les nouveaux créneaux que sont la construction verte, l'énergie verte et la chimie verte, tous alimentés par la filière bois.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT HORS QUÉBEC<sup>12</sup>

Au fil des années, le Fonds a fait, en vertu de la *Politique d'investissement hors Québec*, des investissements à l'extérieur du Québec, mais qui ont eu d'importantes retombées économiques pour la province. Au cours de l'exercice, le Fonds a investi, en vertu de cette politique, 20,1 millions \$ (53,9 millions \$ pour l'exercice précédent) dans deux entreprises.

Un investissement a été effectué dans un fonds privé hors Québec pour une somme de 16,4 millions \$ au cours de l'exercice (29,7 millions \$ pour l'exercice précédent). Tel que mentionné précédemment, cet investissement de 16,4 millions \$ a été effectué dans la société américaine Versant Venture Capital V, L.P.

Un investissement de 3,7 millions \$ a été effectué, au cours de l'exercice, dans Adetel Group, une société répondant aux critères d'entreprise à impact économique québécois (5,2 millions \$ pour l'exercice précédent). De plus, aucun investissement n'a été effectué dans la catégorie des entreprises qui réaliseront des projets importants au Québec (19,0 millions \$ pour l'exercice précédent).

---

<sup>12</sup> Depuis 1998, le Fonds est autorisé par le ministre des Finances du Québec à investir à l'extérieur du Québec dans la mesure où certaines conditions bien définies sont respectées, notamment en ce qui a trait aux retombées économiques au Québec. Les principaux groupes d'investissements admissibles sont les fonds privés hors Québec, les entreprises à impact économique québécois et les projets d'investissements importants (financement d'une expansion, modernisation, accroissement de la productivité).

## LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Depuis sa fondation, en 1983, le Fonds a développé un solide réseau d'investissement qui permet aux entrepreneurs à l'écoute de leurs ambitions d'avoir accès à du capital patient selon leurs besoins. Véritable carrefour d'affaires qui regorge d'idées, de talents et de connaissances, ce réseau donne la possibilité aux entreprises partenaires du Fonds de partager leurs préoccupations avec d'autres PME, de tirer profit des expériences passées et d'amorcer de nouvelles relations d'affaires. Le réseau d'investissement du Fonds, qui couvre l'ensemble du territoire québécois, se déploie essentiellement sur cinq paliers d'investissement.

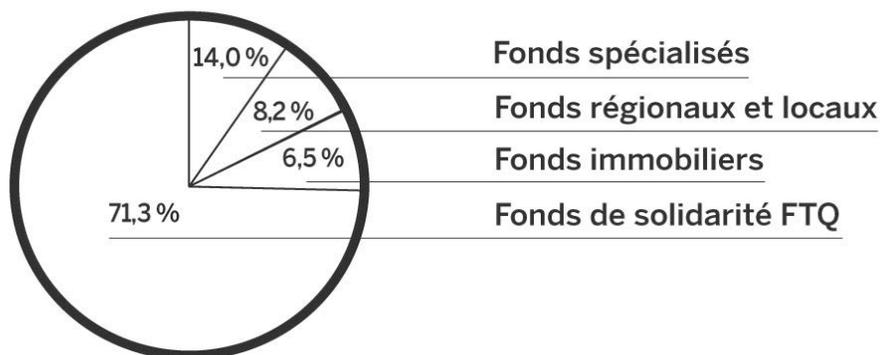
- Le Fonds répond aux besoins des entreprises de taille plus importante en offrant un niveau d'investissement se chiffrant généralement à 2 millions \$ et plus.
- Les fonds régionaux de solidarité FTQ offrent du capital allant généralement de 100 000 \$ à 2 millions \$ pour répondre aux besoins des entreprises de leur région.
- Les fonds locaux de solidarité, établis par le Fonds et la Fédération québécoise des municipalités, répondent aux besoins des plus petites entreprises qui désirent obtenir du financement variant généralement entre 5 000 \$ et 100 000 \$.
- Les fonds immobiliers de solidarité FTQ se spécialisent en investissement et en développement immobilier. Leur principal objectif est la création et la sauvegarde d'emplois grâce à la construction ou à la rénovation majeure d'immeubles de bureaux et de propriétés commerciales, industrielles, institutionnelles et résidentielles.
- Les autres fonds spécialisés forment un réseau d'investissement présent au Québec et à l'étranger, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité. L'engagement du Fonds envers ce réseau s'est poursuivi en 2013-2014, toujours dans le but de faciliter l'accès à des capitaux aux PME québécoises à tous les stades de leur développement.

Les entrepreneurs québécois ont accès à l'ensemble du réseau d'investissement du Fonds à partir de son site Internet [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com). En plus de faciliter la recherche de nos dossiers de financement et des membres de nos équipes d'experts, ce guichet unique de l'investissement présente toutes les particularités du Fonds, des fonds régionaux, des fonds locaux et des fonds immobiliers.

Le graphique suivant présente la répartition des investissements du Fonds en fonction des différentes composantes de son réseau.

## RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR COMPOSANTES DU RÉSEAU (AU COÛT)

Au 31 mai 2014



## TENDANCES ET PERSPECTIVES

### TENDANCES DE L'INDUSTRIE DU CAPITAL DE RISQUE<sup>13</sup>

Le marché québécois, qui avait connu une baisse importante en 2012, est le marché qui a affiché la croissance la plus forte au Canada en 2013 avec une augmentation de 46 % des montants investis, pour un total de 588 millions \$. Les transactions québécoises ont représenté 30 % de tous les dollars investis sur le marché canadien en 2013, permettant ainsi au Québec de regagner les parts de marché qu'il avait perdues en 2012. Le montant investi au Québec en 2013 a été le plus élevé depuis 2007, année record du cycle précédant la crise financière de 2008-2009.

Fait à noter, le Québec a réussi à attirer des montants importants de l'étranger : les fonds américains et autres fonds étrangers ont compté pour le tiers des sommes investies au Québec en 2013, injectant ainsi 195 millions \$ dans des entreprises québécoises, soit une progression de 84 % par rapport à l'année précédente. Pour la même période, les investisseurs locaux de capital de risque ont augmenté de 33 % leurs transactions, investissant 393 millions \$ au total, grâce surtout à l'intervention des fonds gouvernementaux, des fonds institutionnels et des fonds fiscaux.

En ce qui a trait à la répartition sectorielle des investissements, les grands gagnants de 2013 sont les secteurs non technologiques et des technologies propres avec des montants de 208 millions \$ et 200 millions \$ respectivement, soit 36 % et 34 % du capital de risque total investi au Québec. Les secteurs des technologies de l'information et des sciences de la vie, totalisant 114 millions \$ et 67 millions \$ respectivement en 2013, ont été moins favorisés par les investisseurs.

À un niveau plus global, les montants investis en capital de risque en 2013 ont été en progression par rapport à l'année précédente dans l'ensemble du marché nord-américain. Le marché canadien a connu une croissance de 31 % avec 2 milliards \$ d'investissements (contre 1,5 milliard \$ en 2012) alors que celui des États-Unis a progressé, mais de façon plus modeste, de seulement 7 % pour atteindre des investissements totaux de 29,4 milliards \$.

### TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ÉPARGNE ET LE REER

Les Québécois, tout comme l'ensemble de la population canadienne, connaissent l'importance d'épargner en vue de bâtir un capital financier pour la retraite ou pour d'autres objectifs. Or, malgré tout, le taux d'épargne personnelle au Canada, tel que calculé par Statistique Canada, se situait en 2013 près d'un creux historique avec une proportion de 3,9 %. En guise de comparaison, ce taux se chiffrait à plus de 6 % au plus fort de la dernière récession (2008-2009) et s'établissait à 20 % au début des années 80. Au Québec, le taux d'épargne est encore plus faible. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec, il se situait à 2,5 % en 2013. Un des facteurs justifiant cette situation à la fois au Québec et dans le reste du Canada est le niveau d'endettement des ménages. Ce dernier n'a pratiquement pas bougé depuis plus d'un an et demeure toujours à un sommet historique : à l'échelle du pays, le ratio de la dette des ménages par rapport à leur revenu disponible se chiffrait à 164 % au dernier trimestre de 2013. La flambée du crédit hypothécaire en réponse à l'effervescence du marché immobilier des dernières années est un des éléments importants expliquant l'endettement des ménages et, par conséquent, la diminution du revenu discrétionnaire disponible à l'épargne.

Par ailleurs, selon un sondage d'Ipsos Reid, le taux de détention de REER au Canada s'établirait à 59 % pour l'année 2013, soit une proportion nettement plus élevée que celle obtenue pour le Québec (49 %) lors d'un sondage de SOM. Ces données laissent entrevoir un nombre proportionnellement moins important d'épargnants au Québec qui ont choisi ce type de régime en vue d'épargner pour leur retraite. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation : taux d'imposition plus élevé au Québec qu'ailleurs au Canada laissant donc moins d'argent dans les poches des contribuables québécois, taux d'endettement important des ménages, taux de chômage plus élevé, précarisation accrue de l'emploi par suite d'un accroissement des emplois à temps partiel au détriment de ceux à temps plein, etc.

Dans ce contexte, il est clair que la sensibilisation et l'incitation des Québécois à l'épargne, qui font partie intégrante de la mission du Fonds, restent au cœur de nos priorités, et en particulier en ce qui a trait aux jeunes. Nous pensons à cet égard que la stratégie de communication que nous avons conçue tout spécialement pour eux ainsi que la participation de notre réseau de 2 039 RL, notre rendement et les crédits d'impôt auxquels nos actions donnent droit constituent des atouts qui devraient continuer à permettre, en 2014-2015, aux actions du Fonds de garder une position avantageuse parmi l'ensemble des produits d'épargne-retraite offerts sur le marché.

---

<sup>13</sup> Les données présentées dans cette section ne concernent que la catégorie du capital de risque et ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des investissements en capital de développement effectués par le Fonds. Par ailleurs, la plupart des données présentées dans cette section couvrent l'année civile 2013, qui diffère de l'année financière du Fonds.

## PERSPECTIVES POUR LE FONDS<sup>14</sup>

En fonction des perspectives économiques et financières actuelles, et compte tenu de notre mission et de nos stratégies d'investissement, nous anticipons un rendement annuel de 2,5 % à 3 %, en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés aux actionnaires lors de l'achat d'actions du Fonds, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle ou annuelle.

Bien que le Fonds soit confiant de réaliser son objectif de rendement sur une longue période, le rendement annuel dépend quant à lui de la conjoncture économique du moment ainsi que des aléas des marchés boursiers et financiers. Ainsi, le rendement du Fonds au cours de l'exercice 2014-2015 sera grandement influencé par les rendements des marchés boursiers. Le rendement des titres privés est également tributaire de la performance de l'économie en général, et il pourrait être inférieur à leur rendement historique moyen, notamment en raison d'une augmentation du coût du crédit, de contrecoups liés au contexte économique, de la volatilité du dollar canadien par rapport au dollar américain et des effets de la concurrence étrangère. Par ailleurs, en ce qui concerne le ratio des charges totales d'exploitation sur l'actif net moyen, l'objectif visé est qu'il soit semblable ou inférieur à celui que le Fonds a obtenu pour l'exercice terminé le 31 mai 2014.

En 2014-2015, avec des émissions d'actions donnant droit à un avantage fiscal limitées à 650 millions \$ et des rachats d'actions prévus supérieurs aux émissions, la croissance de l'actif net du Fonds sera donc tributaire de son rendement. De plus, considérant le niveau actuel de la norme de 60 % et la limite des émissions d'actions donnant droit à un avantage fiscal à 650 millions \$ en 2014-2015, le volume d'investissements réalisés par le Fonds devrait être similaire à celui de l'exercice 2013-2014.

L'élimination progressive du crédit d'impôt fédéral n'aura pas d'incidence à proprement parler sur la solidité générale des actifs du Fonds, la valeur de l'action, le rendement aux actionnaires et la capacité du Fonds de procéder aux rachats des actions, même à long terme. Cependant, tel que mentionné précédemment, la décision du gouvernement fédéral, qui représentera une hausse d'impôt importante pour les travailleurs-épargnants du Québec, pourrait entraîner une baisse des souscriptions et conséquemment une réduction des investissements créateurs d'emplois du Fonds dans l'économie du Québec.

---

<sup>14</sup> Les perspectives énoncées au présent rapport de gestion reflètent l'analyse du Fonds quant à des événements futurs, se fondent sur l'information dont le Fonds disposait au 26 juin 2014 et supposent certains risques, incertitudes et hypothèses. Bon nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels du Fonds diffèrent sensiblement des résultats, du rendement ou de réalisations futurs exprimés ou implicites anticipés.

## GESTION DES RISQUES

De saines pratiques en matière de gestion des risques sont essentielles à la réussite du Fonds. Notre gestion des risques se fait à l'intérieur d'un cadre qui tient compte de la nature de nos activités ainsi que des risques qu'il est raisonnable d'assumer en prenant en considération le rapport rendement-risque souhaité et les attentes de nos parties prenantes. À cette fin, nous tablons sur une démarche structurée afin de déterminer, de mesurer et de contrôler les risques significatifs avec lesquels nous devons composer.

**Note aux lecteurs :** les paragraphes suivants ainsi que les sections portant sur le risque de marché, le risque de crédit et de contrepartie et le risque de liquidité font partie intégrante des états financiers sur lesquels une opinion non modifiée a été exprimée dans un rapport des auditeurs indépendants daté du 26 juin 2014.

Le Fonds gère l'ensemble de ses instruments financiers de façon intégrée et globale selon des normes établies dans la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Ces politiques adoptées par le conseil d'administration fixent les objectifs, les balises et plusieurs limites qui permettent à la direction du Fonds de s'assurer que le profil rendement-risque visé est respecté. Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés notamment dans le but d'augmenter son revenu ou de réduire ses risques financiers, de préserver la valeur de ses actifs, de faciliter la gestion de ses portefeuilles, de modifier la répartition de ses actifs et de bonifier son rendement à l'intérieur des limites de risques allouées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2014, l'approche de gestion des risques a continué à évoluer, après que le Fonds eut entrepris, il y a quelques années, une démarche visant la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques. Cette démarche a principalement pour objectif de doter la direction du Fonds d'une vision globale de l'ensemble des risques, pour lui permettre de s'assurer qu'ils sont tous gérés selon leur degré d'importance. La production d'un profil de risque intégré a permis le classement par ordre de priorité des principaux risques financiers et non financiers touchant le Fonds, avant et après la prise en considération de l'efficacité des contrôles mis en place pour atténuer l'exposition du Fonds à ces risques. Une stratégie d'atténuation a été déterminée pour certains de ces risques, et des plans d'action ont été élaborés et déployés. De plus, le Fonds produit, sur une base trimestrielle, un tableau de bord portant sur ces risques. Ce tableau de bord, intégré à son tableau de bord d'entreprise, permet à la direction de suivre l'évolution des risques en lien avec les objectifs d'affaires et les stratégies.

Par ailleurs, la démarche de gestion intégrée des risques visait aussi à améliorer la gouvernance, la vigie et la reddition de comptes à l'égard des risques. À cet effet, le conseil d'administration du Fonds a adopté en mai 2012 une politique, la *Politique de gestion intégrée des risques*, qui établit les exigences du Fonds en cette matière, tout en précisant les responsabilités des principaux intervenants concernés. Cette politique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2012. Sa mise en œuvre s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013-2014.

Le Fonds ayant choisi de gérer ses risques en respectant le principe de subsidiarité, les secteurs d'affaires du Fonds ont entamé une révision de leurs procédures et processus afin d'intégrer la gestion des risques identifiés dans la *Politique de gestion intégrée des risques* dans la gestion de leurs opérations. Le travail de révision des processus est finalisé dans les secteurs Placements et Investissements et a débuté dans deux autres secteurs d'activité (Actionnariat et Technologies de l'information) du Fonds au cours de l'exercice.

Dans la poursuite de ses activités, le Fonds s'expose à différents risques, dont les principaux sont présentés ci-après.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché, inhérent à la participation du Fonds aux marchés financiers, correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours des instruments financiers cotés entraînent des pertes de valeur. De façon plus précise, ce risque varie en fonction de la conjoncture des marchés financiers et de certains paramètres de ces marchés, telle la volatilité, qui peuvent causer des fluctuations à la baisse de la valeur des actifs financiers du Fonds et ainsi avoir une incidence négative sur son bilan et ses résultats. Une conjoncture économique ou financière difficile peut donc avoir un impact défavorable sur la valeur de l'action du Fonds.

Le Fonds gère le risque de marché en répartissant ses actifs financiers en plusieurs catégories. Il s'engage également dans une diversité de secteurs d'activité économique (gouvernements et organismes gouvernementaux, institutions financières, investissements technologiques, secteurs manufacturier et primaire, services et tourisme, fonds régional ou local et immobilier) et géographique, dans la mesure permise par sa loi constitutive.

Les actifs financiers du Fonds sont surtout sensibles au cours des actions cotées et à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire (taux des obligations du Canada et écarts de crédit). Les actifs financiers du Fonds sont également sensibles à une variation des taux de change, mais, puisque la plupart des transactions du Fonds sont effectuées en dollars canadiens, l'exposition directe au risque de change est relativement faible. Par ailleurs, des mécanismes de protection, comme des contrats à terme sur devises, peuvent être utilisés.

## FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)

Au cours de l'exercice, dans le cadre des travaux de la refonte de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, la couverture de change sur les actions mondiales détenues dans le portefeuille des autres investissements qui se situait à 50 % au 31 mai 2013, a été graduellement éliminée.

Le Fonds fait des analyses de sensibilité et des simulations pour permettre à la direction d'être informée des niveaux significatifs d'exposition au risque de marché. Il utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire son exposition au risque de marché et de préserver la valeur de ses actifs. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité pour chacune des trois catégories de risques de marché auxquelles sont exposés les actifs financiers du Fonds, soit les variations des taux d'intérêt, du cours des actions cotées et des taux de change. Ces analyses tiennent compte de l'effet des changements apportés aux niveaux de protection visant l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

### SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS DU FONDS AU RISQUE DE MARCHÉ

(en millions de dollars)	31 mai 2014	31 mai 2013
<b>Variation des taux d'intérêt du marché obligataire*</b>		
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	(180)	(179)
Diminution de 1 % des taux d'intérêt du marché obligataire	180	179
<b>Variation du cours des actions cotées**</b>		
Augmentation de 10 % du cours des actions cotées	332	253
Diminution de 10 % du cours des actions cotées	(332)	(253)
<b>Variation des taux de change***</b>		
Appréciation de 10 % du dollar canadien	(216)	(94)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	216	94

\* Cette analyse est effectuée sur les obligations détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur taux d'intérêt visant la préservation des actifs.

\*\* Cette analyse est effectuée sur les actions cotées détenues par le Fonds présentées aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur indices boursiers.

\*\*\* Cette analyse est effectuée sur les titres libellés en devises détenus par le Fonds présentés aux états financiers sous Investissements en capital de développement et Autres investissements. L'impact sur les résultats de cette analyse tient compte de l'utilisation de contrats à terme sur devises.

L'évaluation des instruments financiers non cotés du portefeuille d'investissements en capital de développement repose sur l'utilisation de techniques d'évaluation approuvées et reconnues. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'hypothèses qui tiennent compte des conditions de marché, tels la croissance économique et les écarts de crédit, à la date de l'évaluation. Les hypothèses utilisées ayant un degré important d'interaction entre elles, une analyse de sensibilité isolant l'effet de l'une de ces variables sur le portefeuille de titres non cotés n'est pas considérée comme une représentation fidèle de la sensibilité des résultats. De plus, la juste valeur de certains instruments financiers, notamment les autres investissements et les titres cotés du portefeuille d'investissements en capital de développement, est déterminée en fonction d'informations de provenance externe et, par conséquent, aucune autre hypothèse raisonnablement possible ne peut être appliquée aux techniques d'évaluation. La direction a tout de même évalué la situation pour les prêts, obligations et avances, ainsi que pour les titres non cotés évalués selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, et établi que l'utilisation d'autres hypothèses possibles ne résulterait pas en de justes valeurs significativement différentes.

### RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le Fonds est exposé au risque de crédit en raison, principalement, de ses investissements dans le domaine du capital de développement liés à sa mission, des investissements qui ne sont généralement pas garantis. En ce qui concerne les activités touchant les autres investissements, ce risque est généralement moindre, car les contreparties concernées présentent une solidité financière généralement supérieure (gouvernements, banques, etc.).

Le risque de crédit est lié à l'éventualité de subir une perte de valeur dans le cas où une entreprise partenaire (instruments financiers présentés sous Investissements en capital de développement), un émetteur ou une contrepartie à une transaction (instruments financiers présentés sous Autres investissements) n'honorerait pas ses engagements contractuels ou verrait sa situation financière se dégrader. Le Fonds gère ce risque grâce à divers moyens, notamment un processus de vérification diligente qui permet de veiller à ce que le niveau du risque de crédit soit acceptable.

Le Fonds assure une diversification de ses actifs grâce à la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*. Le respect de cette politique permet ainsi une gestion du risque de concentration lié à l'exposition à un émetteur ou à un groupe d'émetteurs présentant des caractéristiques communes (secteurs d'activité, cotes de crédit, etc.).

**EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE**

(juste valeur en pourcentage de l'actif net)	31 mai 2014	31 mai 2013
Poids des cinq plus importantes participations (Investissements en capital de développement)	17,1*	19,5*
Poids des cinq plus importants émetteurs ou contreparties (Autres investissements)	13,0**	14,1**

\* La part attribuable à des participations qui ne constituent pas un risque de concentration élevé étant donné le grand nombre d'entreprises dans lesquelles celles-ci ont investi représentait 8,9 % au 31 mai 2014 (9,6 % au 31 mai 2013).

\*\* La totalité de ces titres sont émis ou garantis par les gouvernements du Québec, de l'Ontario et du Canada.

L'aperçu du portefeuille présenté précédemment fournit également des informations pertinentes quant à la concentration du risque de crédit et de contrepartie.

En ce qui a trait au portefeuille d'investissements en capital de développement, le Fonds approuve, sur une base annuelle, des cibles par secteur de l'économie, en lien avec sa structure interne. La détermination de ces cibles sectorielles se fait dans le cadre d'une gestion par enveloppe de risque. Il est à noter que le résultat réel peut toutefois différer des cibles sectorielles établies en fonction des occasions d'investissement qu'offre le marché. À partir d'un risque optimal que le Fonds définit pour l'ensemble de ce portefeuille en tenant compte de sa mission, la gestion par enveloppe de risque facilite un suivi et un contrôle plus efficaces du profil et de la répartition sectorielle du portefeuille par niveau de risque. De cette façon, l'adéquation rendement-risque de ce portefeuille se fait grâce à une répartition sectorielle des enveloppes de risque qui tient compte du niveau de risque plus élevé de nos investissements dans certains secteurs.

De façon régulière, le Fonds réévalue l'état de ses investissements en capital de développement afin de s'assurer de leur classement adéquat dans l'une des trois catégories suivantes : conformes aux critères internes, sous surveillance, en situation de redressement. Afin de faire face aux situations plus difficiles, un comité interne suit étroitement les dossiers qui présentent des risques de crédit accrus.

**CLASSEMENT DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT**

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2014	31 mai 2013
Conformes aux critères internes	5 136	4 982
Sous surveillance	284	293
Situation de redressement	17	24
	<b>5 437</b>	<b>5 299</b>

Dans le cas du portefeuille des autres investissements, la cote de crédit des émetteurs et des contreparties ainsi que le respect des limites d'exposition par emprunteur ou contrepartie contribuent à une saine gestion du risque de crédit et de contrepartie de ce portefeuille, et à la diversification des actifs. Ces critères sont établis en fonction des risques propres à chaque catégorie d'actifs, et atténuent les risques qu'un défaut de paiement influe de manière significative sur nos résultats. Au 31 mai 2014, la cote de crédit moyenne pondérée des obligations était AA-, tout comme au 31 mai 2013.

**CLASSEMENT DES OBLIGATIONS DU PORTEFEUILLE DES AUTRES INVESTISSEMENTS\***

(juste valeur en millions de dollars)	31 mai 2014	31 mai 2013
AAA	459	444
AA	775	705
A	965	973
BBB	308	264
	<b>2 507</b>	<b>2 386</b>

\* Présenté selon l'échelle de notation Standard and Poor's.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le Fonds doit faire quotidiennement des sorties d'argent – quand il rachète des actions détenues par des actionnaires, quand il débourse les sommes qu'il s'est engagé à investir dans des entreprises partenaires, quand il rembourse des billets à payer ou quand il paie des charges. Rappelons que le Fonds n'est tenu de racheter des actions que dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou de les acheter de gré à gré dans des situations exceptionnelles prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec.

Le Fonds doit être en mesure d'obtenir les liquidités nécessaires pour satisfaire à ses engagements, et le risque de liquidité est donc lié à la possibilité de subir une perte s'il n'est pas en mesure de les respecter. Dans certains cas, des titres achetés sur le marché peuvent faire l'objet de restrictions relativement à leur vente, ce qui peut diminuer d'autant la liquidité de ces actifs.

La loi constitutive du Fonds fait en sorte qu'une partie de ses actifs financiers peut être investie dans des titres négociables de marchés organisés, tels les marchés boursiers et obligataires, afin qu'il puisse obtenir facilement des liquidités. Par ailleurs, le Fonds dispose de marges de crédit bancaire qui lui accordent un accès supplémentaire à des liquidités.

Au 31 mai 2014, le ratio d'actifs financiers liquides<sup>15</sup>, exprimé en pourcentage des actifs sous gestion, était de 59,2 % (53,8 % au 31 mai 2013), ce qui démontre, de l'avis de la direction, que le Fonds dispose des liquidités nécessaires pour faire face à toutes ses obligations et à tous ses engagements, même dans l'éventualité de scénarios qui lui seraient moins favorables.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Fonds et correspond au risque de subir des pertes en raison de l'inadéquation ou de l'échec de certains processus ou systèmes mis en place, de facteurs humains ou d'événements externes. Ce risque comprend également le risque juridique et le risque de conformité réglementaire.

Nous gérons le risque opérationnel en assurant la mise en place et l'efficacité des politiques, normes et procédures nécessaires. Dans un souci d'amélioration continue, les principes et mécanismes de contrôle sont surveillés et révisés périodiquement. Les principes directeurs suivants appuient la gestion du risque opérationnel et l'efficacité du cadre de gestion dont s'est doté le Fonds :

- un personnel compétent et bien formé;
- un programme de gestion de la relève;
- une culture d'intégrité;
- la séparation des fonctions incompatibles;
- l'adoption d'un concept d'indépendance inspiré de la réglementation en valeurs mobilières applicable aux sociétés publiques;
- la délégation de pouvoirs décisionnels à des conseils sectoriels dont la majorité des membres sont externes au Fonds et à la FTQ;
- l'encadrement du processus d'évaluation des investissements en capital de développement;
- l'encadrement du processus de vérification diligente;
- la mise en place d'un programme-cadre de conformité financière;
- la mise en place d'un programme-cadre de conformité réglementaire;
- l'encadrement du développement technologique et de la sécurité de l'information;
- un processus de planification de la reprise des activités advenant une interruption des affaires;
- une vigie continue concernant l'évolution de la législation, de la réglementation et des normes applicables, incluant la conformité du Fonds à leur égard;
- la détermination et l'évaluation des risques au moment de la mise en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

Des codes d'éthique et de déontologie définissent, entre autres, les règles de conduite des employés, des dirigeants et des administrateurs, afin d'éviter, par exemple, les situations de conflits d'intérêts. Chaque employé ou dirigeant doit, dans le cadre de ses fonctions, accorder priorité aux intérêts du Fonds par rapport à ses intérêts personnels et à ceux de tierces parties. Il doit également éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent. Les codes d'éthique et de déontologie prohibent, entre autres, la réalisation de certaines transactions personnelles jugées conflictuelles, incluant la réception de certains cadeaux et l'utilisation d'un avantage, d'une information ou d'un intérêt quelconque lié au Fonds et qui serait incompatible avec les fonctions et responsabilités professionnelles d'un employé. Les codes proscrivent également la divulgation par les administrateurs et les employés, pour des fins autres que celles qu'implique l'exercice de leurs fonctions, des informations confidentielles obtenues dans cet exercice. Tous les employés doivent remplir chaque année une déclaration d'intérêts détenus et une déclaration sur la conformité de leur conduite au code.

Une formation sur le code d'éthique et de déontologie a été dispensée à tous les employés du Fonds au cours de l'exercice. Une ligne téléphonique gérée par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été mise en place et permet maintenant aux employés de signaler de façon anonyme des situations non conformes au code ayant trait aux informations financières ou comptables ou à des illégalités.

Il y a quelques années, le Fonds a réalisé une démarche sur le risque de fraude et de mauvaise conduite auquel il est exposé. Bien qu'à la suite de cette démarche ce risque n'ait pas été évalué comme étant élevé, des recommandations visant l'amélioration de son environnement de contrôle ont été mises en œuvre graduellement par le Fonds au cours des derniers exercices.

Enfin, le Fonds a créé une nouvelle fonction d'audit interne au cours de l'exercice. Un vice-président à l'audit interne sera nommé prochainement.

---

<sup>15</sup> Les actifs financiers liquides sont les titres à revenu fixe (encaisse, marché monétaire et obligations) ainsi que les actions cotées du portefeuille des autres investissements et certaines actions cotées du portefeuille d'investissements en capital de développement.

## AUTRES RISQUES

Le Fonds est également soumis à d'autres risques, tels le risque stratégique et le risque de réputation, qui peuvent aussi entraîner des incidences financières défavorables.

Le risque stratégique, lequel comprend le risque de concurrence et le risque lié à des modifications de la réglementation, correspond à l'éventualité de subir une perte résultant de l'application de stratégies inefficaces, de l'absence de stratégies d'affaires intégrées ou de l'incapacité d'adapter les stratégies à l'évolution de la conjoncture des affaires. Ce risque est géré grâce à des processus de vigie et de planification stratégique et opérationnelle qui font appel à tous les secteurs de l'organisation; les planifications sont ensuite approuvées par le conseil d'administration. Le comité de direction assure pour sa part un suivi périodique des plans d'affaires et des objectifs stratégiques du Fonds ainsi que de tous les secteurs. Toute décision stratégique ou modification des orientations déjà adoptées qui pourrait avoir une incidence significative sur le Fonds est préalablement autorisée par les instances appropriées, en fonction de leur autorité déléguée.

En ce qui a trait au risque stratégique, la suppression graduelle du crédit d'impôt annoncée par le gouvernement fédéral dans son budget de mars 2013 et qui s'est concrétisée par l'adoption de la loi C-4 en décembre 2013 obligera le Fonds à adapter et à revoir ses stratégies d'évolution à moyen et à long terme en tenant compte d'une diminution potentielle des rentrées de fonds. Tel qu'expliqué précédemment dans le présent rapport, la suppression graduelle du crédit d'impôt fédéral n'affecte pas l'équilibre du modèle (capacité à racheter les actions, à conserver des liquidités suffisantes, à viser un rendement raisonnable, à respecter la norme de 60 %, etc.), mais elle forcera le Fonds à adapter ses volumes d'investissement annuels en fonction du montant des souscriptions qu'il recueillera année après année.

Advenant que les rentrées de fonds diminuent et que les rachats maintiennent leur tendance, l'incidence financière de la mesure serait, pour le Fonds, une éventuelle diminution progressive et lente de son actif. Celui-ci demeurera néanmoins très substantiel et sa diminution n'affectera en rien l'équilibre du modèle précité, notamment la capacité du Fonds à racheter les actions de ses actionnaires.

Le risque de réputation correspond à la possibilité qu'une publicité négative, fondée ou non, entraîne des dépenses, des pertes de revenus, une baisse des liquidités ou un effritement de la clientèle. Le Fonds gère et contrôle son risque de réputation notamment par les moyens suivants : des programmes de formation appropriés, une vérification diligente légale et financière de tous ses dossiers d'investissements en capital de développement, de saines pratiques de gouvernance, l'application d'un ensemble de politiques et procédures, et l'appropriation des codes d'éthique et de déontologie par l'ensemble des dirigeants et du personnel. Le Fonds a pour pratique d'être un citoyen corporatif responsable en prenant en compte des considérations d'ordres éthique, social et environnemental dans ses décisions d'investissement. Le Fonds a aussi adopté une politique guidant l'exercice du droit de vote dans ses entreprises partenaires publiques ainsi qu'un code de conduite à l'international. Il veille également à ce que toute information financière communiquée à l'externe soit véridique et ait été préalablement validée.

En ce qui a trait au risque de réputation, la couverture médiatique de quelques dossiers soulevés à la commission Charbonneau est venue augmenter sensiblement ce risque au cours des derniers mois. Dans ce contexte, le témoignage du Fonds devant la commission des finances publiques de l'Assemblée nationale le 5 novembre 2013 a permis au président du conseil d'administration du Fonds d'annoncer que le comité exécutif du Fonds recommanderait la mise sur pied d'un comité spécial sur la gouvernance à la prochaine réunion du conseil d'administration du Fonds. Le conseil a adopté unanimement cette proposition de constituer le comité à sa séance du 21 novembre 2013. Le 6 février 2014, le Fonds a annoncé que son conseil d'administration avait entériné les recommandations de son comité spécial de gouvernance. Ce comité spécial, composé d'une majorité de membres indépendants du conseil, a notamment consulté deux experts en gouvernance. C'est également le 6 février 2014 que le Fonds annonçait l'arrivée au conseil d'administration de M. Robert Parizeau, qui en est devenu le président le 14 mai 2014, ainsi que le départ de son président-directeur général (l'intérim a été assuré de façon collégiale par les cinq membres du comité de direction jusqu'à la nomination de M. Gaétan Morin à titre de président et chef de la direction le 26 juin 2014).

Voir encadré sur la gouvernance en page 72 pour plus de détails sur les modifications à la gouvernance annoncées le 6 février 2014.

Le Fonds a mis en place une politique appelée *Politique de divulgation*, qui touche l'ensemble des informations financières et non financières qui sont publiées ou communiquées à l'externe, ainsi que celles qui font l'objet d'une diffusion à l'interne à un grand nombre d'employés. La politique a pour principaux objectifs : de fournir un cadre de référence et des normes en matière de communication de l'information; d'assurer que les informations communiquées ont été préparées et validées avec rigueur; de sensibiliser les employés du Fonds aux principes applicables en matière de divulgation; et de préciser les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de divulgation.

L'application de cette politique est encadrée par un comité de divulgation, lequel est composé de dirigeants du Fonds. Ce comité a pour principales responsabilités : d'établir des balises en matière de communication de l'information; de mettre en œuvre, de tenir à jour et d'assurer le respect de la *Politique de divulgation*; et de s'assurer de l'existence, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité de divulgation rend compte de ses activités au comité de direction.

Étant donné l'utilisation de plus en plus grande des médias sociaux par le Fonds et ses employés, le Fonds a mis en place depuis quelques années une politique intitulée *Politique sur les médias sociaux*. Cette politique sert à encadrer l'utilisation de ces outils, afin d'éviter que cela porte atteinte ou nuise à l'image et à la réputation du Fonds. Une formation a été donnée à l'ensemble des employés après la mise en place de cette politique.

## GOVERNANCE

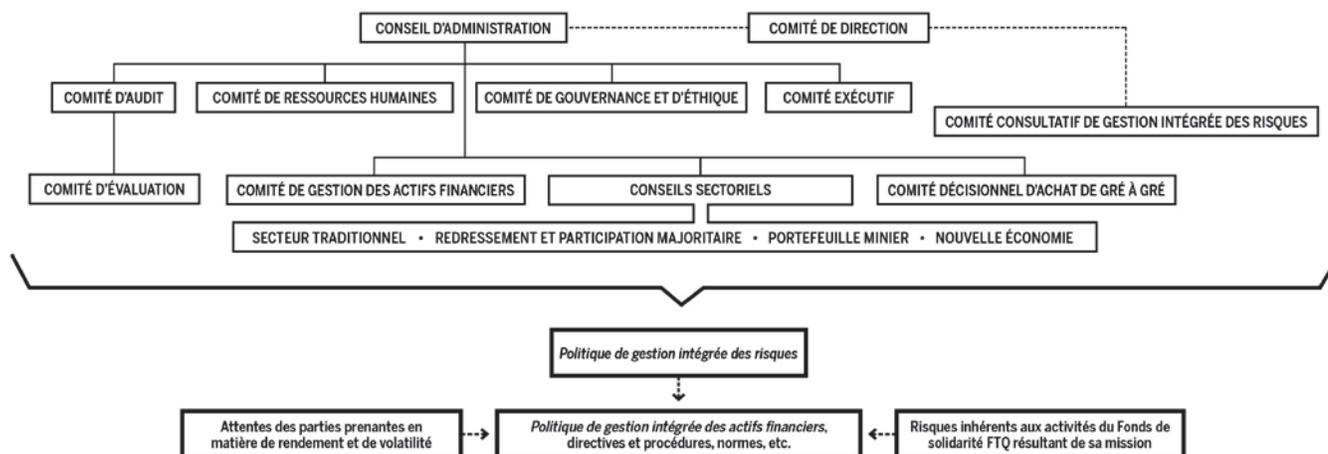
Le 6 février 2014, le Fonds a rendu public un important projet de réforme de sa gouvernance contenant les principales propositions suivantes :

1. Présidence du conseil d'administration ET de tous les comités du conseil (incluant ceux autorisant les investissements aux fonds régionaux et aux fonds immobiliers) réservée à une personne indépendante tant du Fonds que de la FTQ<sup>16</sup>.
2. Reconfiguration du conseil d'administration, faisant notamment passer le nombre de membres de 17 à 19, la majorité devant être dorénavant élue par les actionnaires annuellement.
3. Enchâssement de la règle adoptée en 2009 obligeant tout investissement à être approuvé par un conseil d'investissement formé d'une majorité de personnes indépendantes du Fonds et de la FTQ<sup>16</sup> ; cette règle accordait depuis 2009 un droit de veto aux administrateurs indépendants, y compris aux fonds immobiliers. De plus, afin d'augmenter le pouvoir de ces conseils, le montant au-delà duquel un investissement doit être soumis au conseil d'administration sera augmenté.
4. Création de trois nouveaux comités composés d'une majorité de personnes indépendantes du Fonds et de la FTQ<sup>16</sup>, soit (i) gouvernance et éthique, (ii) ressources humaines et (iii) gestion des risques.
5. Durée du mandat des membres du conseil d'administration limitée à 12 ans.

Depuis l'annonce de cette réforme, plusieurs gestes ont été posés par le Fonds afin de mettre en œuvre ces modifications. M. Robert Parizeau, qui s'est joint au conseil d'administration en février 2014, en est devenu le premier président indépendant le 14 mai dernier. De plus, deux des nouveaux comités proposés ont déjà été mis en place, soit le comité de gouvernance et d'éthique et le comité de ressources humaines. Par l'intermédiaire du budget déposé le 4 juin dernier, le gouvernement du Québec a annoncé qu'à la lumière des principes présentés par le Fonds il proposera des modifications à la Loi constitutive de celui-ci.

## GOVERNANCE DES RISQUES

La gestion générale des opérations du Fonds est assurée par un comité de direction, composé du président et chef de la direction et de hauts dirigeants. La gouvernance des risques étant une composante essentielle de la gestion intégrée des actifs financiers, le Fonds s'est muni d'un cadre de gestion visant à assurer que l'application des stratégies de gestion et de contrôle des risques ainsi que les décisions opérationnelles qui en découlent tiennent compte du niveau du risque acceptable établi. Un comité consultatif de gestion intégrée des risques a également été mis en place. La structure de gouvernance sur laquelle s'appuie le Fonds au 31 mai 2014, notamment dans sa gestion des risques, est la suivante :



La structure de gouvernance du Fonds, sur le plan des risques, s'appuie sur un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Le Fonds réévalue régulièrement les politiques, normes, directives et procédures afin qu'elles intègrent les meilleures pratiques qui soient.

<sup>16</sup> Incluant les syndicats affiliés à la FTQ.

La démarche qui vise la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques, lancée il y a quelques années et qui a conduit à l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques* par le conseil d'administration en mai 2012 (voir à ce sujet la section « Gestion des risques »), a également eu certains effets sur la structure de gouvernance des risques. Les rôles et responsabilités des instances du Fonds, des comités à l'interne et des principaux intervenants concernés ont été précisés dans cette politique. C'est ainsi que le conseil d'administration du Fonds a reconfirmé sa responsabilité à l'égard de la gestion intégrée des risques, tout en déléguant au comité exécutif le suivi de certains travaux et de leurs résultats. La *Politique de gestion intégrée des risques* permet également : d'établir les exigences pour l'organisation en matière de gestion intégrée de tous les types de risques; d'assurer que la gestion des risques est intimement liée à l'appétit « total » pour le risque; et d'établir une approche où tous les risques importants et leurs interrelations sont pris en considération dans l'évolution de l'organisation et le maintien de l'équilibre rendement-risque. Le vice-président responsable du cadre de gestion intégrée des risques relève directement du président et chef de la direction dans l'exercice de ses fonctions, et il est appuyé par le comité consultatif de gestion intégrée des risques.

Sous la *Politique de gestion intégrée des risques*, on retrouve la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, laquelle est une pièce maîtresse du cadre de gouvernance des risques. Cette politique vise à gérer les actifs financiers de façon intégrée et globale afin d'assurer une saine diversification et un profil rendement-risque optimal en respectant la mission du Fonds et les attentes de ses parties prenantes. La *Politique de gestion intégrée des actifs financiers* est complétée par la *Politique d'investissement* pour les investissements en capital de développement gérés par le secteur Investissements ainsi que par la *Politique du portefeuille autres investissements* pour les actifs gérés par le secteur Placements. Les politiques ont pour objet de formuler les principes et les règles d'investissement des actifs financiers, de définir les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que la procédure de suivi à appliquer. Des directives complètent les politiques afin de préciser la façon dont les gestionnaires de placements doivent procéder, y compris, mais sans s'y limiter, les limites discrétionnaires, les exigences de diversification, les normes de qualité et les objectifs de rendement et risque.

## PRINCIPALES INSTANCES

### CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONSEILS ET COMITÉS DÉLÉGUÉS

Le conseil d'administration exerce les fonctions suivantes :

- s'assurer du respect de la mission du Fonds, de la loi constitutive du Fonds et de toute autre loi qui lui est applicable, le tout dans le respect de ses valeurs de solidarité et de responsabilité;
- approuver les grandes orientations, politiques et stratégies d'affaires du Fonds, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée des actifs financiers et à la gestion intégrée des risques;
- s'assurer de l'existence de contrôles relativement à la gestion du Fonds, incluant celle de ses risques, et d'une culture d'intégrité;
- approuver les recommandations en matière d'investissement qui relèvent de sa responsabilité et leur suivi;
- s'assurer que le Fonds, en tant qu'investisseur, se comporte en entreprise socialement responsable;
- évaluer la performance du Fonds sur une base régulière.

Les membres du conseil d'administration sont nommés ou élus selon les règles énoncées dans la loi constitutive du Fonds. Dans la réalisation de son mandat, le conseil délègue une partie de ses responsabilités.

Des conseils et comités délégués assurent les décisions relatives aux investissements en capital de développement et, conformément à l'article 8 de sa loi constitutive, à l'achat de gré à gré des actions du Fonds. Ces conseils et comités délégués sont constitués du comité exécutif, des quatre conseils sectoriels (Traditionnel, Nouvelle économie, Portefeuille minier et Redressement et participations majoritaires) et du comité décisionnel chargé d'autoriser les demandes d'achats de gré à gré de nos actionnaires. Tout dossier d'investissement en capital de développement de 5 millions \$ ou plus doit être soumis à l'autorisation du conseil d'administration, ou à l'autorisation du comité exécutif lorsque le conseil d'administration n'est pas en mesure de se réunir en temps opportun; de plus, chacun de ces dossiers doit être recommandé par le conseil sectoriel correspondant. Tout dossier d'investissement de moins de 5 millions \$ relève de l'autorité du conseil sectoriel correspondant, sauf pour le portefeuille minier, où la limite est établie à 1 million \$. Les quatre conseils sectoriels sont composés majoritairement de membres externes au Fonds et à la FTQ alors que le comité décisionnel est composé d'employés du Fonds. Le comité exécutif examine, au moins une fois par semestre, les rapports soumis par la direction sur la gestion intégrée des risques. Sur la base de ces rapports, il fait lui-même rapport au conseil d'administration, au comité d'audit et au comité de gestion des actifs financiers, selon les besoins. Il recommande également, le cas échéant, au conseil d'administration toute politique visant la gestion intégrée des risques proposée par la direction.

## COMITÉ D'AUDIT

Ce comité est composé exclusivement de membres indépendants du Fonds en vertu du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, et a notamment pour mandat : de recommander pour approbation par le conseil d'administration les états financiers audités et le rapport de gestion; d'approuver les principes d'évaluation des investissements en capital de développement et de recevoir le rapport du comité d'évaluation; de s'enquérir de l'efficacité des contrôles internes mis en place par la direction et du fait qu'ils ne sont pas contournés; de s'enquérir du processus de conformité et de gestion des risques visant la préparation des états financiers du Fonds et de formuler des commentaires ainsi que de superviser l'application du code d'éthique des employés et des administrateurs. Le comité s'assure aussi de la conformité du Fonds aux lois, règlements et ententes qui régissent ses opérations et qui peuvent avoir une incidence financière significative. Le comité d'audit rend compte semestriellement de ses activités au conseil d'administration et lui fait des recommandations lorsque nécessaire.

## COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Composé majoritairement d'administrateurs indépendants (du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés), ce nouveau comité formé en avril 2014, a eu pour priorité, dans le contexte de la recherche d'un nouveau président et chef de la direction, de proposer ses conditions d'emploi et de rémunération. Plus largement, le comité devra examiner les questions relatives à la rémunération de la direction du Fonds et par ailleurs assurer un rôle d'évaluation et de planification de la relève de celle-ci. Il aura également pour mandat d'encadrer la négociation de la convention collective des employés du Fonds.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Composé majoritairement d'administrateurs indépendants (du Fonds, de la FTQ et de ses syndicats affiliés), ce nouveau comité formé en février 2014 a reçu pour premier mandat à court terme de piloter la mise en œuvre de la réforme de la gouvernance du Fonds annoncée le 6 février 2014. Ce comité aura par ailleurs pour responsabilité de soutenir le conseil d'administration dans le déploiement d'un programme de formation continue et d'auto-évaluation en plus des aspects globaux de gouvernance générale du Fonds, notamment quant aux nominations aux instances du Fonds. Il veillera également, avec la direction du Fonds, au maintien en continu d'une culture et de pratiques éthiques par les administrateurs, les membres des instances, la direction et tous les employés du Fonds.

## COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Ce comité est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre, du maintien à jour ainsi que du contrôle et suivi de la *Politique de gestion intégrée des actifs financiers*, y compris de la *Politique d'investissement* et de la *Politique du portefeuille autres investissements*. Son principal mandat est d'assurer la coordination et l'arrimage de la gestion de ces actifs. À ce titre, il recommande au conseil d'administration les grandes orientations en matière d'investissement. Il s'assure également du suivi de la performance et de l'évolution du rapport rendement-risque, veille à ce que les activités du Fonds soient conformes à toutes ses politiques et approuve les directives requises pour la gestion de ses actifs financiers. Ce comité rend compte semestriellement de ses activités au conseil d'administration et lui fait des recommandations lorsque nécessaire.

## COMITÉ D'ÉVALUATION

Composé majoritairement d'évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds, le comité d'évaluation a pour mandat de réviser le processus d'évaluation des investissements privés et de fournir une assurance raisonnable que le processus utilisé pour l'évaluation du portefeuille d'investissements en capital de développement est conforme aux exigences du *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le comité d'évaluation rend compte semestriellement de ses activités au comité d'audit.

## CADRE D'ÉVALUATION

Les investissements en capital de développement et les autres investissements sont présentés au bilan à leur juste valeur<sup>17</sup>. Toutefois, la majorité des investissements en capital de développement réalisés par le Fonds sont faits dans des entreprises privées ou des fonds spécialisés pour lesquels une juste valeur doit être établie, puisque les titres émis par ces entreprises ou ces fonds ne font pas l'objet de transactions sur un marché public organisé. Des évaluateurs qualifiés à l'emploi du Fonds déterminent la juste valeur de ces investissements. Au plan hiérarchique, ils relèvent de la première vice-présidence aux finances, et leurs travaux sont appuyés par un processus structuré comportant plusieurs étapes de vérification et de validation. Ce cadre permet d'attester la qualité, l'uniformité et l'intégrité du travail effectué, et ainsi la juste valeur établie.

<sup>17</sup> L'utilisation de la juste valeur correspond aux meilleures pratiques reconnues par les sociétés de capital de risque et les fonds de capitaux privés. En résumé, la juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Le cadre de gestion qui s'applique au processus d'évaluation des investissements en capital de développement est précisé dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement*. Le Règlement précise entre autres les qualifications minimales exigées des évaluateurs qualifiés à l'emploi du Fonds, ainsi que l'instance responsable de l'approbation des principes d'évaluation utilisés. Le Règlement exige aussi que toute information pertinente concernant les évaluations (à l'exclusion des entreprises publiques évaluées à la cote) soit soumise à un comité d'évaluation indépendant. De plus, la réglementation exige que le directeur général et le chef de la direction financière d'un fonds d'investissement signent une attestation semestrielle selon laquelle le processus d'évaluation précisé dans le Règlement a été respecté et confirmant la juste valeur globale du portefeuille d'investissements en capital de développement. Cette attestation est signée et déposée au comité d'audit sur une base semestrielle depuis le 31 mai 2009. Pour le semestre terminé le 31 mai 2014, l'attestation a été signée par le nouveau président et chef de la direction ainsi que par le premier vice-président aux finances du Fonds.

## GOUVERNANCE FINANCIÈRE

Bien qu'il ne soit pas assujéti à l'application du *Règlement 52-109* des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le Fonds a choisi de s'inspirer des principes édictés dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Notre programme-cadre de conformité financière, communément nommé Confor, vise les contrôles fournissant une assurance raisonnable que l'information financière produite et communiquée est fiable, et que les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction a pour responsabilité de concevoir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information. Elle doit également en évaluer périodiquement la conception et l'efficacité.

Au cours de l'exercice, le Fonds a réalisé les travaux nécessaires à l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, à l'aide du cadre de référence COSO (publié en 1992 par The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), et, en ce qui concerne les contrôles liés aux technologies de l'information, le cadre de référence COBIT (Control Objectives for Information and Related Technology), deux cadres reconnus en matière de gouvernance financière.

La réglementation exige que le président et chef de la direction et le chef des finances confirment leur responsabilité à l'égard des contrôles en signant une attestation à cet effet. Ainsi, pour l'exercice terminé le 31 mai 2014, une attestation a été signée par le nouveau président et chef de la direction et le premier vice-président aux finances du Fonds, confirmant leur responsabilité à cet égard. Ces attestations ont été déposées sur SEDAR. Un mécanisme de sous-attestation par plusieurs des dirigeants et gestionnaires du Fonds est également venu appuyer la signature de ces attestations.

Les conclusions de la direction sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information sont présentées ci-après.

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

### CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'ensemble des processus et contrôles en place, incluant les politiques et procédures, qui encadrent la tenue des registres comptables et la préparation des états financiers, de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction, sous la supervision du nouveau président et chef de la direction et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2014 le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante. Toutefois, étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière peut ne pas permettre de prévenir ou de déceler certaines inexactitudes en temps opportun. Au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2014, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière n'a été apporté qui aurait eu, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur ceux-ci.

### CONCLUSIONS SUR LA CONCEPTION ET L'EFFICACITÉ DES CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Les contrôles et procédures de communication incluent les processus et mécanismes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière publiée à l'externe est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais requis pour révision et approbation par la direction; et qu'elle est communiquée à l'externe en respectant les échéances prévues par la réglementation et la législation applicables. La direction, sous la supervision du nouveau président et chef de la direction et du premier vice-président aux finances, a évalué la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu qu'au 31 mai 2014 les contrôles et procédures de communication de l'information étaient adéquatement conçus et efficaces.



# NOS ÉTATS FINANCIERS

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

À l'intention des actionnaires du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) qui comprennent les bilans aux 31 mai 2014 et 2013, et les états des résultats, des évolutions de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) aux 31 mai 2014 et 2013, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./p.x.l.*<sup>1</sup>

-----  
<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110972

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*<sup>2</sup>

-----  
<sup>2</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741

Montréal, le 26 juin 2014

# BILANS

AUX 31 MAI

(en milliers \$, sauf l'actif net par action)	2014	2013
<b>Actif</b>		
Investissements en capital de développement (note 4)	5 437 155	5 298 843
Autres investissements (note 5)	5 069 019	4 370 186
Débiteurs et autres actifs (note 8)	578 893	689 183
Encaisse	15 939	9 172
Immobilisations (note 9)	62 589	62 609
Impôts sur les bénéfices	1 062	4 971
	<u>11 164 657</u>	<u>10 434 964</u>
<b>Passif</b>		
Billets (note 10)	451 450	396 601
Créditeurs et autres passifs (note 12)	585 294	735 199
Impôts futurs (note 17)	2 315	1 864
	<u>1 039 059</u>	<u>1 133 664</u>
<b>Actif net</b> (note 13)	<u>10 125 598</u>	<u>9 301 300</u>
Nombre d'actions de catégorie A en circulation (note 13)	<u>334 234</u>	<u>332 441</u>
<b>Actif net par action de catégorie A</b>	<u>30,29</u>	<u>27,98</u>

Éventualités (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Gaétan Morin, administrateur



Robert Parizeau, administrateur

# RÉSULTATS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$, sauf le bénéfice par action)	2014	2013
<b>Produits</b>		
Intérêts (note 15)	166 359	157 549
Dividendes	82 107	98 348
	<b>248 466</b>	<b>255 897</b>
<b>Charges (note 16)</b>		
Frais corporatifs	46 691	43 614
Frais d'investissements en capital de développement et autres investissements	32 716	31 229
Frais de développement et d'administration de l'Actionariat et de la Formation économique	51 730	49 386
Amortissement des immobilisations corporelles et du développement informatique	6 333	5 630
	<b>137 470</b>	<b>129 859</b>
<b>Revenu net</b>	<b>110 996</b>	<b>126 038</b>
<b>Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements</b>		
Réalisés	286 777	97 213
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	397 304	252 597
Frais de transaction	(1 964)	(1 460)
	<b>682 117</b>	<b>348 350</b>
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>793 113</b>	<b>474 388</b>
Impôts (note 17)	19 000	16 500
<b>Bénéfice net</b>	<b>774 113</b>	<b>457 888</b>
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A	333 514	325 734
<b>Bénéfice par action de catégorie A</b>	<b>2,32</b>	<b>1,41</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# ÉVOLUTIONS DE L'ACTIF NET

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$)	Capital-actions de catégorie A (note 13)			Surplus d'apport (note 13)	Bénéfices non répartis	Actif net
	Série 1	Série 2	Souscrit			
<b>2014</b>						
<b>Solde au début</b>	<b>7 509 247</b>	<b>80 006</b>	<b>778</b>	<b>909 939</b>	<b>801 330</b>	<b>9 301 300</b>
Bénéfice net					774 113	774 113
Émissions d'actions	778 264	9 007				787 271
Variation nette des souscriptions d'actions			(166)			(166)
Rachats d'actions	(578 555)	(10 620)		(68 489)	(71 541)	(729 205)
Variation des rachats en attente	(5 638)			(411)	(1 666)	(7 715)
Virements (note 13)	90 000				(90 000)	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>7 793 318</b>	<b>78 393</b>	<b>612</b>	<b>841 039</b>	<b>1 412 236</b>	<b>10 125 598</b>
<b>2013</b>						
Solde au début	7 010 355	76 483	760	972 070	465 020	8 524 688
Bénéfice net					457 888	457 888
Émissions d'actions	843 892	11 197				855 089
Variation nette des souscriptions d'actions			18			18
Rachats d'actions	(444 751)	(7 674)		(63 156)	(26 631)	(542 212)
Variation des rachats en attente	4 751			1 025	53	5 829
Virements (note 13)	95 000				(95 000)	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>7 509 247</b>	<b>80 006</b>	<b>778</b>	<b>909 939</b>	<b>801 330</b>	<b>9 301 300</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI

(en milliers \$)	2014	2013
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	774 113	457 888
Éléments sans effet sur la trésorerie et variation des éléments hors-caisse		
Produits capitalisés sur investissements en capital de développement	(1 907)	(2 325)
Intérêts capitalisés sur billets	18 706	16 859
Amortissement des immobilisations corporelles et du développement informatique	6 333	5 630
Gains réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements	(286 777)	(97 213)
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	(397 304)	(252 597)
Impôts futurs	451	(2 049)
Débiteurs et autres actifs	71 824	37 616
Créditeurs et autres passifs	(69 150)	(44 839)
Impôts sur les bénéfices	3 909	(4 878)
Autres	2 195	(2 194)
	<b>122 393</b>	<b>111 898</b>
<b>Activités de financement</b>		
Émissions de billets	178 324	139 038
Remboursements de billets	(142 181)	(187 840)
Émissions et souscriptions d'actions	787 105	855 107
Actions rachetées	(732 337)	(534 912)
	<b>90 911</b>	<b>271 393</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'investissements en capital de développement	(380 015)	(792 902)
Produits de cessions d'investissements en capital de développement	574 165	577 208
Acquisitions d'autres investissements	(9 447 995)	(6 222 907)
Produits de cessions d'autres investissements	9 055 764	6 055 038
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 836)	(2 063)
Développement informatique	(3 620)	(2 282)
	<b>(206 537)</b>	<b>(387 908)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	<b>6 767</b>	<b>(4 617)</b>
<b>Encaisse au début</b>	<b>9 172</b>	<b>13 789</b>
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>15 939</b>	<b>9 172</b>

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation incluent des impôts versés de 11,4 M\$ (2013 : 25,5 M\$).

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 1. LOI CONSTITUTIVE

### STATUTS ET OBJECTIFS DU FONDS

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le Fonds), constitué par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, est une compagnie à fonds social ayant pour objectifs :

- a) de faire des investissements dans des entreprises québécoises et de leur fournir des services dans le but de créer, maintenir ou sauvegarder des emplois;
- b) de favoriser la formation des travailleurs et travailleuses dans le domaine de l'économie et de leur permettre d'accroître leur influence sur le développement économique du Québec;
- c) de stimuler l'économie québécoise par des investissements stratégiques qui profiteront aux travailleurs et travailleuses ainsi qu'aux entreprises québécoises;
- d) de favoriser le développement des entreprises admissibles en invitant les travailleurs et travailleuses à participer à ce développement par la souscription aux actions du Fonds.

Pour ce faire, le Fonds vise à concentrer la majeure partie de ses investissements en capital de développement dans des placements non garantis, principalement dans de petites et moyennes entreprises (PME) situées au Québec. En règle générale, la participation du Fonds dans des projets vise à demeurer minoritaire.

### NORME DE 60 %

Le Fonds peut faire des investissements en capital de développement dans toute entreprise, avec ou sans garantie. Toutefois, au cours de chaque exercice financier, la part des investissements en capital de développement du Fonds dans des entreprises admissibles qui ne comporte aucune garantie doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen du Fonds de l'exercice précédent.

Si le Fonds fait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant sont limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le pourcentage des investissements en capital de développement moyens admissibles au regard de l'actif net moyen de l'exercice précédent se situe à 65,1 % au 31 mai 2014 (2013 : 66,0 %).

Puisque le pourcentage minimal de la norme est atteint au 31 mai 2014, les règles régissant la norme de 60 % ne limitent pas le montant des émissions d'actions pour l'exercice 2014-2015. Par contre, dans son budget déposé le 4 juin 2014, le ministre des Finances du Québec a établi à 650 M\$ le montant maximal d'émission d'actions donnant droit à un avantage fiscal que le fonds pourra émettre pour l'exercice se terminant le 31 mai 2015.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le Fonds est une société de placement en vertu de la note d'orientation en comptabilité sur les Sociétés de placement du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et applique, à cet égard, les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) y afférents.

L'état du résultat étendu n'est pas présenté, car il n'y a aucun élément à y inclure.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses, notamment dans l'établissement de provisions et l'évaluation à la juste valeur des investissements en capital de développement et autres investissements, qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

### COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction. Le coût présenté correspond au montant payé et est établi en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transaction.

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont les débiteurs et autres actifs, excluant les titres achetés en vertu de conventions de revente et les instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les passifs financiers classés comme autres passifs sont les billets et les créditeurs et autres passifs, excluant les titres vendus en vertu de conventions de rachat et les instruments financiers dérivés. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les investissements en capital de développement et autres investissements sont évalués à la juste valeur établie de la façon suivante :

#### a) Instruments financiers non cotés

Les instruments financiers non cotés sont constitués d'actions, de parts et de prêts et avances.

Ces instruments sont évalués à la juste valeur en fonction de techniques et de modèles d'évaluation appropriés qui peuvent ne pas être principalement basés sur des informations de marché observables. Les informations de marché observables sont appliquées aux modèles d'évaluation si elles sont disponibles.

La juste valeur déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables dont tiendraient compte des parties dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance. Certaines hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur la juste valeur dont celles retenues pour déterminer les flux monétaires caractéristiques, le niveau de risque et le taux de croissance futur associés à ces flux en tenant compte des conditions économiques, des perspectives d'avenir du secteur d'activité concerné et des conditions propres à l'entreprise.

Les parts de fonds de couverture sont évaluées à la juste valeur établie par leur administrateur respectif à la date la plus rapprochée de celle du bilan du Fonds.

#### b) Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont constitués d'actions, d'obligations et d'instruments du marché monétaire. Ces instruments sont évalués au cours acheteur à la clôture des marchés à la date du bilan. Lorsque exceptionnellement le marché d'un instrument financier n'est pas actif, celui-ci est alors évalué selon des techniques d'évaluation appropriées dont, entre autres, les méthodes établies pour les instruments financiers non cotés.

#### c) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont évalués au cours acheteur à la clôture des marchés à la date du bilan. Les instruments financiers dérivés non cotés sont évalués selon des techniques d'évaluation appropriées comprenant, entre autres, l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs.

### PRÊTS DE TITRES, TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

Afin de dégager des produits supplémentaires, le Fonds participe au programme de prêts de titres mis en place par son dépositaire sur les titres dont il a la garde. Ce programme permet de conclure des opérations de prêts de titres, ainsi que des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Les conventions de reventes sont inscrites au bilan à leur juste valeur et les conventions de rachat sont inscrites au bilan au prix de rachat prédéterminé par l'engagement qui se rapproche de la juste valeur. Les produits découlant de la participation du Fonds à ce programme sont présentés sous Intérêts à l'état des résultats.

### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux (%)
Corporelles		
Bâtisses	linéaire	2,5
Mobilier et équipement de bureau	solde décroissant	20,0
Équipement informatique	linéaire	25,0
Développement informatique	linéaire	33,3

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

### CONSTATATION DES PRODUITS

#### a) Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### b) Dividendes

Les dividendes non cumulatifs sont comptabilisés à la date de leur déclaration, et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### c) Gains et pertes sur investissements en capital de développement et autres investissements

Les gains et les pertes réalisés résultant de cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous Gains (pertes) sur investissements en capital de développement et autres investissements à l'état des résultats et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût moyen.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Fonds utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, des impôts futurs sont constatés en fonction des conséquences fiscales prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments du bilan et leur valeur fiscale, multipliés par les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient réalisés.

### CONVERSION DE DEVICES

Les éléments d'actif et de passif monétaires et ceux comptabilisés à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges en devises sont convertis au taux de change à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés à l'état des résultats.

### AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le coût des prestations de retraite gagnées et des avantages complémentaires de retraite des gestionnaires et des employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des actifs des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des employés.

Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes se situe entre 8,75 et 11,7 années (2013 : entre 9,5 et 11,7 années).

## 3. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

### NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé en 2008 que les PCGR du Canada seront remplacés par les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pour les entités ayant une obligation d'information du public. Le CNC a ensuite confirmé en décembre 2011 que les sociétés de placement, au sens de la note d'orientation en comptabilité sur les Sociétés de placement du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, devront appliquer les IFRS pour la première fois aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le Fonds respecte son plan de conversion et présentera ses premiers états financiers intermédiaires préparés selon les IFRS le 30 novembre 2014. La date de transition du Fonds aux IFRS est le 1<sup>er</sup> juin 2013. Sur la base des travaux réalisés jusqu'à ce jour, l'incidence sur l'actif net et l'actif net par action à la date de transition ne devrait pas être significative.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 4. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site Internet au [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com) ou au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

(en milliers \$)	2014			2013		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
<b>Non garantis</b>						
Actions cotées	657 394	188 349	845 743	761 142	108 071	869 213
Actions et parts non cotées	2 583 215	470 761	3 053 976	2 454 011	353 550	2 807 561
Prêts, obligations et avances	1 522 159	4 402	1 526 561	1 612 955	(1 362)	1 611 593
<b>Garantis</b>						
Prêts et avances	30 988	(20 113)	10 875	11 590	(1 114)	10 476
	<b>4 793 756</b>	<b>643 399</b>	<b>5 437 155</b>	<b>4 839 698</b>	<b>459 145</b>	<b>5 298 843</b>

La rubrique Investissements en capital de développement inclut des titres en devises, libellés principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 394,3 M\$ (2013 : 286,8 M\$).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Ainsi, dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers.

### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE DES PRÊTS, OBLIGATIONS ET AVANCES À LA JUSTE VALEUR

(en milliers \$)	Taux variables	Taux fixes			Total
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	5 ans et plus	
<b>2014</b>					
Non garantis	75 999	296 909	584 920	568 733	1 526 561
Taux moyen effectif (%)	7,1	1,0 <sup>1</sup>	7,0	5,5	
Garantis	4 110	1 031	5 734		10 875
Taux moyen effectif (%)	14,0	5,2	8,9		
<b>2013</b>					
Non garantis	100 685	342 346	628 564	539 998	1 611 593
Taux moyen effectif (%)	9,0	2,1 <sup>1</sup>	7,8	6,9	
Garantis			6 009	4 467	10 476
Taux moyen effectif (%)			6,9	16,5	

1. Ce taux moyen inclut des avances remboursables à demande ne portant pas intérêt faites à une société en propriété exclusive au montant de 258,2 M\$ (2013 : 268,9 M\$). En excluant ces avances, le taux moyen effectif serait de 8,7 % (2013 : 8,4 %).

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 4. INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT (SUITE)

### RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers \$)	Investissements technologiques	Manufacturier et primaire	Services et tourisme	Fonds régional ou local et immobilier	Total
<b>2014</b>					
Coût	804 232	1 223 974	1 946 689	818 861	4 793 756
Plus-value (moins-value) non réalisée	(119 103)	100 566	411 844	250 092	643 399
Juste valeur	685 129	1 324 540	2 358 533	1 068 953	5 437 155
Répartition des investissements effectués par les fonds régionaux ou locaux	32 148	76 748	90 628	(199 524)	-
Fonds engagés mais non déboursés <sup>1</sup>	377 413	259 992	272 760	52 845	963 010
Garanties et cautionnements <sup>2</sup>			8 227		8 227
	<b>1 094 690</b>	<b>1 661 280</b>	<b>2 730 148</b>	<b>922 274</b>	<b>6 408 392</b>
<b>2013</b>					
Coût	831 953	1 203 943	1 971 693	832 109	4 839 698
Plus-value (moins-value) non réalisée	(134 322)	26 567	340 696	226 204	459 145
Juste valeur	697 631	1 230 510	2 312 389	1 058 313	5 298 843
Répartition des investissements effectués par les fonds régionaux ou locaux	25 559	80 184	90 422	(196 165)	-
Fonds engagés mais non déboursés <sup>1</sup>	406 413	191 491	181 116	58 666	837 686
Garanties et cautionnements <sup>2</sup>			7 814		7 814
	<b>1 129 603</b>	<b>1 502 185</b>	<b>2 591 741</b>	<b>920 814</b>	<b>6 144 343</b>

1. Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements en capital de développement qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Des fonds engagés mais non déboursés, un montant de 278,1 M\$ (2013 : 171,8 M\$) représente des facilités de crédit et des financements de projets de sociétés en exploitation, dont l'échéance moyenne pondérée est de 20 mois (2013 : 18 mois); et un montant de 684,9 M\$ (2013 : 665,9 M\$) représente des engagements, qui seront déboursés par tranches, auprès de fonds spécialisés, dont l'échéance moyenne pondérée est de 7,2 ans (2013 : 8,1 ans). Des engagements d'un montant de 189,5 M\$ (2013 : 103,6 M\$) sont en devises, libellés principalement en dollars américains.
2. En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, lorsque le Fonds fait un investissement en capital de développement sous la forme d'une garantie ou d'un cautionnement, il doit établir et maintenir pour la durée d'un tel investissement une réserve équivalente à au moins 50 % de sa valeur. Cette réserve est constituée à même Autres investissements.

### GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS

Le Fonds a octroyé des garanties et cautionnements qui ne comportent généralement pas d'échéances spécifiques et qui sont des engagements irrévocables du Fonds à effectuer les paiements d'entreprises partenaires qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers, pour un montant maximal total non actualisé et aux fins suivantes :

(en milliers \$)	2014	2013
Pour l'exploitation et des marges de crédit d'exploitation – sans recours	8 209	7 814
Pour l'exploitation et des marges de crédit d'exploitation – avec recours	18	-
	<b>8 227</b>	<b>7 814</b>

Aux 31 mai 2014 et 2013, il n'y a aucune provision relativement aux garanties et cautionnements.

De plus, dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut diverses conventions prévoyant des indemnités. Ces indemnités concernent habituellement les cessions d'investissements en capital de développement pour les représentations et garanties données et la responsabilité des administrateurs ou dirigeants du Fonds ou ses représentants auprès d'entreprises partenaires. Cette dernière responsabilité est couverte, à certaines conditions, par une assurance responsabilité. La nature de ces conventions ne permet pas de faire une estimation raisonnable du montant maximal que le Fonds pourrait devoir payer aux contreparties. La direction du Fonds estime qu'il y a très peu de risques que ces obligations occasionnent des charges importantes additionnelles.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 5. AUTRES INVESTISSEMENTS

Le *Relevé des autres investissements*, non audité, est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com) ou au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

(en milliers \$)	2014			2013		
	Coût	Plus-valeur non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-valeur non réalisée	Juste valeur
Actions cotées et parts non cotées	2 168 611	306 869	2 475 480	1 665 829	65 932	1 731 761
Parts de fonds de couverture	25 097	388	25 485	242 630	4 663	247 293
Obligations	2 431 186	76 198	2 507 384	2 325 705	60 097	2 385 802
Instruments du marché monétaire	59 803	50	59 853	848	1	849
	<b>4 684 697</b>	<b>383 505</b>	<b>5 068 202</b>	<b>4 235 012</b>	<b>130 693</b>	<b>4 365 705</b>
Instruments financiers dérivés	-	817	817	1 492	2 989	4 481
	<b>4 684 697</b>	<b>384 322</b>	<b>5 069 019</b>	<b>4 236 504</b>	<b>133 682</b>	<b>4 370 186</b>

La rubrique Autres investissements inclut des titres en devises d'une juste valeur de 1 844,3 M\$ (2013 : 1 520,9 M\$), dont principalement 1 019,6 M\$ (2013 : 909,8 M\$) en dollars américains, 199,0 M\$ (2013 : 199,5 M\$) en euros, 172,1 M\$ (2013 : 92,4 M\$) en yen et 166,9 M\$ (2013 : 180,0 M\$) en livres sterling.

### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE

#### Obligations

(en milliers \$)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	De 20 à 30 ans	30 ans et plus	Total
<b>2014</b>							
Juste valeur	163 644	739 480	706 129	427 348	342 191	128 592	2 507 384
Coût	163 844	725 050	686 243	409 063	323 215	123 771	2 431 186
Valeur nominale	162 896	711 707	671 306	363 711	295 539	123 609	2 328 768
Taux moyen effectif (%)	1,5	2,4	3,2	3,7	4,2	3,9	3,1
Taux moyen nominal (%)	2,5	3,1	3,6	4,8	4,9	3,9	3,7
<b>2013</b>							
Juste valeur	84 080	738 618	781 930	309 429	359 974	111 771	2 385 802
Coût	84 714	733 505	764 198	296 973	336 942	109 373	2 325 705
Valeur nominale	82 972	712 346	724 150	236 004	293 689	103 369	2 152 530
Taux moyen effectif (%)	2,1	2,2	3,2	3,9	4,1	3,8	3,1
Taux moyen nominal (%)	4,0	3,2	4,0	6,0	5,1	4,3	4,1

#### Instruments du marché monétaire

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	Total
<b>2014</b>			
Juste valeur	59 563	290	59 853
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,0	1,0
<b>2013</b>			
Juste valeur	90	759	849
Taux moyen effectif (%)	1,0	1,0	1,0

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 5. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

### RÉPARTITION PAR ÉCHÉANCE (SUITE)

#### Instruments financiers dérivés

(en milliers \$)	Moins de 1 mois	De 1 à 6 mois	6 mois et plus	Total
<b>2014</b>				
Juste valeur <sup>1</sup>				
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	(4)			(4)
Ventes	413			413
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	144			144
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-			-
	553	-	-	553
Valeur notionnelle				
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	1 481			1 481
Ventes	81 487			81 487
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	16 228	78 369	1 516 453	1 611 050
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	56 981			56 981
	66 511		6 745	73 256
<b>2013</b>				
Juste valeur <sup>1</sup>				
Contrats d'options de gré à gré sur actions				
Achats d'options de vente			750	750
Ventes d'options de vente			(2 327)	(2 327)
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	2	254		256
Ventes d'options d'achat	(60)	(179)		(239)
Ventes d'options de vente		(93)		(93)
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	150	(1)		149
Ventes	(14 573)	(67)		(14 640)
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	-	896		896
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	-			-
	(14 481)	810	(1 577)	(15 248)
Valeur notionnelle				
Contrats d'options de gré à gré sur actions				
Achats d'options de vente			18 900	18 900
Ventes d'options de vente			31 500	31 500
Contrats d'options cotés sur indices boursiers				
Achats d'options de vente	1 550	11 724		13 274
Ventes d'options d'achat	1 633	12 636		14 269
Ventes d'options de vente		9 367		9 367
Contrats à terme de gré à gré sur devises				
Achats	630 656	77 298		707 954
Ventes	931 659	639 582		1 571 241
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt	25 612	67 646	1 357 638	1 450 896
Contrats à terme normalisés sur indices boursiers	124 603		7 925	132 528

1. La juste valeur de ces instruments dont la valeur est positive est de 0,8 M\$ (2013 : 4,5 M\$) et est présentée sous Autres investissements. La juste valeur de ceux dont la valeur est négative est de 0,3 M\$ (2013 : 19,7 M\$) et est présentée sous Crédoiteurs et autres passifs.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 5. AUTRES INVESTISSEMENTS (SUITE)

### RÉPARTITION DE LA JUSTE VALEUR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ<sup>1</sup>

(en milliers \$)	Actions cotées, parts non cotées et parts de fonds de couverture	Obligations	Instruments du marché monétaire	Total
<b>2014</b>				
Gouvernements et organismes gouvernementaux		1 665 232	52 854	1 718 086
Institutions financières	559 760	467 043	6 999	1 033 802
Investissements technologiques	565 942	80 971		646 913
Manufacturier et primaire	1 190 117	115 838		1 305 955
Services et tourisme	185 146	178 300		363 446
Juste valeur	2 500 965	2 507 384	59 853	5 068 202
Fonds engagés mais non déboursés <sup>2</sup>	19 102			19 102
	2 520 067	2 507 384	59 853	5 087 304
<b>2013</b>				
Gouvernements et organismes gouvernementaux		1 596 837	849	1 597 686
Institutions financières	102 970	471 920		574 890
Investissements technologiques	271 661	96 838		368 499
Manufacturier et primaire	1 025 348	84 778		1 110 126
Services et tourisme	579 075	135 429		714 504
Juste valeur	1 979 054	2 385 802	849	4 365 705
Fonds engagés mais non déboursés <sup>2</sup>	16 903			16 903
	1 995 957	2 385 802	849	4 382 608

1. Cette répartition ne tient pas compte de l'impact des changements de répartition d'actifs découlant des instruments financiers dérivés.
2. Les fonds engagés mais non déboursés auprès de fonds d'infrastructures à l'international représentent les autres investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes ont été engagées, mais non encore déboursées à la date du bilan. Les déboursements sont assujettis au respect des modalités prévues aux conventions. Ces engagements, dont l'échéance moyenne pondérée est de 6,6 ans (2013 : 7,4 ans), sont en dollars américains.

## 6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées dans la détermination des justes valeurs. La hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Juste valeur fondée sur les cours de marché (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.

Niveau 2 : Juste valeur fondée sur les prix cotés pour des instruments financiers semblables ou fondée sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont basées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : Juste valeur fondée sur des techniques d'évaluation dont les données importantes ne sont pas basées sur des informations de marché observables.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

(en milliers \$)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>2014</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Investissements en capital de développement</b>				
Non garantis				
Actions cotées	845 690	53		845 743
Actions et parts non cotées			3 053 976	3 053 976
Prêts, obligations et avances		450 417	1 076 144	1 526 561
Garantis				
Prêts et avances			10 875	10 875
	<b>845 690</b>	<b>450 470</b>	<b>4 140 995</b>	<b>5 437 155</b>
<b>Autres investissements</b>				
Actions cotées et parts non cotées	2 424 429		51 051	2 475 480
Parts de fonds de couverture			25 485	25 485
Obligations		2 496 123	11 261	2 507 384
Instruments du marché monétaire		59 853		59 853
Instruments financiers dérivés	-	817		817
	<b>2 424 429</b>	<b>2 556 793</b>	<b>87 797</b>	<b>5 069 019</b>
<b>Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>		<b>101 252</b>		<b>101 252</b>
<b>Titres achetés en vertu de conventions de revente</b>		<b>254 980</b>		<b>254 980</b>
<b>Encaisse</b>	<b>15 939</b>			<b>15 939</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Instruments financiers dérivés</b>		<b>(264)</b>		<b>(264)</b>
<b>Titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>		<b>(356 232)</b>		<b>(356 232)</b>
<b>2013</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Investissements en capital de développement</b>				
Non garantis				
Actions cotées	868 830	383	-	869 213
Actions et parts non cotées			2 807 561	2 807 561
Prêts, obligations et avances		441 224	1 170 369	1 611 593
Garantis				
Prêts et avances			10 476	10 476
	<b>868 830</b>	<b>441 607</b>	<b>3 988 406</b>	<b>5 298 843</b>
<b>Autres investissements</b>				
Actions cotées et parts non cotées	1 674 321		57 440	1 731 761
Parts de fonds de couverture			247 293	247 293
Obligations		2 375 066	10 736	2 385 802
Instruments du marché monétaire		849		849
Instruments financiers dérivés	256	4 225		4 481
	<b>1 674 577</b>	<b>2 380 140</b>	<b>315 469</b>	<b>4 370 186</b>
<b>Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>		<b>148 819</b>		<b>148 819</b>
<b>Titres achetés en vertu de conventions de revente</b>		<b>274 123</b>		<b>274 123</b>
<b>Encaisse</b>	<b>9 172</b>			<b>9 172</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>(332)</b>	<b>(19 397)</b>		<b>(19 729)</b>
<b>Titres vendus en vertu de conventions de rachat</b>		<b>(422 942)</b>		<b>(422 942)</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement entre les soldes de début et de fin des justes valeurs de niveau 3.

### INVESTISSEMENTS EN CAPITAL DE DÉVELOPPEMENT

(en milliers \$)	Actions et parts non cotées	Prêts, obligations et avances		Total
		Non garantis	Garantis	
<b>2014</b>				
Juste valeur au 31 mai 2013	2 807 561	1 170 369	10 476	3 988 406
Pertes réalisées	(11 899)	(1 540)	(811)	(14 250)
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	117 211	15 235	(18 999)	113 447
Achats	224 397	182 695	23 555	430 647
Ventes et règlements	(83 294)	(267 476)	(3 346)	(354 116)
Transfert hors du niveau 3		(23 139) <sup>1</sup>		(23 139)
<b>Juste valeur au 31 mai 2014</b>	<b>3 053 976</b>	<b>1 076 144</b>	<b>10 875</b>	<b>4 140 995</b>
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2014	96 775	6 205	(19 809)	83 171
<b>2013</b>				
Juste valeur au 31 mai 2012	2 613 025	1 104 807	25 302	3 743 134
Pertes réalisées	(24 723)	(7 210)	(2 360)	(34 293)
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	121 902	6 146	2 755	130 803
Achats	281 927	182 886	6 500	471 313
Ventes et règlements	(184 570)	(131 260)	(21 721)	(337 551)
Transfert vers le niveau 3		15 000 <sup>2</sup>		15 000
<b>Juste valeur au 31 mai 2013</b>	<b>2 807 561</b>	<b>1 170 369</b>	<b>10 476</b>	<b>3 988 406</b>
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des investissements en capital de développement détenus au 31 mai 2013	84 197	(1 899)	604	82 902

1. Une débenture non garantie a été transférée du niveau 3 au niveau 2 puisque sa méthode d'évaluation repose dorénavant sur des informations de marché observables.
2. Une débenture non garantie a été transférée du niveau 2 au niveau 3 puisque sa méthode d'évaluation ne repose plus sur des informations de marché observables.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 6. HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (SUITE)

### AUTRES INVESTISSEMENTS

(en milliers \$)	Actions cotées et parts non cotées	Parts de fonds de couverture	Obligations	Total
<b>2014</b>				
Juste valeur au 31 mai 2013	57 440	247 293	10 736	315 469
Gains réalisés	8 046	7 673	-	15 719
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	(1 434)	(4 275)	526	(5 183)
Achats	817	22 361		23 178
Ventes et règlements	(13 818)	(247 567)	(1)	(261 386)
<b>Juste valeur au 31 mai 2014</b>	<b>51 051</b>	<b>25 485</b>	<b>11 261</b>	<b>87 797</b>
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des autres investissements détenus au 31 mai 2014	(1 434)	1 888	526	980
<b>2013</b>				
Juste valeur au 31 mai 2012	77 582	241 050	8 805	327 437
Gains (pertes) réalisés	(689)	3 444	-	2 755
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée	(3 355)	2 124	1 938	707
Achats	955	68 290		69 245
Ventes et règlements	(17 053)	(67 615)	(7)	(84 675)
<b>Juste valeur au 31 mai 2013</b>	<b>57 440</b>	<b>247 293</b>	<b>10 736</b>	<b>315 469</b>
Variation de la plus-value ou moins-value non réalisée des autres investissements détenus au 31 mai 2013	(3 355)	5 685	1 935	4 265

Tous les instruments financiers de niveau 3, à l'exception de certaines parts, sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation dont les résultats sont tributaires d'hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Bien que la direction juge que ses évaluations à la juste valeur sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles pourrait résulter en des justes valeurs différentes. Lorsque cela est possible, une analyse de sensibilité aux changements d'hypothèses importantes est réalisée. La direction a évalué la situation et établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles ne résulterait pas en des justes valeurs significativement différentes.

Quant à la juste valeur des parts de fonds de couverture et de certaines parts de niveau 3, le Fonds n'a pas accès à l'information sur les placements sous-jacents, elle est alors basée sur la valeur fournie par le commandité ou l'administrateur externe. Ainsi, aucune autre hypothèse raisonnablement possible n'a pu être utilisée.

## 7. PRÊTS DE TITRES

Dans le cadre du programme de prêts de titres, le dépositaire obtient, en échange des titres prêtés, des garanties ou des éléments d'actif représentant un montant minimal prescrit par toute loi ou entente applicable ou un pourcentage pouvant varier en fonction des meilleures pratiques. Selon les titres prêtés, ce pourcentage se situe entre 102 % et 105 % au 31 mai 2014 (2013 : 102 %) et la juste valeur des titres prêtés s'établit à 311,3 M\$ (2013 : 83,6 M\$).

## 8. DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS

(en milliers \$)	2014	2013
Débiteurs sur cessions d'investissements en capital de développement et autres investissements	121 547	159 421
Dividendes et intérêts courus	73 580	71 597
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat	101 252	148 819
Titres achetés en vertu de conventions de revente	254 980	274 123
Autres	27 534	35 223
	<b>578 893</b>	<b>689 183</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 9. IMMOBILISATIONS

(en milliers \$)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>2014</b>			
Bâtisses <sup>1</sup>	70 189	20 881	49 308
Mobilier et équipement de bureau	19 472	16 656	2 816
Équipement informatique	15 674	11 751	3 923
Développement informatique	24 028	17 486	6 542
	<b>129 363</b>	<b>66 774</b>	<b>62 589</b>
<b>2013</b>			
Bâtisses <sup>1</sup>	70 109	19 008	51 101
Mobilier et équipement de bureau	18 659	16 060	2 599
Équipement informatique	14 303	9 988	4 315
Développement informatique	20 283	15 689	4 594
	<b>123 354</b>	<b>60 745</b>	<b>62 609</b>

1. La valeur comptable nette de la partie de la bâtisse qui est louée est de 20,6 M\$ (2013 : 21,2 M\$).

## 10. BILLETS

Les billets sont remboursables sur demande et portent intérêt à un taux établi en fonction du taux de rendement de Autres investissements. Ainsi la juste valeur de ces billets provenant des excédents de liquidité des fonds régionaux et locaux et de certains fonds spécialisés, correspond à leur valeur comptable. Le taux d'intérêt aux 31 mai 2014 et 2013 est de 4 %.

## 11. MARGES DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de marges de crédit aux 31 mai 2014 et 2013 d'un montant de 80 M\$. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables annuellement. Aux 31 mai 2014 et 2013, ces marges ne sont pas utilisées.

## 12. CRÉDITEURS ET AUTRES PASSIFS

(en milliers \$)	2014	2013
Créditeurs sur acquisitions d'investissements en capital de développement et autres investissements	122 121	185 862
Instruments financiers dérivés	264	19 729
Rachats d'actions	34 383	29 833
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	356 232	422 942
Charges à payer et autres	72 294	76 833
	<b>585 294</b>	<b>735 199</b>

## 13. ACTIF NET

### CAPITAL-ACTIONS

#### Autorisé

#### ACTIONS DE CATÉGORIE A

Nombre illimité d'actions de catégorie A à être émises en séries 1 et 2, sans valeur nominale, avec droit de vote, rachetables et non aliénables à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Les actions de catégorie A, séries 1 et 2, comportent le droit d'être échangées entre elles et prennent rang également entre elles. Cependant, les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne physique qui demande leur transfert à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 13. ACTIF NET (SUITE)

### CAPITAL-ACTIONS (suite)

#### Autorisé (suite)

#### ACTIONS DE CATÉGORIE B

Nombre illimité d'actions de catégorie B, sans valeur nominale, sans droit de vote, donnant droit à un dividende préférentiel dont le taux est fixé par le conseil d'administration. En cas de liquidation, elles prennent rang avant les actions de catégorie A.

#### Souscrit

Le capital souscrit représente les sommes d'argent encaissées et pour lesquelles aucune action de catégorie A ne peut être émise en contrepartie en vertu de la politique d'achat de gré à gré. Ces sommes d'argent feront l'objet d'une émission d'actions de catégorie A au moment prévu dans cette politique, au prix de l'action en vigueur à cette date.

#### Modalités de rachat

Le Fonds est tenu de racheter les actions dans les circonstances prévues par sa loi constitutive ou les acheter de gré à gré lors de situations exceptionnelles, prévues dans une politique adoptée à cette fin par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministère des Finances du Québec. Le prix de rachat est fixé semestriellement sur la base de la valeur du Fonds.

#### Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la réduction du capital émis et payé lors de virements et de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions. Cet excédent est réduit lors de rachats d'actions à un prix supérieur à la valeur moyenne du capital-actions émis, en proportion des actions rachetées.

#### Virements

Au cours de l'exercice, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1, d'un montant de 90 M\$ par virements des bénéfices non répartis (2013 : 95 M\$).

Au 31 mai 2014, le Fonds a, depuis sa constitution, procédé aux virements cumulatifs suivants : virements des bénéfices non répartis au capital-actions de 1 902 M\$, virements du capital-actions au surplus d'apport de 1 500 M\$ et virements du surplus d'apport aux bénéfices non répartis de 291 M\$.

### ACTIF NET DE CATÉGORIE A

(en milliers)	Série 1		Série 2		Souscrit	Total
	Nombre	\$	Nombre	\$	\$	\$
<b>2014</b>						
Actif net au début	328 951	9 202 881	3 490	97 641	778	9 301 300
Bénéfice net		766 193		7 920		774 113
Émissions d'actions	27 166	778 264	317	9 007		787 271
Variation nette des souscriptions d'actions					(166)	(166)
Rachats d'actions	(25 011)	(716 048)	(459)	(13 157)		(729 205)
Variation des rachats en attente	(220)	(7 715)				(7 715)
<b>Actif net à la fin</b>	<b>330 886</b>	<b>10 023 575</b>	<b>3 348</b>	<b>101 411</b>	<b>612</b>	<b>10 125 598</b>
<b>2013</b>						
Actif net au début	317 218	8 433 242	3 411	90 686	760	8 524 688
Bénéfice net		453 015		4 873		457 888
Émissions d'actions	31 335	843 892	418	11 197		855 089
Variation nette des souscriptions d'actions					18	18
Rachats d'actions	(19 837)	(533 097)	(339)	(9 115)		(542 212)
Variation des rachats en attente	235	5 829				5 829
<b>Actif net à la fin</b>	<b>328 951</b>	<b>9 202 881</b>	<b>3 490</b>	<b>97 641</b>	<b>778</b>	<b>9 301 300</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 14. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est partie à des réclamations et litiges pouvant résulter en des pertes. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. De l'avis de la direction, le montant global des pertes éventuelles, net des pertes comptabilisées, n'aurait pas de répercussion défavorable significative sur la situation financière du Fonds.

## 15. PRODUITS

Des intérêts de 18,7 M\$ (2013: 16,9 M\$) sur les billets sont présentés en diminution des Intérêts à l'état des résultats et capitalisés sous Billets.

## 16. CHARGES

(en milliers \$)	2014	2013
Traitements et charges sociales	83 628	80 869
Frais de publicité et d'information	17 979	18 231
Frais d'occupation et loyers	10 567	10 334
Honoraires professionnels	9 069	7 244
Honoraires de gestion	6 173	6 779
Fournitures et matériel de bureau	4 697	3 813
Déplacements, voyages et représentation	3 757	3 806
Communication de l'information aux actionnaires	3 243	3 041
Frais de garde et de rémunération du fiduciaire	868	965
Produits d'honoraires et autres produits	(4 769)	(6 656)
Produits de location	(4 075)	(4 197)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 536	4 438
Amortissement du développement informatique	1 797	1 192
	<b>137 470</b>	<b>129 859</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 17. IMPÔTS

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est assujéti aux règles applicables aux sociétés de placement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut obtenir le remboursement de ses impôts payés sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou par l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des bénéfices non répartis. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds est d'avis qu'elle effectuera des augmentations suffisantes de son capital-actions émis et payé pour récupérer cet impôt, celui-ci n'est pas présenté à l'état des résultats mais est inclus sous Débiteurs et autres actifs. Le solde de cet impôt est de 2,2 M\$ (2013 : 7,2 M\$).

Le Fonds, ayant le statut de société privée, peut se faire rembourser une partie des impôts payés sur ses revenus de placement en ayant accès à l'impôt en main remboursable au titre de dividende (IMRTD). L'IMRTD est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des bénéfices non répartis. La totalité de cet impôt au montant de 29,2 M\$ (2013 : 30,3 M\$) a été appliquée en réduction des impôts sur les bénéfices à payer à la suite des virements approuvés par les administrateurs au cours de l'exercice.

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. À ce titre, le Fonds peut, aux fins du calcul de son impôt du Québec, déduire de son revenu imposable ses gains en capital imposables. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Les impôts sur le bénéfice avant impôts se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	2014	2013
Exigibles	18 549	18 549
Futurs	451	(2 049)
	<b>19 000</b>	16 500

Ces impôts diffèrent du montant qui serait obtenu si l'on appliquait le taux d'imposition de base combiné (Québec et fédéral) au bénéfice avant impôts. Cet écart est expliqué de la façon suivante :

(en milliers \$)	2014	2013
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné 46,6 %	369 591	221 065
Dividendes non imposables	(20 408)	(25 853)
Impôt en main remboursable au titre de dividendes	(29 246)	(30 345)
Gains (pertes) en capital et variation de la plus-value ou moins-value non réalisée		
Partie non imposable et écart de taux au fédéral	(170 098)	(81 390)
Impôt fédéral remboursable	(89 424)	(42 805)
Déduction d'impôt du Québec	(38 070)	(18 192)
Autres éléments	(3 345)	(5 980)
	<b>19 000</b>	16 500

Les éléments donnant lieu aux passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	2014	2013
Immobilisations	2 489	2 273
Investissements en capital de développement et autres	(174)	(409)
	<b>2 315</b>	1 864

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le Fonds a mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart de ses employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations déterminées de ces régimes de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire annuel moyen. Ce dernier correspond à la moyenne annualisée du salaire pendant les 36 mois consécutifs de service qui produit la moyenne la plus élevée.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, le Fonds maintient un régime facultatif d'assurance individuelle pour les employés retraités.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et les actifs à la juste valeur sont déterminés en date du 31 mars 2014. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de capitalisation et de solvabilité a été effectuée en date du 31 décembre 2013 et la prochaine évaluation sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2016.

Les informations relatives aux régimes se présentent comme suit :

(en milliers \$)	2014		2013	
	de retraite	d'assurance	de retraite	d'assurance
<b>Régimes</b>				
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Solde au début	187 648	2 547	160 030	2 217
Coût des services rendus	17 083	103	16 733	101
Intérêts débiteurs	8 598	111	7 879	103
Prestations versées	(3 814)	(54)	(1 556)	(37)
Perte actuarielle	15 749	153	4 562	163
Solde à la fin	225 264	2 860	187 648	2 547
<b>Actifs des régimes</b>				
Solde au début	142 750	-	112 379	-
Cotisations du Fonds	14 142	54	13 589	37
Cotisations des employés	4 915	-	5 549	-
Prestations versées	(3 814)	(54)	(1 556)	(37)
Rendement réel des actifs des régimes	22 449	-	12 789	-
Solde à la fin	180 442	-	142 750	-
<b>Rapprochement des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes</b>				
Situation de capitalisation – déficit	(44 822)	(2 860)	(44 898)	(2 547)
Perte actuarielle nette non amortie	32 141	880	30 686	777
Gain non amorti des modifications effectives du régime	-	(60)	-	(98)
<b>Passif au titre des prestations constituées</b>	<b>(12 681)</b>	<b>(2 040)</b>	<b>(14 212)</b>	<b>(1 868)</b>

Ce passif au titre des prestations constituées est présenté sous Crédeurs et autres passifs.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES

Les actifs des régimes capitalisés sont détenus en fiducie et leur répartition est la suivante :

(en %)	2014	2013
Fonds commun d'actions	62,4	62,0
Fonds commun d'obligations	37,4	37,2
Encaisse et autres	0,2	0,8
	100,0	100,0

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES (suite)

Les coûts constatés au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers \$)	2014		2013	
	Régimes			
	de retraite	d'assurance	de retraite	d'assurance
Coût des services rendus au cours de l'exercice déduction faite des cotisations des employés	12 168	103	11 184	101
Intérêts débiteurs	8 598	111	7 879	103
Rendement réel des actifs des régimes	(22 449)		(12 789)	
Perte actuarielle	15 749	153	4 562	163
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	14 066	367	10 836	367
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes	13 051		5 518	
Écart entre le montant de la perte ou du gain actuariel constaté et le montant réel de la perte ou du gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(14 506)	(103)	(2 927)	(124)
Écart entre l'amortissement du coût ou du gain des services passés et les modifications effectives des régimes	-	(38)	362	(40)
<b>Coûts constatés de l'exercice</b>	<b>12 611</b>	<b>226</b>	<b>13 789</b>	<b>203</b>

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations du Fonds à ces régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ces régimes non capitalisés, se chiffre à 14,2 M\$ (2013 : 13,6 M\$).

### PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer les obligations du Fonds au titre des prestations constituées et les coûts constatés des régimes sont les suivantes :

(en %)	2014		2013	
	Régimes			
	de retraite	d'assurance	de retraite	d'assurance
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
<i>Taux à la fin de l'exercice</i>				
Taux d'actualisation	4,00 et 4,25	4,25	4,25	4,25
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	
<b>Coûts constatés au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation ( <i>taux à la fin de l'exercice précédent</i> )	4,25	4,25	4,50	4,50
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	6,25		6,00	
Taux de croissance des salaires	3,50		3,50	

Le Fonds a déterminé le montant maximal annuel qu'il allait assumer par personne retraitée en vertu du régime d'assurance. Le Fonds ne prévoit aucune augmentation dans le futur.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

---

AUX 31 MAI 2014 ET 2013

## 19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des opérations avec des sociétés apparentées, qui sont des entreprises qu'il contrôle ou sur lesquelles il a une influence notable. Plusieurs investissements en capital de développement sont considérés comme des sociétés apparentées compte tenu du niveau et de la nature de l'investissement. Les opérations consistent, essentiellement, en des produits d'intérêts et de dividendes sur les investissements et en certaines charges, notamment des primes payées en vertu de régimes d'assurance.

Le Fonds, dont la majorité des administrateurs sont nommés par la FTQ, a convenu de verser 1,9 M\$ à cette dernière pour les exercices terminés les 31 mai 2014 et 2013 en vertu d'une entente pour rémunérer les services rendus principalement dans le cadre de formation économique, de bilans sociaux, de développement de l'actionnariat, de soutien et d'encadrement de certaines activités. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties.

Le Fonds a constitué la Fondation de la formation économique du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et il en nomme les membres du conseil d'administration. Le Fonds lui a consenti un prêt de 5 M\$, à un taux d'intérêt variable et conditionnel, d'une juste valeur de 3,6 M\$ (2013 : 3,8 M\$).

Le Fonds a consenti des prêts sans intérêts de 15 M\$ (2013 : 20 M\$) d'une juste valeur de 10,6 M\$ (2013 : 13,7 M\$) aux Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ), des entités apparentées au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs conjointement avec le gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, le Fonds a consenti un prêt sans intérêt de 5 M\$ d'une juste valeur de 3,2 M\$ à Fiducie de Montréal inc., une entité apparentée au Fonds, car celui-ci nomme certains administrateurs de l'entité.

Ces prêts sont présentés au bilan sous Débiteurs et autres actifs.

## 20. GESTION DES RISQUES

Les risques découlant des instruments financiers font partie intégrante des états financiers audités et sont traités dans la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mai 2014*. Ce rapport est disponible au siège social du Fonds, sur son site internet au [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com) ou au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre comparables à ceux de l'exercice courant.

## 22. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Le *Relevé des investissements en capital de développement, au coût*, audité, le *Relevé des autres investissements*, non audité, ainsi que le *Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût*, non audité, sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site internet au [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com) ou au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 14 JUILLET 2014



**1 CHRISTINE BEAUBIEN** <sup>A, E, G, I, J</sup>  
Présidente du Groupe BSC  
et administratrice de sociétés

**2 GERRY BOUTIN**  
Président des Teamsters Québec,  
section locale 931, et vice-président FTQ

**3 DANIEL BOYER** <sup>A, E, F, G</sup>  
Président de la Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec (FTQ)  
et premier vice-président du conseil  
d'administration du Fonds de solidarité FTQ

**4 SERGE CADIEUX** <sup>A, E, F, G, J, K</sup>  
Secrétaire général de la Fédération des  
travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
et secrétaire du conseil d'administration  
du Fonds de solidarité FTQ

**5 LOUISE CHABOT**  
Présidente de la Centrale des syndicats  
du Québec

**6 ANOUK COLLET** <sup>J</sup>  
Directrice régionale des Travailleurs et  
travailleuses unis de l'alimentation et du  
commerce (TUAC) et vice-présidente FTQ

**7 MICHÈLE COLPRON** <sup>A, B, C, F, G</sup>  
Administratrice de sociétés

**8 DENIS LABRÈCHE** <sup>A, B, D, E, G</sup>  
Administrateur de sociétés

**9 LUCIE LEVASSEUR**  
Présidente du Syndicat canadien de  
la fonction publique (SCFP), Québec,  
et vice-présidente FTQ

**10 GAÉTAN MORIN** <sup>A, C</sup>  
Président et chef de la direction,  
Fonds de solidarité FTQ

**11 JEAN-PIERRE OUELLET** <sup>K</sup>  
Président du Syndicat québécois des  
employés et employés de service (SQEES),  
section locale 298, et vice-président FTQ

**12 YVES OUELLET**  
Directeur général FTQ-Construction  
et vice-président FTQ

**13 MICHEL OUIMET**  
Directeur québécois d'Unifor  
et vice-président FTQ

**14 ROBERT PARIZEAU** <sup>A, E, F</sup>  
Administrateur de sociétés et  
président du conseil d'administration  
du Fonds de solidarité FTQ

**15 MAGALI PICARD** <sup>I</sup>  
Vice-présidente exécutive régionale –  
Québec de l'Alliance de la Fonction publique  
du Canada (AFPC) et vice-présidente FTQ

**16 DANIEL ROY** <sup>H</sup>  
Directeur québécois du Syndicat des  
Métallos et vice-président FTQ

**17 PIERRE-MAURICE VACHON** <sup>A, B, E, F, G, J</sup>  
Administrateur de sociétés  
et deuxième vice-président du conseil  
d'administration du Fonds de solidarité FTQ

## LE COMITÉ DE DIRECTION

**GAÉTAN MORIN** <sup>A, C</sup>  
Président et chef de la direction

**NORMAND CHOUINARD**  
Premier vice-président aux investissements

**DENIS LECLERC**  
Premier vice-président à l'actionnariat  
et président de la Fondation de la  
formation économique

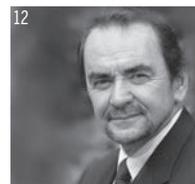
**MICHEL PONTBRIAND**  
Premier vice-président aux finances

**DANNY LE BRACEUR**  
Vice-président aux ressources humaines

**MARIO TREMBLAY**  
Vice-président aux affaires publiques  
et corporatives, et secrétaire corporatif

A Membre du comité exécutif  
B Membre du comité d'audit  
C Membre du comité de gestion des actifs financiers  
D Membre du comité d'évaluation  
E Membre du comité de gouvernance et d'éthique  
F Membre du comité de ressources humaines  
G Membre du conseil sectoriel - Secteur traditionnel  
H Membre du conseil sectoriel - Portefeuille minier  
I Membre du conseil sectoriel - Nouvelle économie  
J Membre du conseil sectoriel - Redressement et participations majoritaires  
K Membre du comité consultatif, Fonds immobilier de solidarité FTQ I, s.e.c.,  
et Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c., et du conseil d'administration  
du Fonds immobilier de solidarité FTQ inc.

## LES MEMBRES EXTERNES DU FONDS ET DE LA FTQ SIÉGEANT À NOS CONSEILS ET COMITÉS



**1 CHRISTINE BEAUBIEN** <sup>A, E, G, I, J</sup>  
Présidente du Groupe BSC  
et administratrice de sociétés

**2 PIERRE BOUDREAU** <sup>H</sup>  
Administrateur et gestionnaire  
de sociétés minières

**3 MICHÈLE COLPRON** <sup>A, B, C, F, G</sup>  
Administratrice de sociétés

**4 MICHEL GAUTHIER** <sup>H</sup>  
Consultant et professeur  
retraité (UQAM)

**5 MICHEL GILBERT** <sup>H</sup>  
Administrateur de sociétés

**6 DENIS LABRÈCHE** <sup>A, B, D, E, G</sup>  
Administrateur de sociétés

**7 PIERRE LAFLAMME** <sup>D\*</sup>  
Administrateur et consultant de sociétés

**8 MARIO LAVALLÉE** <sup>C</sup>  
Professeur, département de finance,  
Faculté d'administration,  
Université de Sherbrooke

**9 MICHEL M. LESSARD** <sup>J, K</sup>  
Administrateur de sociétés

**10 ANDRÉ MONETTE** <sup>L, K</sup>  
Conseiller en gestion, planification  
stratégique, fusions et acquisitions,  
financement corporatif

**11 JOSÉE MORIN** <sup>I</sup>  
Administratrice de sociétés et consultante

**12 MICHEL NADEAU** <sup>D</sup>  
Directeur général, Institut sur  
la gouvernance d'organisations privées  
et publiques (IGOPP)

**13 CLAUDE NORMANDEAU** <sup>K</sup>  
Consultant en immobilier  
et administrateur de sociétés

**14 ROBERT PARIZEAU** <sup>A, E, F</sup>  
Administrateur de sociétés et  
président du conseil d'administration  
du Fonds de solidarité FTQ

**15 JEAN PERRON** <sup>J</sup>  
Administrateur de sociétés  
et président-directeur général,  
Association des cadres des collèges  
du Québec

**16 JACQUES SIMARD** <sup>I</sup>  
Professeur titulaire, Université Laval,  
et directeur, Laboratoire de génomique  
des cancers du Centre de recherche  
du CHUQ/CHUL

**17 LOUISE ST-CYR** <sup>D</sup>  
Professeure honoraire, HEC Montréal

**18 YVON TESSIER** <sup>K</sup>  
Administrateur de sociétés

**19 MICHEL THÉRIEN** <sup>C</sup>  
Conseiller stratégique et administrateur  
de sociétés

**20 PIERRE-AURICE VACHON** <sup>A, B, E, F, G, J</sup>  
Administrateur de sociétés  
et deuxième vice-président du conseil  
d'administration du Fonds de solidarité FTQ

\* C'est avec regret que nous avons appris le 17 juillet dernier le décès de M. Pierre Laflamme, l'un des grands pionniers du Fonds.

## LES INSTANCES DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Outre le conseil d'administration, le comité exécutif et le comité d'audit, le Fonds compte les instances suivantes :

### CONSEIL SECTORIEL – SECTEUR TRADITIONNEL<sup>1</sup>

Daniel Boyer, président  
Christine Beaubien<sup>2</sup>  
Serge Cadieux  
Michèle Colpron<sup>2</sup>  
Denis Labrèche<sup>2</sup>  
Pierre-Maurice Vachon<sup>2</sup>

### CONSEIL SECTORIEL – REDRESSEMENT ET PARTICIPATIONS MAJORITAIRES<sup>1</sup>

Pierre-Maurice Vachon, président<sup>2</sup>  
Christine Beaubien<sup>2</sup>  
Serge Cadieux  
Anouk Collet  
Michel M. Lessard<sup>2</sup>  
Jean Perron<sup>2</sup>

### CONSEIL SECTORIEL – NOUVELLE ÉCONOMIE<sup>1</sup>

René Roy, président  
Christine Beaubien<sup>2</sup>  
André Monette<sup>2</sup>  
Josée Morin<sup>2</sup>  
Magali Picard  
Jacques Simard<sup>2</sup>

### CONSEIL SECTORIEL – PORTEFEUILLE MINIER<sup>1</sup>

Daniel Roy, président  
Pierre Boudreault<sup>2</sup>  
Michel Gauthier<sup>2</sup>  
Michel Gilbert<sup>2</sup>

### COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS FINANCIERS

Michèle Colpron, présidente<sup>2</sup>  
Mario Lavallée<sup>2</sup>  
Gaétan Morin  
Michel Parenteau  
Michel Thérien<sup>2</sup>

### CONSEILS DÉCISIONNELS DES FONDS IMMOBILIERS DE SOLIDARITÉ FTQ<sup>1</sup>

René Roy, président  
Serge Cadieux  
Michel M. Lessard<sup>2</sup>  
André Monette<sup>2</sup>  
Claude Normandeau<sup>2</sup>  
Jean-Pierre Ouellet  
Yvon Tessier<sup>2</sup>

### COMITÉ D'ÉVALUATION

Louise St-Cyr, présidente<sup>2</sup>  
Denis Labrèche<sup>2</sup>  
Pierre Laflamme<sup>2</sup>  
Michel Nadeau<sup>2</sup>

### COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Robert Parizeau, président<sup>2</sup>  
Christine Beaubien<sup>2</sup>  
Daniel Boyer  
Serge Cadieux  
Denis Labrèche<sup>2</sup>  
Pierre-Maurice Vachon<sup>2</sup>

### COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES

Robert Parizeau, président<sup>2</sup>  
Daniel Boyer  
Serge Cadieux  
Michèle Colpron<sup>2</sup>  
Pierre-Maurice Vachon<sup>2</sup>

1. Tout investissement doit être autorisé par une instance, selon le secteur économique approprié. Dans le cas où le montant atteint un minimum de 5 millions \$, il doit, de plus, être soumis au conseil d'administration du Fonds (portefeuille minier : 1 million \$).
2. Réfère aux administrateurs externes du Fonds et de la FTQ.



## LE SYNDICAT

### EXÉCUTIF SYNDICAL

(DE GAUCHE À DROITE)  
Julie Proulx, trésorière  
Robert Charpentier, deuxième  
vice-président  
Josée Lachapelle, secrétaire  
Peyman Eslami, conseiller  
Marie-Claude Rouleau, première  
vice-présidente  
Guy Trépanier, président

### DÉLÉGUÉS SYNDICAUX, SOCIAUX, RESPONSABLES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESPONSABLES LOCAUX

Lucie Adam  
Samia Akil  
Louise Bergeron  
Nathalie Bilodeau  
Cédric Brabant  
Daniel Champagne  
Johanne Dupont  
Nathalie Garcia  
Jacques Grégoire  
Réjean Langevin  
Jean Martel  
Robert Paradis  
Martin Rivest  
Carole Ruel  
Sylvain Tellier  
Jean-Marc Wassef

---

### **Le rapport annuel et de développement durable du Fonds se distingue à l'échelle mondiale!**

Dans le cadre du *Responsible Investment Reporting Awards 2014*, le Fonds de solidarité FTQ a remporté une mention d'excellence. Ce concours récompense les meilleures pratiques en matière de reddition de comptes et de divulgation des activités d'investissement responsable à l'échelle mondiale. Le Fonds s'est distingué pour l'édition 2013 de son Rapport annuel et de développement durable (RADD). Il a été félicité pour la clarté de ce rapport et son efficacité à rendre compte de ses activités ainsi que pour son approche d'investissement responsable originale, bien exécutée et totalement intégrée dans sa pratique quotidienne. Le jury a également souligné les liens clairs et utiles vers les objectifs et les principes de la Global Reporting Initiative (GRI), du Pacte mondial et des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies. Les membres du jury ont mentionné que le graphisme du rapport ainsi que sa version interactive facilitaient la navigation parmi les sujets clés, rendant le rapport attirant et convaincant. Enfin, ils ont apprécié que le RADD du Fonds présente l'analyse des objectifs passés, actuels et futurs, constituant une bonne plateforme pour une meilleure compréhension de la continuité des actions du Fonds.

Les résultats ont été annoncés le 4 juin dernier à Londres, dans le cadre de la conférence annuelle Responsible Investor Europe.

---

## LES CRÉDITS

### RESPONSABLES

Chantal Doré  
Suzanne Hamel  
André McDonald

### RÉDACTRICE

Suzanne Hamel

### COLLABORATEURS

Johanne Bissonnette  
Roch Dutil  
François Girard  
Alain Houle  
Sylvain Masse  
Pierre Surprenant

### PHOTOGRAPHE

Yves Lacombe

### DESIGNER

Gauthier designers



---

### **Deux prestigieux prix de design**

Le Rapport annuel et de développement durable 2013 du Fonds de solidarité FTQ a également remporté deux prestigieux prix de design et, ce qui est remarquable, ses deux versions (papier et numérique) ont ainsi été récompensées. Le rapport en version imprimée a obtenu un prix des *2014 Annual design + Image awards* du magazine canadien *Coupe*, catégorie Rapports annuels. Et, quant à la version numérique, elle a été primée dans le cadre du concours *Grafika 2014*, qui honore les 100 meilleurs projets de l'année en design graphique au Québec.

---

---

NOUS REMERCIONS TOUTES LES PERSONNES QUI ONT CONTRIBUÉ  
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT.

---

Note : lorsqu'il y a lieu, le genre masculin inclut le féminin.

## VOS COMMENTAIRES SONT APPRÉCIÉS

Vous trouverez dans ce Rapport annuel et de développement durable les informations financières et extrafinancières liées aux activités du Fonds de solidarité FTQ pour le dernier exercice, qui s'est terminé le 31 mai 2014.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, auxquels nous porterons une attention particulière.

*Direction Gestion immobilière et développement durable*

### **Fonds de solidarité FTQ**

545, boulevard Crémazie Est  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H2M 2W4

Vous pouvez également nous envoyer un courriel à :  
[diraffairescorpo@fondstq.com](mailto:diraffairescorpo@fondstq.com)

---

Imprimé par des travailleuses et des travailleurs syndiqués de Transcontinental Acme Direct sur du papier Rolland Opaque30, fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz, certifié ÉcoLogo, FSC Sources Mixtes et contenant 30 % de fibres recyclées postconsommation.

---



**fondsftq.com**

545, boulevard Crémazie Est  
Bureau 200  
Montréal (Québec) H2M 2W4  
Téléphone : 514 383-8383  
Télécopieur : 514 383-2502  
Sans frais : 1 800 361-5017

**Service aux actionnaires**

Montréal : 514 383-3663  
Sans frais : 1 800 567-3663

Dépot légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2014  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

This document is also available  
in English.

B-08-00-0293



**FONDS**  
de solidarité FTQ

